



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION  
DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

## **Rapport de mission en République de Côte d'Ivoire**



**du 25 novembre au 7 décembre 2019**

**Mission organisée par l'Office français de protection des  
réfugiés et apatrides (OFPRA) avec la participation  
de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)**



COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE

**Remerciements** : La délégation remercie tous les interlocuteurs ayant bien voulu la rencontrer lors de la mission, ainsi que toutes les personnes ayant concouru à sa réalisation.

**Elaboration du rapport** : Ce rapport a été élaboré par l'équipe de la mission : Julien MASSIP (chef de mission, chef de la section de recherches Afrique à la Division de l'information, de la documentation et des recherches (DIDR) de l'OFPRA, Paul BIER (officier de protection instructeur à la division Afrique - Geoffrey Oryema de l'OFPRA), et Laura SCHÜLKE (rapporteur à la CNDA). Les photographies figurant dans ce rapport ont été prises lors de la mission, y compris celle figurant sur la couverture, prise à Yamoussoukro. La rédaction du rapport a été finalisée en mars 2020. Les événements survenus ultérieurement à cette date ne sont pas pris en compte.

**Avertissement** : Le présent rapport ne prétend pas être une étude exhaustive de tous les phénomènes liés à la problématique de l'asile, et n'a pas vocation à apporter de preuves concluantes quant au fondement de demandes d'asile particulières. Ce rapport ne reflète pas la position de l'OFPRA, mais uniquement celle des interlocuteurs rencontrés lors de cette mission, lesquels ont été sélectionnés avec le souci de recouper les informations en accord avec les lignes directrices communes européennes sur les missions de recueil d'informations. Toutes les sources mentionnées dans le présent rapport sont référencées en notes de bas de page et dans la bibliographie. Pour clarifier, si nécessaire, une situation évoquée par l'un des interlocuteurs de la mission, certaines sources publiques ont pu être ajoutées. Celles-ci sont également référencées.

## TABLE DES MATIERES

<b>Interlocuteurs rencontrés lors de la mission</b>	<b>6</b>
<b>Introduction</b>	<b>8</b>
<b>1. Le processus électoral</b>	<b>9</b>
1.1. Un contexte préélectoral marqué par un regain de tensions	9
1.2. Une commission électorale indépendante (CEI) décriée	11
1.3. Institutions et Constitution	13
1.4. Difficultés d'enregistrement sur les listes électorales	14
1.5. Les violences survenues lors des élections locales d'octobre 2018	15
1.6. Des votes fortement déterminés par l'appartenance communautaire	16
<b>2. Situation de l'opposition</b>	<b>17</b>
2.1. Vers de nouvelles alliances politiques ?	17
2.2. Arrestations, poursuites judiciaires et disparitions temporaires au sein de l'opposition	18
2.2.1. A l'encontre de responsables du PDCI	20
2.2.2. A l'encontre de partisans de Guillaume Soro	22
2.3. Le FPI, un parti toujours en proie à de fortes dissensions	24
<b>3. Situation sécuritaire et criminalité</b>	<b>26</b>
3.1. Criminalité urbaine	26
3.2. Circulation d'armes et bilan du processus DDR	28
3.3. Milices parallèles	29
3.4. Conflits agro-pastoraux	29
3.5. Orpaillage clandestin	30
<b>4. Les forces de sécurité</b>	<b>32</b>
4.1. Police et gendarmerie	32
4.2. Abus et exactions imputés aux forces de sécurité	34
4.3. Les Forces armées de Côte d'Ivoire (FACI)	34
4.3.1. Des dissensions moindres entre ex-FDS et ex-FAFN	34
4.3.2. Les anciens comzones	35
4.3.3. Les mutineries	36
4.3.4. Situation des anciens membres du Commando Invisible	37
<b>5. Les démobilisés</b>	<b>39</b>
5.1. Le contexte général	39
5.2. Organisation et modes de revendication	41
5.3. La réponse des autorités ivoiriennes	41
5.4. De la marginalisation à la répression	42
<b>6. L'Ouest et la question foncière</b>	<b>44</b>
6.1. Populations et conflits fonciers : bref rappel historique	44
6.2. Une région toujours en proie à une forte pression foncière	46
6.3. Modes de résolution des conflits fonciers	48
6.4. Forêts classées et déguerpissements	49
<b>7. Bouaké et sa région</b>	<b>52</b>
7.1. Les élections municipales d'octobre 2018	52
7.2. Affrontements et tensions communautaires	53

<b>7.3. L'arrestation de Jacques Mangoua et ses conséquences</b>	<b>54</b>
<b>8. Société civile et liberté d'expression</b>	<b>56</b>
<b>8.1. Droits et libertés publiques</b>	<b>56</b>
<b>8.2. Journalistes et blogueurs</b>	<b>57</b>
<b>8.3. Meetings politiques et manifestations</b>	<b>59</b>
<b>8.4. Mouvements citoyens et ONG de défense des droits humains</b>	<b>60</b>
<b>8.5. Syndicats étudiants</b>	<b>61</b>
<b>8.6. Abus et exactions envers des représentants de la société civile</b>	<b>63</b>
<b>9. Justice et réconciliation</b>	<b>65</b>
<b>9.1. Système judiciaire</b>	<b>65</b>
<b>9.2. Exilés et « prisonniers politiques » issus de la mouvance pro-Gbagbo</b>	<b>66</b>
<b>9.3. L'amnistie d'août 2018</b>	<b>67</b>
<b>9.4. Questions identitaires et affaires religieuses</b>	<b>68</b>
<b>10. Traite des êtres humains (TEH) et migrations</b>	<b>69</b>
<b>10.1. Traite des êtres humains (TEH)</b>	<b>69</b>
<b>10.2. Migrations</b>	<b>70</b>
<b>11. Les mutilations sexuelles féminines (MSF)</b>	<b>72</b>
<b>11.1. Définition et typologie</b>	<b>72</b>
<b>11.2. Le cadre législatif et son application</b>	<b>72</b>
<b>11.3. Prévalence géographique et ethnique</b>	<b>73</b>
11.3.1. Disparités géographiques	74
11.3.2. Disparités ethniques et religieuses	75
11.3.3. Des pratiques présentes tant en milieu urbain que rural	76
11.3.4. Des écarts générationnels et selon le niveau d'instruction	76
11.3.5. Au sein des communautés étrangères et dans les régions frontalières	77
11.3.6. Des données chiffrées sujettes à caution	77
<b>11.4. Pratique de l'excision</b>	<b>77</b>
11.4.1. Age de la pratique	77
11.4.2. Période de l'année	79
11.4.3. Motifs à l'origine de la pratique	79
<b>11.5. Modalités</b>	<b>80</b>
11.5.1. Une « affaire de femmes » dont les hommes ne sont pas exclus	80
11.5.2. Des cérémonies collectives de moins en moins fréquentes	80
11.5.3. Excision « individuelle » et en milieu urbain	81
<b>11.6. Attitude de la société</b>	<b>82</b>
11.6.1. Pression familiale et sociétale	82
11.6.2. Stigmatisation des femmes non-excisées	84
11.6.3. Risques encourus par les réfractaires à la pratique	85
11.6.4. Rôle de l'exciseuse et aspect mystique de la pratique	85
<b>11.7. La lutte contre l'excision et les recours disponibles</b>	<b>87</b>
11.7.1. Les acteurs de prévention et de protection	87
11.7.2. Les actions menées par les ONG	87
11.7.3. Les actions mises en œuvre par les pouvoirs publics	91
<b>11.8. Les limites des actions de prévention et de protection</b>	<b>92</b>
11.8.1. Le recours direct aux autorités demeure très rare	92
11.8.2. Difficultés en matière de protection des filles à risque	93
11.8.3. Difficultés de prise en charge médicale pour les victimes de MSF	94
11.8.4. Menaces envers des membres d'associations de lutte contre les MSF	94
11.8.5. Bilan : entre avancées et résistances	95

<b>12. Mariages forcés et violences domestiques</b>	<b>96</b>
<b>12.1. Les mariages forcés ou précoces</b>	<b>96</b>
12.1.1. Prévalence et modalités	96
12.1.2. Actions entreprises par la société civile et les autorités	97
<b>12.2. Violences domestiques et conjugales</b>	<b>99</b>
<b>13. Situation des personnes LGBTI</b>	<b>101</b>
<b>13.1. Le cadre législatif</b>	<b>101</b>
<b>13.2. Attitude des autorités et accès à la justice</b>	<b>101</b>
<b>13.3. Perception sociétale</b>	<b>102</b>
<b>13.3.1. Violences physiques et abus</b>	<b>103</b>
13.3.2. Le cercle familial	103
13.3.3. Discriminations et précarité	105
<b>13.4. Les associations de défense des droits LGBTI</b>	<b>106</b>
<b>Conclusion</b>	<b>107</b>
<b>Table des sigles</b>	<b>109</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>111</b>

## **Interlocuteurs rencontrés lors de la mission**

Pour des raisons de sécurité, et à la demande de nombreux interlocuteurs rencontrés lors de la mission, les noms des personnes interrogées ne seront pas mentionnés dans ce rapport.

### **Responsables politiques**

Un cadre du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP)  
Un cadre du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI)  
Un cadre du Front populaire ivoirien (FPI)  
Des membres du Rassemblement pour la Côte d'Ivoire (RACI)

### **Sources diplomatiques et institutionnelles**

Dix sources diplomatiques de divers pays  
Un haut fonctionnaire ivoirien  
Une représentante de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

### **Presse et milieu universitaire**

Deux universitaires ivoiriens  
Quatre journalistes ivoiriens travaillant pour différents médias  
Des membres de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI)

### **Associations de défense des droits de l'homme et mouvements citoyens**

Un membre de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO)  
Des membres d'Amnesty International Côte d'Ivoire  
Un membre du Groupe de plaidoyer et d'actions pour une transparence électorale (GPATE)  
Des membres du Mouvement ivoirien des droits humains (MIDH)  
Un représentant du mouvement Les Indignés  
Une représentante du mouvement No-Vox

### **Autres associations**

Une représentante d'une ONG internationale basée à Abidjan  
Des membres du Groupement de réflexion d'intérêt national et social (GRINS) de Gbêké  
Des membres de deux associations dédiées à la défense des droits des démobilisés

### **ONG dédiées à la défense des minorités sexuelles**

Des membres de l'ONG Ombres et Lumières  
Des membres de l'ONG Alternative Côte d'Ivoire  
Des membres de l'ONG Secours Social

### **ONG dédiées à la lutte contre les mutilations sexuelles féminines (MSF)**

Des membres de l'ONG Loucha  
Des membres de la Fondation Djigui la Grande Espérance  
Une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF



## Introduction

Les demandes de protection internationale en provenance de Côte d'Ivoire déposées en France connaissent une hausse constante depuis 2016. Celles-ci ont augmenté de près de 112% entre 2016 et 2017, et de 44% entre 2017 et 2018, passant de 1673 premières demandes en 2016 à 5282, mineurs accompagnants inclus, en 2018.

En 2018, la Côte d'Ivoire se plaçait ainsi au 5<sup>ème</sup> rang des pays de provenance, représentant 5,1% de la demande d'asile en France.

Afin d'actualiser son analyse sur la situation dans ce pays, l'OFPRA y a organisé une mission de recueil d'informations en y associant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Cette mission, qui s'est déroulée à Abidjan et à Bouaké du 25 novembre au 7 décembre 2019, avait pour but de recueillir en particulier des informations sur les principales thématiques invoquées par les demandeurs ivoiriens dans le cadre de leurs demandes :

- la situation des minorités sexuelles et de genre
- la prévalence, l'attitude face à la pratique et la réalité de la lutte contre les mutilations sexuelles féminines (MSF)
- les violences faites aux femmes et notamment la pratique du mariage précoce et forcé,
- la situation sécuritaire et la criminalité urbaine
- la gestion des mutineries par les autorités et les perspectives à moyen terme
- le paysage politique à l'approche de l'élection présidentielle de 2020
- les conflits fonciers dans l'Ouest du pays.

Elaboré à partir des entretiens réalisés sur place, ce rapport synthétise les informations et analyses fournies par les interlocuteurs rencontrés lors de la mission. Il est complété par quelques références à des sources publiques dès lors que cela s'est révélé utile pour la compréhension du contexte.

## 1. Le processus électoral

Cette partie a été élaborée à partir d'entretiens réalisés avec les interlocuteurs suivants :

- un cadre du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP)
- un cadre du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI)
- un cadre du Front populaire ivoirien (FPI)
- des membres du Rassemblement pour la Côte d'Ivoire (RACI)
- cinq sources diplomatiques
- un universitaire ivoirien
- deux journalistes ivoiriens
- un membre de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO)
- un membre du Groupe de plaidoyer et d'actions pour une transparence électorale (GPATE)
- des membres du Mouvement ivoirien des droits humains (MIDH)
- une représentante d'une ONG internationale basée à Abidjan

### 1.1. Un contexte préélectoral marqué par un regain de tensions

Plusieurs interlocuteurs rencontrés lors de la mission soulignent un regain de tensions à l'approche de l'élection présidentielle de 2020 qui, selon une source diplomatique, sera « **la première véritable élection de transition depuis 1997 en Côte d'Ivoire** ».

En octobre 2020, la conjonction des élections présidentielles au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire constituera « un moment de fragilités politiques concomitantes ». Il s'agit d'une « inquiétude » pour les autorités ivoiriennes, qui craignent une forte hausse des mouvements migratoires de ressortissants du Burkina Faso, pays actuellement en proie à de graves troubles sécuritaires, vers la Côte d'Ivoire<sup>1</sup>.

Le pays « entre dans une période d'incertitude, les Ivoiriens se disent inquiets. Le régime tend à se raidir et on ignore jusqu'où ira ce raidissement. Si l'opposition parvient à s'organiser, on risque d'assister à un durcissement »<sup>2</sup>.

Divers interlocuteurs estiment que « le traumatisme de 2010 demeure vivace »<sup>3</sup>, d'autant plus que « certains signes rappellent ce qu'on a vu en 2010-2011 ». La réconciliation est « insuffisante, malgré la volonté du pouvoir, qui n'a pas été aidé en cela par l'opposition. Il n'y a pas de volonté manifeste de se réconcilier »<sup>4</sup>.

Les tensions préélectorales sont exacerbées par le conflit entre le RHDP (Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix) d'une part, et les partisans de Guillaume Soro, du FPI (Front populaire ivoirien) et du PDCI (Parti démocratique de Côte d'Ivoire) d'autre part. Ainsi, selon un journaliste ivoirien, « la stratégie du RHDP est de faire peur à l'opposition, de la neutraliser. En 2010, la stratégie d'alliance entre le RDR [Rassemblement des républicains] et le PDCI a permis à Alassane Ouattara de l'emporter. Depuis le départ du PDCI, le RHDP, qui ne compte plus en son sein que le RDR et quelques petits partis sans envergure ni existence réelle, se retrouve en minorité »<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>2</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>3</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>4</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>5</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

**L'attitude de Guillaume Soro<sup>6</sup> participe à ce regain de tensions**, étant donné qu'il « mobilise de nombreux individus ayant combattu [dans les rangs de la rébellion] durant la crise postélectorale. Pour eux, Guillaume Soro est le successeur désigné d'Alassane Ouattara. Il a donc une chance de gratter de 25 à 30% de l'électorat RDR et risque de déstabiliser le paysage politique »<sup>7</sup>.

Le contexte préélectoral est en outre marqué par « **une forme de pression subtile, ou parfois plus directe, envers l'opposition** » qui, selon une représentante d'une ONG internationale basée à Abidjan, « a peu d'espace pour s'exprimer ». La population est « lassée de la classe politique actuelle et appréhende les élections. Certains disent que ça peut éclater avant l'élection. Si le gouvernement fait un faux mouvement, certains pourraient utiliser cela pour déclencher une réaction de masse, qui pourrait dégénérer ».

Un cadre du FPI rencontré lors de la mission évoque « un régime autocratique dans lequel les libertés élémentaires (propriété, expression, syndicales, etc.) sont niées. Chaque fois qu'on approche d'une échéance électorale, il y a une hausse du nombre d'arrestations d'opposants et des départs en exil. Néanmoins, selon mon opinion personnelle, c'est surtout pour des motifs économiques que les gens quittent la Côte d'Ivoire ».

D'après cet interlocuteur, le régime est marqué par une « **dérive autoritaire** » qui puise ses racines « dans la manière dont le président Ouattara est arrivé au pouvoir. Il a eu un problème de légitimité. Il lui a fallu installer un Etat fort pour restaurer le calme, favoriser les investissements publics et ramener la croissance. C'est ce mode de fonctionnement qui a renforcé son autoritarisme ».

Pour sa part, un cadre du RHDP relève que « la période pré-électorale actuelle est une source de tensions ayant son origine dans l'élaboration des différentes constitutions ». Tandis que plusieurs représentants de l'opposition rencontrés lors de la mission font état de menaces envers des membres de leurs partis,<sup>8</sup> cet interlocuteur estime que « **ces tensions ne sont pas particulièrement fortes au point de créer de l'asile** ». Selon lui, « **on observe aujourd'hui une montée en puissance des ambitions** », qui s'exprime notamment à travers « des propos qui comportent certaines tensions. Le FPI et le PDCI ne se sentent pas prêts. Ils cherchent à créer un vide constitutionnel car ils souffrent d'un déficit d'offres politiques ».

---

<sup>6</sup> NDLR : en octobre 2019, Guillaume Soro annonce sa candidature à l'élection présidentielle d'octobre 2020, et la création du « mouvement citoyen » Générations et peuples solidaires (GPS), qui vise à regrouper l'ensemble des organisations pro-Soro en vue de l'élection présidentielle. Le 23 décembre 2019, les autorités ivoiriennes émettent un mandat d'arrêt contre Guillaume Soro pour tentative de déstabilisation et détournement de deniers publics. Guillaume Soro est accusé de détournement de deniers publics d'une valeur de 1,5 milliards de FCFA (soit environ 2,3 millions d'euros). Informé de ce mandat d'arrêt alors qu'il se trouvait dans un avion devant le ramener à Abidjan (après un séjour de plusieurs mois en Europe) pour y lancer sa campagne électorale, Guillaume Soro interrompt son voyage et fait dérouter son avion au Ghana, avant de repartir en Europe. Ce même jour, lors d'une conférence de presse organisée au siège de GPS, où sont rassemblés des partisans de Guillaume Soro, le député Alain Lobognon livre des informations relatives au refus d'atterrissage du jet privé qui transportait Guillaume Soro de Paris à Abidjan. La conférence est subitement interrompue par des corps habillés qui procèdent à l'arrestation d'une quinzaine d'individus, parmi lesquels 5 députés, notamment Alain Lobognon, Kanigui Soro (le président du Rassemblement pour la Côte d'Ivoire, RACI), et Souleymane Kamagaté (alias Soul to Soul, ancien chargé de protocole de Guillaume Soro). Accusés de trouble à l'ordre public et de divulgation de fausses nouvelles, ces individus se trouvent depuis lors en détention. Le 25 février 2020, ils sont présentés pour la première fois au doyen des juges d'instruction du tribunal de première instance d'Abidjan Plateau. D'autres auditions devraient avoir lieu prochainement. Réagissant sur les réseaux sociaux à ces événements, Guillaume Soro accuse le pouvoir ivoirien de vouloir l'écartier de la course à la présidence.

<sup>7</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>8</sup> NDLR : pour de plus amples informations à ce sujet, voir dans la deuxième partie de ce rapport, la sous-partie intitulée « 2.2. Arrestations, poursuites judiciaires et disparitions temporaires au sein de l'opposition », et dans la septième partie, la sous-partie intitulée « 7.1. Les élections municipales d'octobre 2018 ».

## 1.2. Une Commission électorale indépendante (CEI) décriée

Les tensions préélectorales sont en outre attisées par les nombreuses critiques suscitées par la composition actuelle de la CEI, perçue par l'ensemble de l'opposition, et certains observateurs indépendants issus de la société civile, comme partielle et à la solde de la majorité présidentielle.

La CEI figure « parmi les institutions ayant joué un grand rôle dans la crise postélectorale de 2011. Du fait de sa configuration et de sa composition, elle n'était pas vraiment indépendante »<sup>9</sup>.

Ces dernières années, la réforme de la CEI « a donné lieu à **un processus de dialogue inabouti** en raison du boycott de l'opposition et d'une certaine mauvaise volonté de la part du pouvoir. Quand la CEI centrale a été formée, les partis de l'opposition ont été invités à y siéger, mais ils ont décidé de la boycotter. Ils espéraient un élargissement de la CEI sur la base d'un accord politique, qui n'a pas eu lieu à ce jour »<sup>10</sup>.

Selon un cadre du PDCI, « le problème de la Côte d'Ivoire est lié à une crise de confiance vis-à-vis de la CEI, chargée d'organiser les élections. La Cour Africaine des droits de l'homme [CADH] a demandé à la Côte d'Ivoire de revoir la composition de la CEI et ses conditions d'organisation, qui semblent déséquilibrées. Malheureusement, la recomposition n'a pas respecté les recommandations de la CADH. Malgré tout, le pouvoir voudrait qu'on aille aux élections. Aujourd'hui, le PDCI et le FPI se sont réunis dans la Coalition pour la démocratie, la réconciliation et la paix [CDRP], qui a décidé de sortir de la CEI ».

D'après un journaliste ivoirien, « pour l'élection présidentielle de 2020, **la stratégie du pouvoir est le passage en force**, avec le contrôle de la CEI, composée de gens qui lui sont proches. En Côte d'Ivoire, les résultats annoncés sont souvent loin de correspondre à la réalité des votes. S'il contrôle l'armée, la CEI, et le Conseil constitutionnel, le RHDP aura 80% de chances de remporter l'élection en 2020 ».

Selon un défenseur ivoirien des droits humains, « la CEI et le Conseil Constitutionnel sont aujourd'hui tenus par des partisans du président Ouattara. On risque d'avoir des élections qui ne seront pas le reflet du choix de la population [...] La CEI a été réformée mais seulement en apparence. Certains partis ayant des représentants au parlement n'y sont plus, et le gouvernement a choisi les organisations de la société civile qui devaient proposer des personnalités ». A ce jour, la CEI compte « 5 ou 6 représentants de la société civile, mais certains sont mis à mal par leurs positions partisans dans un passé récent. Ils sont perçus comme partiaux, biaisés ».

Un cadre du RHDP réfute catégoriquement les accusations de partialité portées à l'encontre de la CEI : « La société civile a saisi la CADH, qui a émis deux recommandations : créer une CEI indépendante et équilibrée, et garantir son autonomie financière. Concernant le second point, la CEI ne peut pas vivre à partir de l'autonomie financière. **Ceux qui ont cette exigence démontrent leur méconnaissance des modes de fonctionnement de l'Etat**. La ligne budgétaire n'empêche pas qu'il y ait un caractère dépendant. En outre, cette CEI a été mise en place sous Laurent Gbagbo, qui a quand même perdu les élections de 2010 [...] La CEI comptait 17 membres, dont 8 issus

---

<sup>9</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>10</sup> Entretien avec une source diplomatique

du gouvernement : la CADH a demandé [dans un arrêt datant de novembre 2016] un rééquilibrage, qui a bien eu lieu : désormais, seuls 3 membres du RHDP y siègent ».

Certains mouvements de la société civile ont également tenté de contester la CEI. Ainsi, Samba David (leader du mouvement citoyen *Les Indignés*) a voulu organiser en juillet 2019 une manifestation devant la CEI, mais celle-ci a été « annulée sous la pression du pouvoir ». La délégation emmenée par Samba David devait toutefois « être reçue à la CEI. Quand ils sont arrivés, [Samba David et ses pairs] ont été arrêtés, puis ont passé 48 heures en détention, avant d'être relâchés »<sup>11</sup>.

En 2014, l'APDH (Action pour la protection des droits de l'homme) a saisi la **CADH**. Cette dernière a rendu **un arrêt en novembre 2016**, qui « met en exergue trois défauts de la CEI : elle viole l'obligation de l'Etat de créer un organe indépendant et impartial ; elle viole le principe de l'égalité de tous devant la loi ; elle viole l'obligation de l'Etat de permettre aux citoyens de s'investir et de prendre part aux affaires publiques de leur pays »<sup>12</sup>.

Dans cet arrêt, « la CADH a demandé à la Côte d'Ivoire de réformer son organe électoral, pour le rendre conforme à ses engagements internationaux, notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Charte sur la démocratie, les élections et la gouvernance, le pacte international relatif aux droits civils et politiques. La CADH a donné un délai d'un an pour que les autorités ivoiriennes produisent un rapport sur l'exécution de cet arrêt »<sup>13</sup>.

Pourtant, « trois grandes élections se sont tenues avec cette CEI, malgré qu'elle ait été frappée d'illégalité après l'arrêt de la CADH » : les élections législatives de décembre 2016, les élections sénatoriales en mars 2018, et les élections locales en octobre 2018<sup>14</sup>.

A la suite de pressions de l'Union Européenne (UE), « le gouvernement a finalement consenti à adapter la composition de la CEI conformément à l'arrêt de la CADH, mais il ne l'a pas fait dans l'esprit de cet arrêt. La loi sur la CEI concerne l'organisation, le fonctionnement, l'attribution et la composition de la CEI. Le gouvernement a juste réformé la composition de la CEI. Premièrement, dans cette loi, les questions d'indépendance ne sont pas abordées. **Les partis politiques qui sont parties prenantes aux élections devraient faire profil bas au sein de la CEI, mais ils sont en réalité encore très présents.** L'APDH avait souhaité qu'ils aient juste un pouvoir d'observateur, or ce n'est pas le cas. Deuxièmement, l'APDH avait souhaité que la CEI soit dirigée par des personnalités de la société civile, mais ce n'est pas le cas non plus »<sup>15</sup>.

L'APDH « a émis le souhait que la discussion continue sur la question de l'impartialité, de l'indépendance, et de la composition des **commissions locales**, car celles-ci sont totalement partisans et aux mains des partis politiques. Ce que dit la loi [qu'il faut réformer], c'est que les partis politiques de l'opposition proposent trois personnes, les partis politiques du pouvoir proposent trois personnes, et il y a, en plus, un représentant de l'administration, c'est-à-dire un préfet (ou un sous-préfet). Cela fait sept personnes en tout. Mais cela n'inclut pas de représentant de la société civile au niveau local. Donc, l'APDH a souhaité que cette composition soit revue et que la représentation nationale

---

<sup>11</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>12</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>13</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>14</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>15</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

puisse être la représentation centrale, qui elle-même choisit les personnes pour gérer les commissions locales, qui seraient donc responsables devant la commission nationale »<sup>16</sup>.

L'APDH « a souhaité que le gouvernement reprenne les discussions et qu'il fasse tout pour que les partis de l'opposition prennent part à cette CEI pour créer un certain équilibre. Mais **les partis de l'opposition avaient un autre calcul**. Ils voulaient faire traîner les choses afin de mettre le gouvernement devant la fin du délai. C'est la rupture totale entre le gouvernement et les partis d'opposition sur la CEI. C'est un signe qui ne trompe pas, et on a de quoi être inquiet, car les partis politiques puisent leur force dans les communautés »<sup>17</sup>.

### 1.3. Institutions et Constitution

Selon un cadre du RHDP, le régime se caractérise par « **un pouvoir présidentiel fort** », tandis que « le Parlement n'est pas vraiment vu comme une institution d'opposition à l'exécutif, mais plutôt comme le représentant des régions. Traditionnellement, on vote pour un député parce qu'il nous plaît. Les Ivoiriens n'ont pas encore atteint le niveau de maturité politique qui existe en Europe ».

Promulguée à l'issue d'un référendum constitutionnel organisé en octobre 2016, la nouvelle Constitution supprime la limite d'âge, pour candidater à l'élection présidentielle, fixée à 75 ans par l'ancienne Constitution<sup>18</sup>. Selon certaines interprétations, cette Constitution permettrait **un troisième mandat**<sup>19</sup> du président Ouattara, une perspective qui suscite des tensions et des protestations au sein de l'opposition<sup>20</sup>.

Si l'article 55 de la Constitution de 2016 précise que « le Président de la République, élu pour cinq ans au suffrage universel direct, n'est rééligible qu'une fois », d'aucuns considèrent que « les mandats effectués avant l'adoption de la Constitution de 2016 ne comptent pas. Ainsi, les compteurs seraient remis à zéro à partir de 2016, et le président Ouattara pourrait être rééligible une fois, et effectuer un troisième mandat »<sup>21</sup>.

La nouvelle Constitution a aussi ouvert la voie à la mise en place du Sénat, de la Cour de Cassation, et de la Cour des Comptes, et à la création du poste de vice-président. Pour l'heure, la Cour de Cassation n'est pas encore opérationnelle. Le dernier tiers des sénateurs n'a été nommé qu'à l'été 2019. **Le code électoral devrait aussi être réformé** pour être en accord avec la nouvelle Constitution en intégrant de nouvelles dispositions. La question du ticket Président/vice-président devrait notamment y être intégrée<sup>22</sup>.

Concernant les conditions d'éligibilité à l'élection présidentielle, des modifications constitutionnelles ont été annoncées en août 2019, mais l'Assemblée nationale n'avait toujours pas reçu de projet de loi en décembre 2019. En novembre 2019, le gouvernement a annoncé une forte hausse, de 20 millions à 100 millions FCFA<sup>23</sup>, de la **caution requise** pour se porter candidat à cette élection. Selon un cadre du

---

<sup>16</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>17</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>18</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>19</sup> NDLR : en mars 2020, Alassane Ouattara a finalement annoncé publiquement qu'il renonçait à briguer un troisième mandat.

<sup>20</sup> Entretien avec un cadre du FPI

<sup>21</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>22</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>23</sup> NDLR : de 30 000 à 152 000 euros.

Rassemblement pour la Côte d'Ivoire (RACI), cette initiative vise à « organiser une élection non concurrentielle en 2020 »<sup>24</sup>.

#### 1.4. Difficultés d'enregistrement sur les listes électorales

Les « dix années de crise ont mis à mal l'état civil, ce qui pose de nombreuses difficultés d'enregistrement sur les listes électorales »<sup>25</sup>.

La dernière révision des listes électorales, lors de laquelle 300 000 Ivoiriens auraient intégré les listes, a eu lieu en 2014<sup>26</sup>. Selon un cadre du RDHP, la prochaine révision devrait débuter en avril 2020.

Le pays compte près de **23 millions d'électeurs**, alors que les listes électorales actuelles compteraient environ **6 millions de personnes**. Un grand nombre de jeunes, aujourd'hui en âge de voter ne sont pas inscrits<sup>27</sup>. Selon un cadre du PDCI, « **les nouveaux majeurs** rencontrent des difficultés pour s'inscrire ». Il impute cet état de fait au RHDP qui « mettra tout en œuvre pour gagner les élections. Le vote n'est pas obligatoire, mais il faut laisser la latitude aux gens de s'inscrire sur les listes électorales ».

Lors de l'élection présidentielle de 2010, un extrait de naissance suffisait pour être sur les listes électorales. Désormais, hormis les électeurs déjà inscrits sur la liste, **personne ne pourra voter sans carte nationale d'identité (CNI)**. Or, la délivrance d'une CNI implique la présentation d'un certificat de nationalité<sup>28</sup>. Il faut donc « prouver qu'on est né en Côte d'Ivoire pour s'inscrire sur les listes électorales », alors même **qu'il existe « des problèmes récurrents pour déterminer qui est Ivoirien**, dans un pays où l'état civil est défaillant, et où les migrations sous régionales sont très importantes. Un tiers des naissances ne sont pas déclarées, sur un total approximatif de naissances annuelles estimé à 950 000 en se basant sur le nombre de vaccins D-T-Polio gratuits inoculés »<sup>29</sup>.

Un cadre du PDCI remarque quant à lui que « la délivrance des CNI n'est pas liée aux élections, alors qu'on a besoin d'une CNI pour voter. Récemment, l'Assemblée a voté une loi fixant à 5 000 FCFA le prix à payer pour la délivrance d'une CNI. Mais l'obtention de ce document implique aussi la présentation d'un certificat de nationalité (5 000 FCFA), et d'un extrait de naissance (1 000 FCFA). **Au total, cela revient à quasiment 11 000 FCFA**<sup>30</sup>. Le RHDP manipule l'argent du contribuable comme il veut. Il peut ainsi utiliser cette manne d'argent publique pour établir les cartes d'identité de sa base électorale [...] En 2010, des cartes d'identité ont été envoyées aux mauvais endroits. Cela se fait sciemment pour empêcher que certains électeurs aient leur carte pour voter. Le gros enjeu, c'est le timing. Est-il possible que le gouvernement établisse tous ces documents administratifs à moins d'un an des élections ? ».

De nombreuses CNI émises en 2009 ont expiré en 2019. Cinq millions de CNI seraient expirées. Les difficultés de certains jeunes électeurs pour s'inscrire sur les listes

---

<sup>24</sup> Entretien avec des membres du RACI

<sup>25</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>26</sup> Entretien avec un cadre du PDCI

<sup>27</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>28</sup> Entretien avec un cadre du PDCI

<sup>29</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>30</sup> NDLR : environ 16,75 euros.

électorales persistent, car **beaucoup de jeunes devenus majeurs entre 2016 et 2018 n'ont pas de CNI**<sup>31</sup>.

A cet égard, un cadre du PDCI souligne que : « **La majorité des CNI sont périmées.** Ce problème a récemment été soulevé par Henri Konan Bédié. Il a dit que le gouvernement devait admettre son échec et proroger la date de validité des CNI ». Récemment, « le gouvernement a décidé de prolonger leur validité jusqu'à juin 2020, alors que l'élection présidentielle aura lieu en octobre, et non en juin. La question est donc de savoir s'il sera possible de délivrer des CNI à tous les électeurs en quatre mois, de juin à octobre 2020. Pour voter, il ne suffit pas d'être inscrit sur la liste électorale, il faut aussi prouver qu'on est bien la personne sur la liste. L'enrôlement sur les listes dure au minimum trois mois. Quand l'enrôlement est fait, une liste provisoire est affichée. Une fois la liste provisoire affichée, la période contentieuse dure trois semaines pendant lesquelles on peut contester son absence sur la liste, etc. Après parution de la liste définitive, de nouvelles cartes d'électeurs doivent être éditées. Si c'est à partir de juin 2020 qu'il faut tout faire, cela va être compliqué. Autant prolonger encore la validité des cartes, et repousser l'émission des nouvelles cartes à 2021 ».

Récemment, Henri Konan Bédié a exprimé son opposition à « la distribution de la nationalité ivoirienne à tout le monde. Des gens qui n'ont pas de CNI se sont vu reconnaître la nationalité ivoirienne pour des raisons purement électorales ». A la suite de cette déclaration d'Henri Konan Bédié, le gouvernement aurait annoncé son intention de détruire près de 500 000 CNI pour fraude à la nationalité<sup>32</sup>.

### 1.5. Les violences survenues lors des élections locales d'octobre 2018

En Côte d'Ivoire, les violences électorales sont en partie imputables « aux leaders politiques, qui utilisent les conflits latents à leur profit »<sup>33</sup>. Le « **recours à une forme de sécurité privée de la part des autorités** » suscite « des appréhensions » quant à l'élection présidentielle de 2020. Les jeunes gens recrutés sont « chargés de deux missions : d'une part, assurer la sécurité de leur candidat et veiller sur ses intérêts ; d'autre part, attaquer les intérêts du candidat opposant »<sup>34</sup>.

D'aucuns redoutent que l'élection présidentielle de 2020 pâtisse de fraudes et de violences semblables à celles observées lors des élections municipales et régionales d'octobre 2018.

Ainsi, selon un cadre du PDCI, ces élections « ont planté le décor et laissent présager de ce qui pourrait advenir en 2020 si rien n'est fait ».

Lors de ce scrutin, des individus armés ont empêché l'accès à certains bureaux de vote dans les localités de Bassam, Port-Bouët et Koumassi, dans des zones réputées favorables au PDCI. Des votes auraient en outre été achetés : 5 000 à 10 000 FCFA<sup>35</sup> auraient été versés à des électeurs ayant photographié leur bulletin de vote<sup>36</sup>.

Selon certaines rumeurs, des milices liées au ministre de la Défense, Hamed Bakayoko, seraient à l'origine de ces violences. Plusieurs observateurs rapportent que ces violences

---

<sup>31</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>32</sup> Entretien avec un cadre du PDCI

<sup>33</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>34</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>35</sup> NDLR : de 7,5 à 15 euros.

<sup>36</sup> Entretien avec une source diplomatique

seraient le fait de « gros bras » liés à des syndicats de transporteurs (*gnambros*) sur lesquels Hamed Bakayoko, qui est aussi maire d'Abobo, exercerait une influence<sup>37</sup>.

Un cadre du RHDP considère quant à lui que ces violences, qui n'ont touché que 3 communes dans un pays qui en compte 201, « ne sont pas restées dans la mémoire des Ivoiriens » et souligne que « les responsables de ces violences n'ont pas été identifiés ». A Bassam, « chacun réclamait la victoire, et tout s'est calmé ensuite. A Port-Bouët, il n'y a pas eu de bagarres, même si des urnes ont été cassées. Puis le Conseil constitutionnel a été saisi, et tout est rentré dans l'ordre ».

### 1.6. Des votes fortement déterminés par l'appartenance communautaire

Les principaux partis ivoiriens ont été créés « en fonction de l'ethnie et de la région de son fondateur. **Chaque parti a son pré carré. Dans leurs fiefs, les partis mobilisent encore beaucoup** ». Ainsi, près de 200 000 partisans ont été mobilisés en octobre 2019 lors d'un meeting du PDCI à Yamoussoukro.<sup>38</sup>

Divers interlocuteurs indiquent que l'appartenance ethnique reste un facteur déterminant pour nombre d'électeurs ivoiriens et déplorent les effets pervers de ce réflexe communautariste, entretenu par « **des responsables politiques devenus des leaders communautaires** »<sup>39</sup>.

Un universitaire ivoirien estime que « certains électeurs votent idéologique, généralement des intellectuels ou des étudiants, mais ils sont très minoritaires. Les autres votent en fonction de l'ethnie du candidat et des réalisations faites. On insiste beaucoup plus sur le bilan pendant les campagnes ». Un autre universitaire ivoirien remarque que « la Côte d'Ivoire n'est pas encore une démocratie à cause d'une petite classe politique ». Il rappelle toutefois que l'avènement du multipartisme (en 1990) est encore assez récent, et que « près de 80% des électeurs étaient [à l'époque] analphabètes et ne pouvaient même pas lire les programmes ».

Selon un journaliste ivoirien, tous les principaux leaders politiques actuels - Laurent Gbagbo, Guillaume Soro, Henri Konan Bédié, Charles Blé Goudé, et Alassane Ouattara - « **font du communautarisme leur fonds de commerce** [...] Les gens votent pour celui qui leur donnera des t-shirts ou de quoi manger pendant deux semaines [...] Nous devons changer de génération. Tant que ces candidats surferont sur le communautarisme, il n'y aura pas de paix en Côte d'Ivoire ».

Pour sa part, un cadre du RHDP indique que « lors des élections locales, le vote est déterminé à 70% par l'individu qui se porte candidat, et à 30% par le parti auquel il appartient. La stratégie du RHDP est fondée sur la **mise en avant de leaders régionaux**. Ces derniers vont représenter une force très importante. Le RHDP est aujourd'hui le seul parti présent sur l'ensemble du territoire, avec un maillage très serré ».

---

<sup>37</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>38</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>39</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

## 2. Situation de l'opposition

Cette partie a été élaborée à partir d'entretiens réalisés avec les interlocuteurs suivants :

- un cadre du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP)
- un cadre du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI)
- un cadre du Front populaire ivoirien (FPI)
- des membres du Rassemblement pour la Côte d'Ivoire (RACI)
- cinq sources diplomatiques
- deux universitaires ivoiriens
- deux journalistes ivoiriens
- un membre de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO)
- des membres d'Amnesty International Côte d'Ivoire
- un membre du Groupe de plaidoyer et d'actions pour une transparence électorale (GPATE)
- des membres du Mouvement ivoirien des droits humains (MIDH)

### 2.1. Vers de nouvelles alliances politiques ?

Ces deux dernières années, les rapports de force et alliances politiques ont été profondément bouleversés par deux événements : **le revirement de Guillaume Soro**, qui a soudainement basculé dans l'opposition en février 2019 après avoir démissionné de la présidence de l'Assemblée nationale, et **le départ du PDCI du RHDP**, en juillet 2018.

Depuis lors, « il n'y a aucune visibilité sur les alliances politiques, l'incertitude est complète. La situation est fluctuante et peut changer constamment, au gré des renversements d'alliances. Le Président du Sénat, Jeannot Ahoussou-Kouadio, jadis PDCI, est maintenant RHDP. Il y a aussi des tentatives de rallier au RHDP des chefs traditionnels baoulés. **Des problèmes de succession se posent au sein du RHDP et du PDCI** »<sup>40</sup>.

Selon un journaliste ivoirien, « **Alassane Ouattara a fédéré l'opposition contre lui au lieu de la diviser** », en s'attaquant à des individus comme l'ancien maire du Plateau, « **pour des faits [détournements de fonds] que tout le monde commet, y compris dans son camp** »<sup>41</sup>. Ainsi, « des discussions sont en cours entre Guillaume Soro, Henri Konan Bédié et Laurent Gbagbo. Ils se parlent, mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils feront nécessairement alliance [pour l'élection présidentielle de 2020] »<sup>42</sup>.

**Une coalition RACI-PDCI-FPI** a été rendue publique en décembre 2019. Selon un cadre du PDCI, l'alliance entre ces partis « se réalisera au second tour de l'élection présidentielle. C'est à ce moment que les tractations se feront [...] Celui qui aura la meilleure position recevra le soutien des autres. Puis un partage équitable des postes aura lieu entre les différents partis ».

Selon un défenseur ivoirien des droits humains, « **depuis que le PDCI a quitté le RHDP, les ralliements [au RHDP] se font souvent à coups de chantage, notamment au niveau des impôts** : vous vous ralliez ou on sort un dossier contre vous. En 2010, deux partis [PDCI et RDR] se sont alliés contre un troisième [FPI] lors de l'élection présidentielle. A présent, la même logique se représente. Le FPI est divisé et le PDCI a quitté le RHDP ». Il existe donc « des tentatives de recrutement pour avoir plus

<sup>40</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>41</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>42</sup> Entretien avec une source diplomatique

d'élus et pour affaiblir ces partis »<sup>43</sup>, à travers notamment « **une stratégie d'assèchement des finances du PDCI** », qui semble avoir été initiée dans la perspective de l'élection de 2020<sup>44</sup>.

Un cadre du RHDP rencontré lors de la mission réfute catégoriquement ces allégations. Selon lui, Alassane Ouattara a « cherché à mettre en avant les compétences, pour que chaque ethnie se reconnaisse dans le Président. Pour nous, il n'y a aucune pratique d'exclusion. Le RHDP est un parti de rassemblement. Certains non-RHDP ont été récemment démis de leurs fonctions politiques : cela concerne des personnes qui ont profité de leur appartenance au RHDP pour accéder à ces fonctions. Il est normal qu'ayant quitté le RHDP, ces personnes doivent aussi quitter leurs fonctions. **Pour les postes techniques, les gens sont toujours là. Mais pour les postes politiques, ceux qui ont bénéficié des largesses ne peuvent pas rester en place** ».

Cet interlocuteur souligne en outre : « Nous sommes dans une compétition politique à l'approche des élections. Ceux qui ont récemment fait l'objet de jugements sont **poursuivis pour des faits avérés**. Ce ne sont pas des faits opportunistes même si, quand les faits sont jugés la veille d'une élection, cela peut donner l'impression que les poursuites sont engagées à des fins électoralistes ».

## 2.2. Arrestations, poursuites judiciaires et disparitions temporaires au sein de l'opposition

Selon une source diplomatique, « **la liste des arrestations politiques s'allonge** », « une dizaine de cas » a été répertoriée « lors des derniers mois ». Ces arrestations ne sont pas toujours « conformes au nouveau code pénal », avec notamment des mandats d'arrêt émis après coup.

Pour sa part, un représentant d'une ONG de défense des droits humains souligne que « 14 personnes ont été arrêtées ou intimidées » pour des motifs politiques entre janvier et août 2019.

Les modes d'arrestation sont « souvent difficilement acceptables pour les opposants et les membres de leur famille. Certaines arrestations surviennent au cours d'une manifestation, à domicile, ou à la suite d'une déclaration. D'autres font suite à une convocation. Les arrestations à domicile et lors d'une manifestation sont souvent les plus brutales. Par exemple, Hubert Oulaye<sup>45</sup> a été arrêté il y a quelques années à son domicile par des individus ayant escaladé sa clôture, fracassé sa porte, et violenté sa fille, avant de l'emmener manu militari. On aurait pu le convoquer simplement. Mais on a préféré faire une démonstration de force, pour délivrer un message »<sup>46</sup>.

Un membre d'une ONG de défense des droits humains estime que **les cas de disparitions temporaires sont de plus en plus fréquents** : « Une personne disparaît, et deux jours plus tard, on la retrouve à la Direction de la surveillance du territoire (DST) ou à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA) ». Cela a notamment été le cas de Prosper Mé, un enseignant qui voulait créer un parti politique et se porter candidat à l'élection présidentielle de 2020. Après avoir posté des commentaires sur le web, il a été enlevé en avril 2019. Il est resté deux jours à la DST, avant d'être transféré à la MACA,

<sup>43</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>44</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>45</sup> NDLR : ancien ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi de Laurent Gbagbo.

<sup>46</sup> Entretien avec un cadre du FPI

où il demeure actuellement emprisonné, sans avoir été jugé, pour atteinte à la sûreté de l'Etat<sup>47</sup>.

Selon un cadre du FPI, les victimes de disparitions temporaires sont « arrêtées par des individus se présentant comme des agents de l'Etat, puis emmenées dans **des lieux de détention non-officiels** ». Cet interlocuteur cite l'exemple d'un ancien collaborateur de Charles Blé Goudé : « Après avoir été amnistié il y a deux ou trois mois, il a été arrêté à Abobo. On l'a retrouvé à DST. Il a été libéré sans explication, puis arrêté de nouveau »<sup>48</sup>.

Ces disparitions, qui concerneraient **davantage les cadres intermédiaires** que les cadres visibles des partis politiques, viseraient principalement « l'entourage de Guillaume Soro »<sup>49</sup>.

Un universitaire ivoirien livre l'analyse suivante pour expliquer pourquoi ces disparitions temporaires toucheraient davantage la mouvance Soro que d'autres forces de l'opposition : « **Guillaume Soro est vu comme un agitateur public**. Il a été un syndicaliste hors pair, puis le chef de la rébellion. Il a des liens dans l'armée et avec les principaux comzones ». Originaire de la région de Ferkessedougou, il jouit « d'une certaine assise **dans le Nord du pays, qui est la base traditionnelle du pouvoir** ». En voulant s'implanter dans ce bastion du RHDP, « il menace électoralement le pouvoir », ce qui « explique l'attitude différente du pouvoir vis-à-vis de Soro par rapport au PDCI ». Cela étant, « le Rubicon n'a pas encore été franchi entre Soro et le camp présidentiel, car des affinités consanguines demeurent. Ce sont des enfants d'une même famille, ce qui attédie les animosités ». Ainsi, les pro-Soro ne subissent pas encore de « chasse aux sorcières » ou « de menaces globales et systématiques » semblables à celles subies par « les militants du FPI après la chute de Gbagbo », même s'ils ont « pu connaître des problèmes après les mutineries de 2017 ».

Un autre universitaire rencontré lors de la mission estime que « les gens du PDCI ne sont pas encore dans l'œil du cyclone, car le divorce entre Ouattara et Bédié est récent (juillet 2018). **Beaucoup de transfuges du PDCI ayant rejoint le RHDP conservent des liens avec le PDCI** et peuvent servir de médiateurs. Nous ne sommes pas encore montés dans la violence verbale comme avec les pro-Soro ». Depuis « le divorce de juillet 2018, le pouvoir use d'artifices pour contenir la fougue politique du PDCI, mais il n'y a pas de chape de plomb qui conduirait les cadres du PDCI à l'exil ». Certains partisans du PDCI « pourront être privés de parole, voire emprisonnés, comme Jacques Mangoua », mais « leur vie ne sera pas menacée, nous n'y sommes pas encore ».

Le pouvoir a donc « **une posture à géométrie variable** » car « **le PDCI s'inscrit dans une légalité républicaine** », tandis que **la mouvance Soro constitue « une menace politique et militaire du point de vue du pouvoir** ». Le PDCI « saisit la justice, va voir des diplomates, évite les confrontations frontales, même s'il commence à s'y mettre depuis peu », alors que Guillaume Soro « a des antécédents, ce qui oblige le gouvernement à garder un œil vigilant sur lui ». Vis-à-vis du PDCI, « le RHDP ne craint que le combat politique, et a tenté de briser l'édifice en prenant quelques transfuges. Tandis que Soro, ce n'est pas qu'un chef politique : c'est aussi un chef syndicaliste et militaire. A l'approche de l'élection, la pression contre ses partisans risque donc d'augmenter »<sup>50</sup>.

---

<sup>47</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>48</sup> Entretien avec un cadre du FPI

<sup>49</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>50</sup> Entretien avec des universitaires ivoiriens

### 2.2.1. A l'encontre de responsables du PDCI

Depuis que le PDCI a quitté le RHDP en juillet 2018, quelques cadres de ce parti ont été poursuivis en justice, voire emprisonnés, des hauts fonctionnaires proches de ce parti ont été démis de leurs fonctions dans la haute administration, et plusieurs financiers du PDCI ont subi un redressement fiscal, notamment Jean-Louis Billon, visé via le groupe SIFCA par un redressement de 91 milliards de FCFA<sup>51</sup> en 2018, et Jean Kacou Diagou, à la tête de la banque NSIA, qui a subi un redressement de 11 milliards<sup>52</sup> de FCFA<sup>53</sup>.



Le siège du PDCI à Abidjan

D'après une source diplomatique : « Il y a des cas de gens qu'on cherche à **écarter par des actions judiciaires**. Quand on veut neutraliser politiquement quelqu'un, on trouve toujours un motif valable pour le faire. Après, si la peine est proportionnée ou pas, c'est autre chose »<sup>54</sup>. Une autre source diplomatique souligne : « En Côte d'Ivoire, les gens sont tellement tournés sur la commande publique, la dépendance aux affaires et à la magouille, certains voient clairement leur robinet fermé. Certains ont des exploitations aussi, et on trouvera un moyen de leur mettre la pression ».

Interrogé sur le bien-fondé des poursuites engagées contre certains responsables du PDCI accusés **de fraudes fiscales ou de détournements de fonds**, un cadre du FPI estime : « Toute personne qui fait de la politique devrait commencer par s'acquitter de ses impôts. Si certains ont bénéficié d'accointances politiques pour ne pas payer leurs impôts, puis que cela se retourne ensuite contre eux, il ne faut pas s'étonner. L'administration fonctionne mal. Il est souvent difficile de dire s'il s'agit d'incompétence ou de pression délibérée. A-t-on affaire à un agent qui ne maîtrise pas son outil professionnel ou qui fait de la politique à travers son poste ? Aujourd'hui, les fonctionnaires et le personnel administratif ne sont plus bien formés comme au temps d'Houphouët, ce qui fait craindre un déficit de qualité dans les années à venir ».

Un cadre du PDCI signale que le RHDP a tenté de rallier de nombreux membres de son parti au lendemain de la rupture entre Bédié et Ouattara. Certains « transfuges » du PDCI ont ainsi rejoint le RHDP, mais d'autres ne se sont pas laissé convaincre : « Quand

<sup>51</sup> NDLR : environ 138 millions d'euros.

<sup>52</sup> NDLR : environ 17 millions d'euros.

<sup>53</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>54</sup> Entretien avec une source diplomatique

ils réalisent que les gens sont hermétiques, ils passent à une autre phase » et recourent à « une infraction fiscale pour vous déstabiliser et vous enlever de l'arène politique ».

Noël Akossi Bendjo<sup>55</sup>, ancien maire du Plateau, a été accusé de détournement de fonds à hauteur de plusieurs milliards de FCFA. Un cadre du FPI s'interroge : « S'agit-il d'un règlement de compte ou la justice a-t-elle simplement fait son travail ? Face à des cas particuliers, on ne sait jamais de quelle situation il s'agit ».

Le cadre du RHDP remarque que cette affaire, « assez semblable à celle de Bygmalion », avec une société appartenant à Noël Akossi Bendjo qui refacturait à la mairie du Plateau, repose sur des « faits avérés » : « On veut tout politiser, mais les faits sont là. Il y a eu un rapport de l'inspection générale sur cette affaire. L'opportunité de l'interpellation relève de la justice et de la police, qui décident du bon moment pour arrêter ».

L'arrestation en septembre 2019 de Jacques Mangoua, président du conseil régional du Gbêkê (Centre) et vice-président du PDCI, condamné à cinq ans d'emprisonnement pour détention illégale d'armes à feu,<sup>56</sup> a suscité de vives protestations parmi les partisans du PDCI<sup>57</sup>, et une forte mobilisation baoulé dans la région du Gbêkê.<sup>58</sup>

Selon une source diplomatique, « le traitement judiciaire de l'affaire Jacques Mangoua a été expéditif. Il a été jugé en quelques jours sans qu'un juge d'instruction ait été saisi. Il y a des soupçons de manipulations, mais cela s'est fait dans un cadre judiciaire, où il a pu faire appel ».

Une autre source diplomatique se veut plus catégorique : « Une information judiciaire aurait dû être ouverte. Au lieu de quoi, il a comparu immédiatement devant le tribunal correctionnel, procédure normalement réservée aux affaires simples et claires qui peuvent être gérées en l'espace de 48 heures. Jacques Mangoua, primo délinquant au casier vierge, a été condamné à une peine d'emprisonnement ferme de 5 ans ». Dans cette affaire, « le dévoiement de l'instrument judiciaire pour la politique est flagrant ».

D'après un cadre du PDCI, « l'arrestation de Jacques Mangoua visait à « neutraliser un adversaire politique, mais se couper d'une base électorale est une erreur politique ». Un représentant d'une ONG de défense des droits humains estime que : « La célérité avec laquelle l'affaire Mangoua a été bouclée est choquante. Il est allé lui-même se dénoncer après avoir découvert des armes à son domicile. C'est sa qualité d'homme politique qui était visée. Il y a du chantage pour rallier le RHDP, notamment au niveau des impôts. En 2010, deux partis [le RDR et le PDCI] se sont associés contre un troisième [le FPI]. Là, la même logique se représente. Le FPI est un peu divisé et le PDCI a quitté le RHDP. Il y a donc des tentatives de recrutement pour affaiblir ces partis, et avoir plus d'élus ».

Le représentant du RHDP ne partage pas cet avis : « Jacques Mangoua ne jouit pas d'une grande notoriété au plan national. On a retrouvé des armes chez lui. Il a été interpellé, le juge a considéré qu'au regard des faits, une condamnation était requise. Si à cause d'un seul individu le PDCI ne peut plus aller aux élections, il y a un problème ».

---

<sup>55</sup> NDLR : en août 2018, Noël Akossi Bendjo a été révoqué de ses fonctions à la suite de ces accusations. Il vit en exil depuis lors.

<sup>56</sup> NDLR : le 31 mars 2020, la Cour d'appel du tribunal de première instance de Bouaké a remis en liberté Jacques Mangoua, alors que son procès en appel devait débiter le 28 avril 2020. Selon ses avocats, en dépit de cette mise en liberté provisoire, la procédure en appel suit son cours.

<sup>57</sup> NDLR : pour de plus amples informations concernant ces protestations, voir dans la septième partie de ce rapport la sous-partie intitulée « 7.3. L'arrestation de Jacques Mangoua et ses conséquences ».

<sup>58</sup> Entretien avec une source diplomatique

Accusé d'avoir tenu, lors d'un meeting à Adzopé, des propos pouvant nuire à l'ordre public, Valentin N'dri Kouassi, président de la Jeunesse urbaine du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (JPDCI), a été convoqué en juillet 2019 par le procureur, inculpé pour trouble à l'ordre public et interdit d'activités politiques<sup>59</sup>.

### 2.2.2. A l'encontre de partisans de Guillaume Soro

Un cadre du RACI rencontré lors de la mission soutient : « L'environnement politique est menaçant » depuis janvier 2019, quand Guillaume Soro a refusé d'adhérer au RHDP, et a été poussé par le Président Ouattara à démissionner de la présidence de l'Assemblée nationale. Depuis lors, « des recrutements au forceps sont menés pour permettre au RHDP de rester majoritaire. On a vu le régime acheter des élus pour étoffer ce parti. Quand les députés proches de Soro ont décidé de créer leur propre groupe parlementaire, la réaction a été terrible. Ils cherchent à caporaliser le parlement ». Ainsi, « toute personne qui s'oppose au projet du RHDP est vue non pas comme un adversaire politique, mais comme un ennemi. Dans les quartiers, des microbes drogués sont entretenus par le pouvoir pour s'attaquer aux opposants politiques. Cela provoque une situation d'insécurité totale. Une vraie psychose plane en ce moment. Beaucoup de responsables du RACI sont menacés via des coups de fil anonymes ».

Cet interlocuteur évoque aussi **le meurtre en juillet 2018 à Korhogo d'un militant de son parti**, poignardé par des partisans du RHDP lors d'une réunion du RACI : « Les meurtriers ont été libérés sans procès [...] Ce fait a motivé la transformation du RACI en parti politique. A ce moment-là, nous avons compris que nous n'avions plus la même vision [que le RDR/RHDP] et avons transformé notre mouvement en parti ».

Ce cadre du RACI indique que Guillaume Soro a longtemps refusé de transformer les Forces Nouvelles en parti politique, car « les partis ont une base régionale », et participent selon lui « à la division du pays » : « Guillaume Soro s'est toujours opposé à ce que le RACI soit transformé en parti politique jusqu'au meurtre de Kognon Soro. Président d'honneur du RACI, il préférerait rester dans une posture transversale ». Il a ensuite fondé en octobre 2019 le mouvement GPS, « qui n'est pas un parti politique, mais un mouvement citoyen. Il préfère être à la tête d'une organisation citoyenne car il est convaincu que les problèmes du pays viennent des partis ».

Cet interlocuteur cite plusieurs cas selon lui révélateurs des abus dont sont actuellement victimes les partisans de Guillaume Soro :

Député et ancien ministre, Alain Lobognon a mentionné dans un tweet que le procureur a fait déférer quelqu'un. Arrêté en janvier 2019, il a été condamné à un an de prison ferme (peine réduite en appel à six mois) pour « divulgation de fausse nouvelle, trouble à l'ordre public et incitation à la violence » et a séjourné plusieurs semaines à la MACA avant d'être libéré<sup>60</sup>. A cet égard, une source diplomatique estime que « dans cette affaire, le règlement de compte par l'arme judiciaire a été totalement contreproductif »<sup>61</sup>.

Ancien député et ancien tuteur de Guillaume Soro, le professeur Bamba Moriféré a été victime d'une tentative d'enlèvement après un meeting<sup>62</sup>. Selon un cadre du FPI, en

---

<sup>59</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>60</sup> Entretien avec des membres du RACI

<sup>61</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>62</sup> Entretien avec des membres du RACI

2018, Bamba Moriféré avait déjà été arrêté nuitamment en dehors de tout cadre légal, par des hommes encagoulés<sup>63</sup>.

En novembre 2019, le ministre de l'éducation nationale a envoyé une délégation à la rencontre de Kwakou Porlé. Vice-président du RACI, Kwakou Porlé exerce le métier de proviseur. La délégation lui a dit que le pouvoir n'a jamais permis à un chef de service d'être issu de l'opposition et lui a demandé de faire un choix : garder son poste de proviseur et faire une déclaration pour annoncer son ralliement au RHDP, ou perdre son poste de proviseur. Kwakou Porlé a refusé, en demandant à la délégation de lui indiquer « quel texte de loi l'obligeait à faire cela »<sup>64</sup>.

Des dirigeants et directeurs centraux d'administration ont été limogés en juillet 2017 du fait de leur sympathie envers Guillaume Soro : Issiaka Fofana, ancien directeur-général de la Loterie nationale de Côte d'Ivoire (LONACI), Méité Sindou, ancien secrétaire national à la gouvernance et au renforcement des capacités, Massandje Touré-Litsé, ancienne directrice générale du Conseil café-cacao (CCC), et Konaté Zié, ancien chargé d'étude senior au Fonds d'investissement en milieu rural (FIMR) du CCC.<sup>65</sup>

Zié Soro est un jeune cadre du RACI qui possède des établissements scolaires privés à Bouaké, Marcory, et Korhogo. En octobre 2017, le RACI a officialisé sa nomination au poste de coordinateur régional du RACI-Poro et secrétaire national chargé de l'implantation du RACI. Quelques heures après sa nomination, il a reçu des menaces téléphoniques émanant d'un individu. Ce dernier lui a dit qu'il allait perdre tous ses biens (résidence, véhicule, établissements scolaires) à moins de faire une déclaration publique pour signifier son ralliement au RHDP. Par la suite, ce même individu a promis à Zié Soro de verser de larges subventions à ses écoles en cas de ralliement au RHDP<sup>66</sup>.

Koné Hanon, coordonnateur du mouvement Jeunesse Kigbafori Soro de Daloa (JKS) et Doumbia Kader, ancien militaire et ex-chauffeur de Guillaume Soro, sont détenus à la MACA, accusés de tentative de coup d'Etat. Selon un cadre du RACI, Koné Hanon a été enlevé en janvier 2019, tandis que Doumbia Kader est tombé dans un « traquenard », à l'issue duquel on l'a retrouvé en possession d'une liste de matériel militaire écrite au stylo sur une feuille de papier, qui a ensuite été « utilisée comme preuve contre lui »<sup>67</sup>.

Photojournaliste et blogueur, Guy Lasme est un ancien camarade d'université de Guillaume Soro actuellement détenu à la MACA. Il est accusé de diffamation, après avoir publié une information sur un député de la majorité présidentielle sur son compte Twitter<sup>68</sup>.

Souleymane Kamagaté Koné, alias Soul to Soul, ancien directeur du protocole de Guillaume Soro, a été détenu durant 9 mois, puis libéré sans aucun procès, après la découverte d'une cache d'armes à son domicile de Bouaké en 2017, alors que le régime savait que ces armes étaient stockées là, avec son assentiment, depuis la rébellion des années 2000<sup>69</sup>.

---

<sup>63</sup> Entretien avec un cadre du FPI

<sup>64</sup> Entretien avec des membres du RACI

<sup>65</sup> Entretien avec des membres du RACI

<sup>66</sup> Entretien avec des membres du RACI

<sup>67</sup> Entretien avec des membres du RACI

<sup>68</sup> Entretien avec des membres du RACI

<sup>69</sup> Entretien avec des membres du RACI

D'après une source diplomatique, au sein des forces armées, « il n'y a pas de chasse aux sorcières envers les pro-Soro, mais il vaut mieux actuellement ne pas afficher de sympathie avec Soro. Selon des rumeurs, une liste des cadres réputés proches de Soro aurait circulé récemment au ministère de la Défense. Cela crée un climat d'insécurité, un jeu de pression. Un ancien comzone qui était soupçonné d'être pro-Soro, a fait une déclaration publique pour se protéger en déclarant que toute sa loyauté va au président Ouattara. Son officier d'ordonnance a été mis à pied et rayé des cadres de l'armée ».

Selon un journaliste ivoirien, la situation des opposants politiques est « de plus en plus difficile à mesure que les élections approchent, avec **la complicité de l'appareil judiciaire**. Beaucoup de proches de Soro sont intimidés et menacés. Pour l'instant, on n'est pas arrivé au stade critique de l'agression physique ».

Un défenseur des droits humains évoque « une série d'événements en janvier 2019 » ayant concerné des proches des mouvements de jeunes pro-Soro<sup>70</sup>: « Des 4x4 sont arrivés avec des gens cagoulés et vêtus en civil. Les personnes ont été enlevées, avant de réapparaître à la MAMA [Maison d'arrêt militaire d'Abidjan] ou à la MACA. On ne sait pas exactement où elles ont été enfermées, même si la DST est plusieurs fois mentionnée. Les familles n'étaient pas informées. Elles ont été suivies et écoutées, puis des gens dépourvus de badge sont venus à leur domicile pendant leur absence ».

Le représentant du RHDP réfute ces allégations : « Le GPS de Guillaume Soro est plus un mouvement qu'un parti. Il est libre de rentrer en Côte d'Ivoire quand il veut. Trois de ses partisans ont été limogés de leurs poste, notamment Issiaka Fofana [ancien directeur général de la LONACI]. Pour le reste, je ne connais pas de partisan de Guillaume Soro ayant des problèmes ».

### 2.3. Le FPI, un parti toujours en proie à de fortes dissensions

Le FPI demeure actuellement en proie à de fortes dissensions.

Au lendemain de la crise postélectorale, le parti s'est scindé en deux tendances :

- **la tendance Affi N'Guessan**, dont les partisans sont parfois appelés les « ingénieurs » (Pascal Affi N'Guessan est un ancien ingénieur), « technocrates », ou « pragmatiques ». Ses tenants sont « dans le principe de réalité ». Ils considèrent qu'en période de crise, un parti doit être « dirigé comme une entreprise ». Pour reconstruire le parti, ils préconisent « d'assainir les finances, collaborer avec le pouvoir, retrouver une virginité et regagner la confiance des partenaires politiques et financiers, afin de se redéployer quand le contexte sera redevenu plus favorable »<sup>71</sup> ;

- **la tendance Sangaré**, qui est « plutôt dans la réalité des principes ». Pour ses partisans, parfois qualifiés « d'idéologues ou de dogmatiques », ce n'est pas la réalité qui doit guider l'action, mais les principes, notamment : l'économie sociale de marché, le libéralisme et l'intervention de l'Etat, la justice sociale, la liberté d'expression et syndicale, etc. Ils ont aussi « un attachement indéfectible » à Laurent Gbagbo, qu'ils considèrent « comme toujours en prison » car il n'est pas encore rentré en Côte d'Ivoire. Pour eux, « tant que Laurent Gbagbo ne sera pas assis à la table des négociations, il n'y aura pas de discussion possible ». De ce fait, cette tendance est aussi appelée

---

<sup>70</sup> NDLR : cet interlocuteur ne mentionne pas explicitement Hanon Koné, mais celui-ci a, selon diverses sources médiatiques ivoiriennes, été enlevé en janvier 2019 dans des conditions similaires à celles décrites ci-dessus.

<sup>71</sup> Entretien avec un cadre du FPI

« **GAD** » (« **Gbagbo a dit** »). Elle était jadis désignée par le sigle « GOR » (« Gbagbo ou rien ») <sup>72</sup>.

Au sein de la branche Sangaré<sup>73</sup>, la tendance « évangélique » (incarnée par Simone Gbagbo, qui « a son agenda personnel ») s'oppose à la tendance « républicaine », incarnée par les « dogmatiques », qui disent ne pas vouloir mêler la religion et la politique. Ce sont d'anciens marxistes qui refusent de faire de la politique en parlant de religion ou d'ethnie. En plus de ces deux groupes, il y a aussi un groupe de communistes au sein de la tendance Sangaré. Tout en étant d'accord sur les principes avec les « dogmatiques », ils soutiennent Simone Gbagbo, car ils sont « hostiles » à l'actuel secrétaire général du FPI, Assoa Adou, et « cherchent à l'affaiblir ». Dans l'ordre protocolaire, le secrétaire général est le numéro deux du parti, après le président du FPI (Laurent Gbagbo). En sa qualité de vice-présidente, « Simone Gbagbo arrive derrière »<sup>74</sup>.

A ce jour, il n'y a plus de relations entre la mouvance Affi N'Guessan et la tendance Sangaré, même si les pro-Gbagbo ont récemment récupéré « quelques poids lourds » issus de la tendance Affi N'Guessan. Ce dernier a tenté de faire alliance avec Bédié, mais celui-ci a finalement choisi de s'allier avec Laurent Gbagbo<sup>75</sup>.

Actuellement, Pascal Afi N'Guessan est le seul à siéger à la CEI, et il est perçu comme « un faire-valoir du RHDP ». Ensemble pour la démocratie et la souveraineté (EDS), une coalition proche de la tendance GAD, a été récemment mise en place pour contrer la tendance Affi N'Guessan<sup>76</sup>.

Aujourd'hui, les partisans de la tendance Sangaré se trouvent dans une « situation compliquée » et ignorent si Laurent Gbagbo pourra revenir en Côte d'Ivoire avant la présidentielle d'octobre 2020.<sup>77</sup>

Une source diplomatique juge un tel retour hypothétique en raison de « l'épée de Damoclès » qui le menace : **Laurent Gbagbo a été condamné par la justice ivoirienne à vingt ans d'emprisonnement** pour le casse de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dans le cadre d'un procès « probablement illégal », son immunité présidentielle n'ayant pas été levée par l'Assemblée nationale, et révélateur d'une « instrumentalisation de la justice par le pouvoir ».

Les partisans du FPI semblent aujourd'hui moins exposés à d'éventuels abus (arrestations arbitraires, poursuites judiciaires, ou disparitions temporaires) que ceux du PDCI ou de Guillaume Soro.

Toutefois, un membre d'une ONG de défense des droits humains mentionne des arrestations de responsables locaux du FPI à Guiglo, à la suite d'attaques contre des commissariats et des gendarmeries. Ces arrestations ont été qualifiées d'arbitraires par l'opposition<sup>78</sup>.

---

<sup>72</sup> Entretien avec un cadre du FPI

<sup>73</sup> NDLR : décédé en novembre 2018, Aboudramane Sangaré était un compagnon de route historique de Laurent Gbagbo, qui avait pris la tête de la ligne « Gbagbo ou rien » à l'issue de la crise postélectorale.

<sup>74</sup> Entretien avec un cadre du FPI

<sup>75</sup> Entretien avec un cadre du FPI

<sup>76</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>77</sup> Entretien avec un cadre du FPI

<sup>78</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

### 3. Situation sécuritaire et criminalité

Cette partie a été élaborée à partir d'entretiens réalisés avec les interlocuteurs suivants :

- des membres du Rassemblement pour la Côte d'Ivoire (RACI)
- trois sources diplomatiques
- un haut fonctionnaire ivoirien
- deux universitaires ivoiriens
- trois journalistes ivoiriens
- un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains
- une représentante d'une ONG internationale basée à Abidjan

#### 3.1. Criminalité urbaine

A Abidjan, l'ampleur de la criminalité urbaine est « conforme à ce qui peut être attendu dans une ville de 7 à 8 millions d'habitants ». Cependant, en raison du bilan mitigé du processus Désarmement, Démobilisation, Réinsertion (DDR)<sup>79</sup>, de nombreuses armes restent en circulation. En conséquence, la situation peut « vite dégénérer », avec des faits de délinquance pouvant conduire à des homicides<sup>80</sup>.

Très médiatisée ces dernières années, la question des « microbes »<sup>81</sup> a suscité beaucoup de craintes dans la population.<sup>82</sup> Le phénomène a toutefois été « bien jugulé » depuis quelques années. De nombreuses rafles ont en outre été menées, notamment dans le cadre de l'opération Epervier,<sup>83</sup> si bien que les affaires criminelles impliquant des microbes sont actuellement en diminution.<sup>84</sup>

Dans certaines communes, des **comités de vigilance** du quartier se sont constitués pour lutter contre ce phénomène. Ces comités, qui ne sont pas liés aux autorités, sont composés de jeunes hommes munis d'armes blanches<sup>85</sup>.

L'action des pouvoirs publics n'a pas été strictement répressive. Elle a notamment comporté des **prises en charge sociale d'anciens microbes**<sup>86</sup>. Cependant, les moyens alloués à ces actions n'ont pas permis d'éradiquer totalement le phénomène, et de nombreuses structures (Direction de la jeunesse, Service de protection de l'enfance, etc.) sont pourvues de crédits de fonctionnement nettement insuffisants<sup>87</sup>.

Des **programmes de réhabilitation** au profit de « jeunes en conflit avec la loi » ont en outre été menés avec le concours de l'UNICEF (*United Nations International Children's*

<sup>79</sup> NDLR : à l'issue de la crise postélectorale de 2011, les autorités ivoiriennes ont mis en place un programme DDR (Désarmement, démobilisation et réinsertion) à destination des anciens combattants de tout bord ayant pris part aux affrontements et créé, en août 2012, une nouvelle structure étatique, baptisée ADDR (Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration), pour mettre en œuvre ce programme, qui a officiellement pris fin en juin 2015.

<sup>80</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>81</sup> NDLR : sont ainsi communément appelés des groupes composés de jeunes ou très jeunes enfants qui commettent, depuis le lendemain de la crise postélectorale, des attaques en masse (avec des armes à feu ou des armes blanches) et des meurtres dans certains quartiers populaires d'Abidjan. Ces groupes s'adonnent également au trafic de drogues et au racket des chauffeurs de taxis collectifs (*gbakas*).

<sup>82</sup> Entretien avec une représentante d'une ONG internationale basée à Abidjan

<sup>83</sup> NDLR : faisant suite à des opérations similaires, l'opération Epervier 4 a été lancée en septembre 2018 dans le but de « sécuriser l'année scolaire ». Cette opération a mobilisé 1 500 éléments de la police, de la gendarmerie, et des FACI sur l'ensemble du territoire ivoirien.

<sup>84</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>85</sup> Entretien avec une représentante d'une ONG internationale basée à Abidjan

<sup>86</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>87</sup> Entretien avec une source diplomatique

*Emergency Fund*), permettant à certains microbes d'intégrer une école ou un centre de réinsertion<sup>88</sup>. Certains centres sont placés sous la responsabilité du Service civique d'action pour l'emploi et le développement (SCAED), qui a succédé en 2016 à la Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion (CCSR). Ces centres de réinsertion, dont certains sont gérés par des militaires, « ne sont pas d'une grande efficacité ». Certains prévoient des programmes d'apprentissage chez des artisans, mais faute de réel suivi, beaucoup de jeunes microbes originaires d'Abobo ou de Yopougon ont « recheté » une fois revenus dans leur commune<sup>89</sup>.

Les groupes de microbes sont généralement structurés, avec à leur tête des adultes (parfois appelés « vieux pères ») souvent liés aux syndicats de transporteurs (*gnambros*). La plupart des microbes sont des mineurs, les plus jeunes pouvant avoir à peine huit ans. Certaines jeunes femmes jouent « un rôle d'espion ou d'appât », ou peuvent fournir des témoignages et des alibis. **Les microbes ne sont pas nécessairement des enfants des rues.** La plupart ont des maisons et des familles qui, pour certaines, font pression sur leurs enfants pour ramener de l'argent. Certains sont scolarisés mais fréquentent rarement leur école, et beaucoup sont confrontés à des problèmes de toxicomanie<sup>90</sup>.

Parmi les plus âgés, certains cherchent à quitter le milieu, mais il est « difficile » pour un ancien microbe de sortir de la délinquance et de quitter son groupe. La sortie d'un groupe passe parfois par des négociations. De plus, les « stigmatisations » subies durablement par les anciens microbes, les « rivalités de groupes », et les « solidarités » incitent nombre d'entre eux à rester dans le groupe<sup>91</sup>.

Aujourd'hui, **les actions des microbes sont moins visibles.** Un de leurs principaux modes opératoires consistait à semer la pagaille sur la voie publique pour provoquer un attroupement et procéder à des vols en groupe. Mais cette méthode semble à présent moins fréquente, car la population a identifié ce mode opératoire et y réagit violemment. Les actions se font aujourd'hui plus discrètement, avec des groupes plus petits<sup>92</sup>.

Selon la représentante d'une ONG internationale, **Abobo** était naguère la commune d'Abidjan la plus touchée par le phénomène. Cette interlocutrice souligne que les microbes concernent désormais tout autant **Yopougon**, mais ignore les causes précises de cette évolution. Elle signale néanmoins que depuis peu, des rafles sont menées presque chaque soir à Abobo. Lors de ces rafles, des microbes, avérés ou supposés, sont emmenés dans des commissariats de police. Faute de suivi judiciaire, il est difficile d'estimer la durée de leur détention. Certains mineurs sont en outre placés à la MACA à la suite de faits de délinquance.

D'après un cadre du RACI, dans certains quartiers d'Abidjan, « des microbes drogués sont entretenus par le pouvoir pour s'attaquer aux opposants politiques ». Pour sa part, un journaliste ivoirien estime que le pouvoir risque de s'appuyer sur « des forces parallèles », lors de la prochaine élection, notamment des microbes.

---

<sup>88</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>89</sup> Entretien avec une représentante d'une ONG internationale basée à Abidjan

<sup>90</sup> Entretien avec une représentante d'une ONG internationale basée à Abidjan

<sup>91</sup> Entretien avec une représentante d'une ONG internationale basée à Abidjan

<sup>92</sup> Entretien avec une représentante d'une ONG internationale basée à Abidjan

### 3.2. Circulation d'armes et bilan du processus DDR

En raison du bilan mitigé du processus DDR (Désarmement, Démobilisation, Réinsertion), de nombreuses armes restent en circulation, ce qui contribue à l'instabilité de la situation sécuritaire et à la persistance d'une criminalité urbaine<sup>93</sup>.

Selon un défenseur des droits humains, « le processus DDR n'a pas atteint les résultats attendus. Même quand il y a des bagarres de *gnambros* (syndicats de transporteurs), on voit des armes réapparaître ».

Les mutineries de 2014 et 2017 ont montré que le programme DDR « n'a pas eu le succès escompté. Sur la DDR, on a angélisé nos résultats, présentés comme extraordinaires. En réalité, le bilan est mitigé. Une bonne partie des armes a été récupérée (environ 77 000) et beaucoup d'anciens combattants ont été démobilisés. Mais **il resterait encore 16 000 personnes à désarmer**, selon une estimation de l'ONU ».<sup>94</sup>

Selon une source diplomatique, « peu d'armes ont été rendues depuis 2012 dans le cadre du programme DDR (bouts de bois, morceaux de ferrailles, grenades sans détonateurs, etc.). **On ne sait pas où la plupart des armes est passée**. Certaines ont sans doute alimenté des trafics vers les pays du Sahel ».

Un journaliste ivoirien estime que « le désarmement n'a pas été efficace à **Bouaké et dans toute l'ancienne zone CNO**<sup>95</sup>. A Bouaké, il y a eu des ratissages où on rentrait chez les gens pour confisquer des armes. Mais les derniers ratissages remontent à 2004-2005. Il n'y en a pas eu après la crise de 2010-2011. Par conséquent, il y a encore des armes à feu chez les gens ». D'autre part, « la population y est restée fidèle à l'alliance entre Ouattara et Soro. Il n'y a pas eu de dénonciations de caches d'armes à Bouaké. Quand les mutins se sont rebellés en 2017, on a vu apparaître des armes qui n'étaient pas issues des casernes, ni du stock retrouvé chez Soul to Soul. Dans le sud, où le gagnant faisait sa loi, il y a eu plus de travail et plus d'armes ont été récupérées. La population était participative et a joué le jeu ».

La présence de possibles **caches d'armes** suscite aussi des inquiétudes, en particulier depuis la découverte en mai 2017 d'une cache d'armes à Bouaké, au domicile de Souleymane Kamagaté Koné (alias Soul to Soul), alors directeur du protocole de Guillaume Soro. Accusé de complot contre l'autorité de l'État à l'issue de cette découverte, ce dernier affirme que le stock retrouvé chez lui faisait partie d'armes acquises lors de la crise post-électorale et réparties à plusieurs endroits par les rebelles ayant combattu pour porter au pouvoir Alassane Ouattara<sup>96</sup>.

Selon une source diplomatique, « il est difficile d'avoir une vision claire sur les caches d'armes, car beaucoup de mythes entourent cette question. L'Etat tente de démanteler les caches d'armes. Il est prêt à payer pour cela et les gens ont besoin d'argent. Donc, s'il y avait vraiment beaucoup de caches, elles auraient été dévoilées ».

Pour sa part, un journaliste ivoirien souligne que, selon un rapport publié en 2016 à l'issue d'une enquête onusienne, « 300 tonnes d'armes seraient aux mains de partisans de Guillaume Soro. Le gouvernement a contesté la réalité de ce chiffre, mais une dizaine

---

<sup>93</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>94</sup> Entretien avec des universitaires ivoiriens

<sup>95</sup> NDLR : ancienne zone Centre-Nord-Ouest, contrôlée par la rébellion pendant les années 2000.

<sup>96</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

de caches d'armes dans l'ancienne zone CNO ont été répertoriées lors de cette enquête onusienne ».

Un cadre du RACI explique l'existence de caches d'armes de la façon suivante : « En mars 2011, quand Ouattara a créé par décret les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), en faisant fusionner FAFN et les forces régulières, il a fallu régler la question opérationnelle et obtenir un armement pour faire face à l'armée de Laurent Gbagbo, alors même que le pays était sous embargo. Dans ces conditions, comment les FRCI pouvaient-elles avoir des armes ? ». Des armes ont donc été « apportées aux FRCI via les bases des FAFN. Evidemment, la numérotation n'était pas en conformité avec les numéros officiels de l'armée nationale. Ces armes ont été stockées dans différents sites du Nord, dans des lieux connus d'Alassane Ouattara et de certaines personnes. Ce choix a été fait pour éviter de stocker tout l'armement dans des casernes, car après le départ de Licorne<sup>97</sup> et de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), on redoutait des attaques de la part de militaires encore loyaux à Laurent Gbagbo. Les caches d'armes étaient donc un choix stratégique. Tous ceux qui s'intéressent à la question le savent très bien ».

### 3.3. Milices parallèles

Plusieurs interlocuteurs rencontrés lors de la mission évoquent des rumeurs persistantes concernant l'existence de milices parallèles liées à Hamed Bakayoko, ayant notamment pris part à des violences lors des élections locales de 2018<sup>98</sup>.

Une source diplomatique juge « probable l'existence d'un réseau parallèle pro-Bakayoko, créé notamment à titre préventif, pour réagir au cas où les pro-Soro viendraient à se manifester ». Selon lui, lors des élections locales 2018, des rumeurs ont circulé concernant « un réseau armé et dormant », impliquant notamment « des syndicats de transporteurs (*gnambros*), qui sont en réalité des syndicats du crime ».

A cet égard, un journaliste ivoirien souligne qu'un individu dénommé Azarapahon est « le chef des gros bras qui ont agi notamment à Bassam lors des élections d'octobre 2018. Il est basé à Abobo. Il est actionné par Hamed Bakayoko ».

Selon cet interlocuteur, **en cas de troubles électoraux, le régime pourrait s'appuyer sur « des forces parallèles »**, notamment la force de réaction rapide, basée à l'hôtel Sébroko (l'ancien siège de l'ONUCI) et qui dépend directement de la présidence. Il y a aussi une autre force parallèle, la Force de recherche et d'assistance de police (FRAP), gérée par le général Vagondo Diomandé ». Nommé en septembre 2019 ministre de la Sécurité et de la Protection civile, cet ancien aide de camp d'Alassane Ouattara « contrôle tous les dispositifs sécuritaires pour 2020. Tous ces éléments perturbateurs feront peut-être le sale boulot, dans le cadre d'un pseudo affrontement entre des civils. Les violences électorales à Bassam en 2018 sont un avant-goût ».

### 3.4. Conflits agro-pastoraux

Dans le Nord du pays, notamment entre Tengréla et Bouna, des conflits opposant des agriculteurs à des éleveurs surviennent de façon récurrente, surtout à l'approche de la Tabaski (Aïd el-Kebir). Des bergers en provenance du Niger descendent vers le Sud pour

---

<sup>97</sup> NDLR : l'opération *Licorne* était le nom de la participation des forces armées françaises, sous commandement français, au maintien de la paix en Côte d'Ivoire mise en place en septembre 2002.

<sup>98</sup> Entretien avec une source diplomatique

vendre leur bétail à Abidjan. **Lors de la transhumance**, ils font paître leurs bêtes dans des zones arborées, notamment dans des régions habitées par des agriculteurs sénoufos. **Leurs bêtes causent des dégâts** sur les cultures des Sénoufos en mangeant les semis<sup>99</sup>.

Cela génère souvent **des conflits de faible intensité**, qui occasionnent parfois « un ou deux décès et quelques blessés (5 à 10 en moyenne) ». Du fait de son intensité et du nombre de victimes, le conflit survenu à Bouna en mars 2016 a constitué « une exception »<sup>100</sup>. Le bilan annoncé par le gouvernement y faisait état de 33 morts, d'une cinquantaine de blessés et de 2 500 déplacés. Toutefois, selon un représentant d'une ONG de défense des droits humains ayant mené des activités de sensibilisation à Bouna au lendemain de ces violences, ce bilan humain a été largement sous-évalué par le gouvernement<sup>101</sup>.

Selon un haut fonctionnaire ivoirien, « la plupart des cas ont été réglés à l'amiable à Bouna. Chaque hectare détruit a une valeur précise. Si la personne lésée n'est pas satisfaite, elle peut saisir le tribunal ». Cet interlocuteur indique en outre que dans la région de Bouaké, les cultivateurs qui possèdent des champs d'ignames - de taille modeste - se plaignent régulièrement des dégâts causés par le bétail en transhumance.

### 3.5. Orpillage clandestin

L'orpillage clandestin est un sujet de préoccupation pour les autorités ivoiriennes<sup>102</sup> et constitue une source de crispation croissante, d'autant plus que certains leaders politiques semblent, à l'approche de l'élection présidentielle, vouloir instrumentaliser la question.

Récemment, « Henri Konan Bédié a indexé les Maliens, qui constitueraient la grande majorité des orpilleurs clandestins » présents sur le territoire ivoirien<sup>103</sup>. Henri Konan Bédié a accusé le gouvernement ivoirien d'être impliqué dans cette activité illicite, mais « cela n'est pas vrai, même si le gouvernement ferme les yeux et ne parle pas du sujet, pour des raisons d'image »<sup>104</sup>.

Dans certaines localités, le développement de cette activité illicite aurait pour corollaire une forte hausse des violences sexuelles, notamment à Daoukro, où le nombre de viols aurait triplé depuis l'apparition d'une mine d'or exploitée illégalement<sup>105</sup>.

Selon un journaliste ivoirien, « les communautés d'orpilleurs clandestins sont armées et s'installent de façon anarchique, ce qui peut causer des violences intercommunautaires ».

Cet interlocuteur évoque **une vaste zone d'orpillage sauvage**, allant de Duékoué à la frontière du Burkina Faso, et qui englobe notamment Daloa, Yamoussoukro, Dimbokro, etc. La zone était « contrôlée par Wattao avec la protection de Guillaume Soro ». Après la parution d'articles dans la presse internationale, ces mines clandestines ont été fermées, et **l'activité s'est déplacée vers la frontière ghanéenne**. Au long de cette frontière, d'Abengourou à Bouna, de nombreuses mines clandestines sont désormais «

---

<sup>99</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>100</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>101</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>102</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>103</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>104</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>105</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

contrôlées par Wattao et son cousin Morou Ouattara [alias Atchengué] », un ancien comzone resté proche de Guillaume Soro. Il s'agit de petites mines, exploitées par 20 ou 30 personnes qui remettent leur production à un intermédiaire. Ce dernier l'achemine ensuite dans des fonderies à Bouna et Doropo, village à la frontière du Burkina Faso situé dans une zone désertique où Wattao possédait une immense villa. Après avoir été fondue, l'essentiel de la production part au Burkina Faso. Dans ce pays, il existe aussi une immense mine située près de la frontière ivoirienne, qui serait aux mains d'individus réputés proches d'un mouvement djihadiste<sup>106</sup>.

La production totale provenant de l'orpaillage sauvage en Côte d'Ivoire représenterait environ 7 tonnes annuelles qui transitent ensuite par le Togo, Dubaï et la Suisse, et échappent à toute fiscalité. Les autorités françaises ont demandé au Président togolais de mettre fin à **ce trafic illicite d'or qui est réputé alimenter le djihad**<sup>107</sup>. Le Togo a donc « fermé le circuit » géré par des proches de Guillaume Soro. Cette fermeture oblige les exploitants à « chercher une autre route ». Mais la Côte d'Ivoire ne peut plus « servir de couloir » car Blaise Compaoré, qui « soutenait tacitement Guillaume Soro » lorsqu'il présidait le Burkina Faso, ne peut plus être « un garant »<sup>108</sup>.

Dans certains cas, **des communautés villageoises entrent en conflit avec des sociétés d'orpaillage ayant obtenu des autorités ivoiriennes des licences d'exploitation**. Cela a été le cas récemment à N'Dakouassikro (près de Djékanou), où des villageois se sont opposés à une société d'orpaillage accusée d'utiliser du cyanure. Suite aux contestations, la licence a été suspendue et une enquête environnementale a été ordonnée. Mais à N'Dakouassikro (l'un des deux villages concernés par cette affaire), un habitant s'est dit prêt à accueillir sur ses terres la société d'exploitation, ce qui a provoqué des échauffourées. Des gendarmes sont intervenus et ont été séquestrés par des villageois pendant plusieurs heures, jusqu'à l'intervention du préfet.<sup>109</sup>

---

<sup>106</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>107</sup> NDLR : selon un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains rencontré lors de la mission, le colonel Bassanté Badara Aly, commandant de la subdivision des Unités spécialisées de la gendarmerie nationale (USGN), a récemment déclaré que ses hommes menaient des enquêtes sur l'orpaillage clandestin, soupçonné de servir au financement de groupes djihadistes.

<sup>108</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>109</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

## 4. Les forces de sécurité

Cette partie a été élaborée à partir d'entretiens réalisés avec les interlocuteurs suivants :

- quatre sources diplomatiques
- un haut fonctionnaire ivoirien
- deux universitaires ivoiriens
- deux journalistes ivoiriens
- un membre de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO)
- des membres d'Amnesty International Côte d'Ivoire
- un membre du Groupe de plaidoyer et d'actions pour une transparence électorale (GPATE)
- une représentante d'une ONG internationale basée à Abidjan
- des membres du Groupement de réflexion d'intérêt national et social (GRINS) de Gbéké

### 4.1. Police et gendarmerie

Loyaliste pendant la crise postélectorale, la gendarmerie est aujourd'hui perçue comme « la structure la plus neutre », « moins marquée politiquement » que les autres forces de sécurité. A présent, la gendarmerie est toujours « surveillée », mais elle n'a pas été désarmée à l'issue de la crise postélectorale<sup>110</sup>.

Dans la police, de nombreux recrutements ont été menés au profit d'ethnies de l'Ouest sous Laurent Gbagbo. Ainsi, la police est « vue comme plutôt pro-Gbagbo ». Longtemps restée désarmée à l'issue de la crise, elle a été presque entièrement réarmée depuis lors<sup>111</sup>.

Police et gendarmerie sont sorties « exsangues » de la crise postélectorale. En 2011, la police n'avait plus que 10 véhicules fonctionnels. Plusieurs années de coopération, assorties d'aides versées par des partenaires étrangers, ont permis à la police ivoirienne « de moderniser ses pratiques ». Toutefois, faute de budgets suffisants, le fonctionnement des services de base ne peut être actuellement « assuré dans de bonnes conditions ». Nombre de commissariats et de gendarmeries sont « en voie de délabrement ». A l'inverse, la FRAP (Force de recherche et d'assistance de police) et l'UIGN (Unité d'intervention de la gendarmerie nationale) ont bénéficié de moyens supérieurs à ceux de la police et de la gendarmerie. Certaines unités bénéficient d'aides particulières, notamment celles qui se consacrent à la lutte antiterroriste<sup>112</sup>.

Malgré certaines initiatives encourageantes, comme la mise en place de points focaux VBG (Violences basées sur le genre) dans les commissariats, ou l'apparition d'une police de proximité, que les autorités s'efforcent de développer<sup>113</sup>, « **la défiance demeure très forte** » entre la population et les forces de sécurité intérieure<sup>114</sup>.

Selon une source diplomatique, « un problème global est **le trucage systématique de la plupart des concours** », y compris ceux permettant d'intégrer les forces de sécurité. Cela pose des problèmes d'éthique, car « des personnes sujettes à caution » occupent ainsi des postes pendant de longues années, lors desquelles elles sont susceptibles de « taper dans la caisse » pour rembourser leurs dettes.

<sup>110</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>111</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>112</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>113</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>114</sup> Entretien avec une source diplomatique

Une autre source diplomatique estime que les forces de sécurité intérieure (gendarmerie et police) sont « **tournées davantage vers la protection de l'appareil d'Etat que vers celle de la population** ». La prédation exercée par les forces de sécurité continue d'affecter leurs relations avec la population. Néanmoins, « **le racket est aujourd'hui moins courant qu'au début des années 2010** ». Selon leurs tâches, certains policiers sont censés toucher des « primes de terrain ». S'ils ne touchent pas leurs primes, « ils vont les récupérer ailleurs », via le racket. En principe, les militaires sont payés par virement bancaire. Les soldes sont versées, mais elles sont « insuffisantes ».

Un défenseur des droits humains dit ne pas avoir eu vent de violences sexuelles récemment imputées à des policiers ou des militaires ivoiriens. Cependant, un autre défenseur des droits humains soutient que des étudiantes ont été violées fin 2017 par des policiers, lors d'une descente de police sur le campus Cocody. Selon lui, la presse a « occulté » cet évènement, mais la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO) a publié un communiqué à ce sujet, avant de se dédire, à la suite de pressions. Sous la pression de l'Etat, les parents des victimes auraient en outre déchiré les certificats médicaux attestant de la réalité de ces viols.

Les militaires « interviennent dans les procédures judiciaires ». Ils « acceptent mal l'idée d'un Etat de droit », et qu'un militaire « puisse être interpellé ». Fin septembre-début octobre 2019, des militaires des forces spéciales ont ainsi fait une descente dans un commissariat de police pour libérer un des leurs, qui avait été arrêté<sup>115</sup>.

En 2012, les abus des forces de sécurité étaient « récurrents ». Depuis quelques années, **une « amélioration notable » est observée**. Les contrôles d'identité sous Laurent Gbagbo étaient fréquents. Cela n'est plus le cas à présent, même si des rafles ont encore lieu, dans diverses communes d'Abidjan, lors desquelles les victimes sont « dépouillées ». Selon les autorités, ces rafles sont menées pour des raisons de sécurité.<sup>116</sup>

Selon la représentante d'une ONG internationale basée à Abidjan, de telles rafles ont lieu depuis peu tous les soirs, entre 18 et 20 heures à Abobo, vers Kennedy, lors desquelles des individus dépourvus de papiers d'identité sont raflés. La récurrence de ces rafles à Abobo constitue, selon cette interlocutrice, un phénomène nouveau et sans lien avec un évènement déclencheur spécifique, mais pourrait s'expliquer par les tensions inhérentes à la période pré-électorale, ou à des rivalités entre syndicats de transporteurs (*gnambros*).

Avant l'entrée en vigueur à l'été 2019 du nouveau code pénal, certains individus raflés étaient ensuite déférés à la MACA pour vagabondage. Désormais, ils sont généralement placés en garde-à-vue.<sup>117</sup>

D'après une source diplomatique, les forces de police ivoiriennes ont coutume de chercher quelqu'un « impliqué de près ou de loin dans une affaire » et de tenter de lui « **extorquer des aveux**, d'une manière ou d'une autre », en recourant notamment à des « **mauvais traitements** ». Les forces de gendarmerie seraient moins enclines à de telles pratiques.

---

<sup>115</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>116</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>117</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

## 4.2. Abus et exactions imputés aux forces de sécurité

En principe, « le délai de détention préventive est de 48 heures, mais il y a souvent des abus »<sup>118</sup>.

Dans les faits, la garde à vue commence « à partir du moment où l'on considère que la personne est placée en garde-à-vue ». Il y a « un sentiment de crainte » de la population dès qu'elle se trouve aux mains des forces de sécurité. Bien souvent, « **la procédure se déroule en dehors de tout cadre juridique** ». Cette crainte incite des personnes incriminées à « **avouer directement un forfait, réel ou fictif** »<sup>119</sup>.

Selon des rumeurs récentes, la DST mènerait actuellement **davantage d'arrestations en dehors du système judiciaire**. Les pro-Soro disent être les premiers concernés par ces arrestations, mais ne donnent pas d'informations tangibles à ce sujet. Toutefois, certains observateurs proches du système sécuritaire font aussi remonter ce type d'informations<sup>120</sup>.

A l'approche de la campagne électorale, la DST et les services de renseignements ivoiriens sont « davantage tournés vers les adversaires politiques, au détriment de la lutte anti-terroriste »<sup>121</sup>.

L'APDH a accusé la DST de détenir des individus dans des lieux de détention arbitraire, sans que le procureur n'en soit informé. Pourtant, « la DST n'a pas comme mission de détenir les gens ». L'APDH a eu un échange avec le procureur sur ce sujet. Ce dernier a dit « qu'il ne pouvait rien faire, n'étant pas informé ».<sup>122</sup>

Selon un défenseur des droits de l'homme ivoirien, « **L'Etat a cette propension à user de la détention arbitraire contre la société civile**. Au lendemain de la crise, le pays a connu une période de non-droit avec des cas de tortures, d'exécutions extrajudiciaires et de détentions au secret. Pourtant, aucune condamnation pour violations graves des droits de l'homme n'a été prononcée ces dernières années. **Depuis quelques temps, la situation semble s'être améliorée, mais l'approche des élections risque de compromettre cette tendance** ».

## 4.3. Les Forces armées de Côte d'Ivoire (FACI)

### 4.3.1. Des dissensions moindres entre ex-FDS et ex-FAFN

Les relations entre ex-FDS<sup>123</sup> et ex-FAFN<sup>124</sup> se sont progressivement améliorées depuis 2011. Il y a désormais moins de dissensions entre ces deux entités jadis rivales. Les mutineries ont « fait comprendre au pouvoir que les vrais militaires, ce sont les anciens FDS, car ils ne se sont pas mutinés et sont restés au travail. Peu à peu, à la suite des

---

<sup>118</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>119</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>120</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>121</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>122</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>123</sup> NDLR : avant la crise postélectorale de 2011, les Forces de sécurité (FDS) se composaient des différents corps de l'armée, de la gendarmerie et de la police. Elles étaient placées sous le commandement de Laurent Gbagbo.

<sup>124</sup> NDLR : les Forces armées des forces nouvelles (FAFN) étaient la branche militaire de la rébellion des Forces nouvelles (FN), dont le secrétaire général était Guillaume Soro. Elles avaient pour chef d'état-major le général Soumaila Bakayoko.

mutineries, ils ont donc retrouvé leur place dans l'armée. Mais **il y a encore du ressentiment** »<sup>125</sup>.

L'armée ivoirienne demeure « coupée en deux », avec environ 50% d'anciens pro-Gbagbo et 50% d'anciens FAFN. Mais près de 75% de la haute hiérarchie militaire est composée d'anciens loyalistes formés à l'école des officiers. Le système est donc toujours tenu par les anciens pro-Gbagbo, hormis les anciens comzones. Dans ces conditions, « il est compliqué de mettre en œuvre un système discriminatoire » dans l'armée. Certains ex-FDS sont revenus du Ghana. Quelques-uns ne sont pas rentrés par crainte de représailles ou de poursuites judiciaires<sup>126</sup>.

Le général Doumbia, actuel chef d'état-major des armées (CEMA), « a servi sous Laurent Gbagbo lors de la crise post-électorale. Les officier actuels sont tous d'anciens pro-Gbagbo. Ils ont vu ce qu'il s'est passé à la Cour pénale internationale [CPI] ». En cas de troubles postélectorales, « ils ne prendront pas le risque de faire tirer sur la foule. S'ils commettent un carnage, ils en seront comptables devant la CPI. Pour cette raison, le pouvoir ne pourra probablement pas faire trop usage de la force ».<sup>127</sup>

Concernant leurs préférences politiques, « les militaires restent prudents ». Aujourd'hui, « il faudrait afficher une proximité ostentatoire avec l'opposition pour être pris pour cible ». Ainsi, les cas de persécutions dans l'armée sont à ce jour « très rares »<sup>128</sup>.

#### 4.3.2. Les anciens comzones

Presque tous les comzones<sup>129</sup> ont été **retirés de leurs fiefs historiques**. Leur « pouvoir charismatique » est largement atténué, car ils sont « rentrés dans le système » et se sont « embourgeoisés ». Certains sont devenus des préfets, des colonels, etc. « Pour qu'ils s'agrègent autour de Guillaume Soro, il faudrait qu'ils se sentent exposés à une vraie menace judiciaire »<sup>130</sup>.

Selon un journaliste ivoirien, **la plupart des comzones est perçue comme pro-Soro**, hormis Koné Zakaria, Coulibaly Ousmane (alias Ben Laden), Koné Messemba, et Tuo Fozie<sup>131</sup>. Tous les autres « ont perdu leur influence, n'ont plus de commandement opérationnel, et sont dans l'administratif ». Wattao<sup>132</sup> a été nommé sous-chef d'état-major, « un gros titre pompeux avec bureau en carton », et « vit sur ses économies ».

---

<sup>125</sup> Entretien avec des universitaires ivoiriens

<sup>126</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>127</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>128</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>129</sup> NDLR : la partie de la Côte d'Ivoire occupée de 2002 à 2007 par les FAFN était divisée en dix zones géographiques : Zone 1 : Bouna ; Zone 2 : Katiola ; Zone 3 : Bouaké ; Zone 4 : Mankono ; Zone 5 : Séguéla ; Zone 6 : Man ; Zone 7 : Touba ; Zone 8 : Odienné ; Zone 9 : Boundiali ; Zone 10 : Korhogo. Chacune de ces zones était placée sous l'autorité d'un commandant de zone, communément appelé « comzone ». Ceux-ci exerçaient des pouvoirs militaires et administratifs dans la zone dont ils avaient la charge. A l'issue de la crise postélectorale, les comzones ont été nommés à des postes de premier plan au sein de l'appareil sécuritaire ivoirien. En septembre 2012, trois d'entre eux ont été nommés préfets de région.

<sup>130</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>131</sup> NDLR : Koné Zakaria a été nommé en 2017 à la tête de l'unité de commandement et de soutien du bataillon d'artillerie sol-sol. Coulibaly Ousmane, alias Ben Laden, est l'actuel préfet de région de San-Pedro. Koné Messemba est l'actuel préfet de la région du Cavally et du département de Guiglo. Tuo Fozie est l'actuel préfet de la région de Gbêkê et de Bouaké.

<sup>132</sup> NDLR : Issiaka Ouattara, alias Wattao, est décédé le 5 janvier 2020. Nommé commandant de la Garde Républicaine en 2017, il avait pris la tête en mars 2019 des Unités rattachées à l'Etat-major général des armées (UREMGA) avec rang de sous-chef d'état-major général des armées.

Chérif Ousmane<sup>133</sup>, « ancien chef des paras, a été dézingué », tandis que Fofié<sup>134</sup> a été « nommé chef de corps à Daloa, mais en réalité, il n'a pas le contrôle des hommes ».

Cet interlocuteur estime néanmoins que les comzones conservent « des réseaux d'anciens qu'ils contrôlent toujours, à Bouaké, à Korhogo, et à Man ». En cas de troubles, ils peuvent « activer leurs réseaux » et gardent ainsi « une capacité de nuisance ». En tant que pro-Soro, « ils sont dans le collimateur du pouvoir, font profil bas et ne disent rien ». Ils se sont aussi « rapprochés d'anciens FDS pro-Gbagbo dont certains ont quitté l'armée ». Ces derniers « sont bien formés et connaissent la tactique militaire, contrairement aux nouveaux ».

Selon un universitaire ivoirien, la plupart des comzones occupent aujourd'hui « des postes qui ne leur permettent plus d'avoir une grande influence ». Leur attitude « dépendra du déroulement des élections. Si les résultats sont serrés, avec des tentatives de fraudes et une forte pression populaire, certains prendront peut-être position. Pour l'heure, ils disent que les militaires ne font pas de politique. Je ne vois pas l'un d'eux prendre le risque du maquis, mais en cas de mouvement populaire, s'ils sentent de la fièvre, on verra bien qui ils soutiennent. Ils ont acquis beaucoup de choses. Il faudrait être idiot pour risquer tout cela, ou bien très sûr de son combat. Si les élections sont tendues, avec des résultats ambigus et une forte pression populaire, à ce moment-là, ils seront peut-être utiles. Toutefois, ils redoutent la CPI et y réfléchiront à deux fois avant de prendre les armes ».

#### 4.3.3. Les mutineries

Après la crise postélectorale de 2011, les anciens membres des FDS, soupçonnés d'être restés loyaux à l'ancien président Laurent Gbagbo, ont été la cible de la surveillance du gouvernement, qui voyait en eux de potentiels éléments séditionnels. En réalité, ce sont d'autres acteurs qui ont dévoilé leur capacité de déstabilisation de l'appareil militaire, déplaçant ainsi les lignes de tension précédemment observées.

En effet, depuis 2014, plusieurs mouvements de contestation ont traversé les rangs de l'armée. Une partie des soldats issus de l'ancienne rébellion a pris les armes à plusieurs reprises pour **exiger le versement de primes promises lors de leur recrutement**. Si les revendications ont en partie porté sur un avancement de grade et de meilleures conditions de travail, il s'agissait surtout de « revendications pécuniaires », avec pour priorité l'obtention d'une somme de « 17 millions de FCFA<sup>135</sup> par personne »<sup>136</sup>.

En janvier et mai 2017, 8 400 soldats mutins, répartis dans plusieurs corps de l'armée, ont bloqué de nombreuses casernes à travers le pays. Les affrontements qui ont eu lieu ont fait plusieurs morts. **Bouaké** a constitué le principal centre de la contestation, comme le révèle un haut fonctionnaire ivoirien rencontré lors de la mission : « Beaucoup de **dégradations** ont été commises dans la ville de Bouaké lors des mutineries de 2017 »<sup>137</sup>.

---

<sup>133</sup> NDLR : anciennement patron du premier Bataillon des commandos et des parachutistes (BCP), Chérif Ousmane a été nommé en mars 2019 sous-chef d'état-major de l'armée de terre.

<sup>134</sup> NDLR : Martin Kouakou Fofié est actuellement en service à Daloa, en tant que commandant en second de la région militaire.

<sup>135</sup> NDLR : soit près de 26 000 euros.

<sup>136</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>137</sup> Entretien avec un haut fonctionnaire ivoirien

Dès 2017, le gouvernement a été contraint de donner gain de cause aux revendications des mutins à travers notamment le versement de la prime demandée et un nouveau ministre de la défense a été nommé. Selon une source diplomatique, « **le cas des mutins est considéré comme réglé par les autorités ivoiriennes** depuis le discours de Hamed Bakayoko, qui a dit que les mutins ne devaient plus rien demander, que le passif était réglé. Il n'y a plus eu de grognes depuis plus d'un an, ni de mouvements de contestation visibles et organisés. Les dernières grosses mutineries datent de mai 2017, puis il y a eu un léger rebond en janvier 2018 »<sup>138</sup>.

Le gouvernement a également été pris de court dans sa capacité à gagner le rapport de force qu'il comptait engager avec les mutins. En effet, selon un journaliste ivoirien, « la seconde mutinerie de 2017 a vu une participation importante des forces spéciales », ce qui a mis à jour **une rupture dans la chaîne de commandement**. « Le Président a fait savoir aux forces spéciales sa déception vis-à-vis de l'action de ce corps de l'armée, censé être un dernier recours ». Selon ce même interlocuteur, pour éviter la répétition de telles déconvenues, le président Ouattara a ensuite repris la main sur certaines unités d'élite capables d'intervenir rapidement et placées sous les ordres d'hommes de confiance. C'est ainsi que son ancien aide de camp, Diomandé Vagondo, nommé ministre de la sécurité, « contrôle [désormais] tous les dispositifs de réponse rapide ».

En parallèle de cette reprise en main, ce journaliste mentionne la volonté des autorités ivoiriennes d'écartier de l'armée les éléments ayant pris part aux mutineries. S'appuyant sur un plan de départ volontaire déjà lancé pour des raisons d'ordre budgétaire, il a été proposé à de nombreux mutins **une prime de départ de l'ordre de « 15 à 20 millions de FCFA »**<sup>139</sup>.

Un haut fonctionnaire ivoirien accuse les mutins de s'être éloignés de la nature de leurs premières revendications : « **Certains mutins ont fait volte-face en soutenant des revendications politiques** ».

A Bouaké, la découverte pendant les mutineries d'une cache d'armes au domicile du directeur de protocole de **Guillaume Soro** a éveillé des soupçons sur un éventuel lien entre les mutins et l'ancien chef de la rébellion. A ce titre, un journaliste ivoirien signale qu'au sein des forces spéciales notamment, « les leaders [de la mutinerie] ont été forcés à partir. La plupart sont des pro-Soro ».

Des membres d'associations ivoiriennes de défense des droits humains craignent la mise en place de **représailles** contre les anciens mutins. Ces interlocuteurs évoquent les conséquences actuelles des mauvaises pratiques survenues durant la phase d'intégration des anciens rebelles dans l'armée : « Quand il a été question d'intégrer ces personnes, la mauvaise habitude ivoirienne d'intégrer des neveux, des cousins, etc., pour avoir un salaire ou un travail, est revenue. Des personnes qui n'avaient pas été de la lutte ont été intégrées dans l'armée au détriment d'autres. Quand ces personnes se mutinent, le revers de la médaille c'est que c'est vu comme un affront. Il y a donc eu des représailles ». Toutefois, si ces interlocuteurs rapportent des cas d'enlèvement et de disparition, ils soulignent ne pas avoir pu vérifier ces informations.

Interrogé sur ce point, un universitaire ivoirien fait état de tensions mais n'a pas eu connaissance d'une répression généralisée au sein de l'armée à l'encontre des anciens mutins : « Sur des **situations spécifiques** et des **enjeux locaux**, certains peuvent

---

<sup>138</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>139</sup> NDLR : soit d'environ 23 000 à 30 000 euros.

peut-être se retrouver menacés. Mais **le mouvement général n'était pas à la répression des mutins**. Je n'ai jamais eu vent de cela, mais je ne l'écarte pas »<sup>140</sup>.

#### 3.3.4. Situation des anciens membres du Commando Invisible

Les interlocuteurs interrogés sur l'existence d'éventuelles problèmes rencontrés par les anciens membres du Commando Invisible ayant combattu auprès d'Ibrahim Coulibaly (alias IB)<sup>141</sup> fournissent des réponses très contrastées.

Selon un universitaire ivoirien, « On ne va pas en vouloir à quelqu'un de façon structurée au seul motif que c'est un ancien du Commando Invisible. Mais si quelqu'un a commis un crime dans son quartier, il y a un risque de représailles, de justice populaire ». Certains ont profité du conflit pour « **régler des comptes personnels** », notamment dans le cadre de « rivalités amoureuses ».

Un autre universitaire ivoirien estime pour sa part : « Les pro-IB sont de potentiels témoins que l'on peut exploiter dans le cadre de témoignages contre Guillaume Soro. Ce sont des alliés de circonstance. Le gouvernement n'a aucun intérêt à se faire un ennemi de plus ». En outre, cet interlocuteur souligne que l'ancien chargé de communication d'IB est aujourd'hui chef de cabinet au Sénat, et que Félix Anoblé, actuel ministre des PME et maire de San Pedro, était l'un des adjoints d'IB.

Concernant les craintes éventuelles d'anciens pro-IB qui demeurent à ce jour dans l'armée ivoirienne, un journaliste ivoirien indique : « Il faudrait déjà que l'on sache qui est pro-IB. C'est l'omerta. Les pro-IB ne s'affichent pas comme tels. Pour moi, les pro-IB ont été le fantasme de Soro. IB était le chef militaire de la rébellion. Soro est parvenu à faire passer IB pour un démon aux yeux d'Alassane Ouattara, qui s'est dressé contre lui. Les pro-IB ont été chassés car ils gênaient Soro. Tout a été fait pour qu'ils n'existent plus. On n'a jamais eu de chef militaire originaire de Bouaké. Ils sont tous morts. Soro a vite eu la phobie des militaires de Bouaké car c'étaient des pro-IB ». Ce journaliste signale en outre que les pro-IB appartiennent à **l'ethnie koyaka**, tout comme le ministre de la défense, Hamed Bakayoko. Il serait donc « surprenant » que ce dernier « laisse faire des persécutions envers eux ».

Selon une source diplomatique, « Il y a deux catégories distinctes parmi les anciens pro-IB : ceux qui n'ont pas intégré l'armée n'ont pas de craintes. Ceux qui ont intégré l'armée en ont. Il y a eu quelques cas d'exécutions extrajudiciaires qui n'ont jamais été investigués. Ces hommes ont peur. Non seulement ils ne bénéficient pas de promotions, mais en plus, ils ne peuvent pas participer aux réunions importantes. Les gens savent qui ils sont, et ils craignent pour leur vie ».

---

<sup>140</sup> Entretien avec deux universitaires ivoiriens

<sup>141</sup> NDLR : le Commando Invisible comptait, selon certaines estimations, près de 5 000 éléments en 2011. Son fief et son terrain d'opération se situaient dans le quartier de PK18, dans la commune d'Abobo. Il était officiellement dirigé par Ibrahim Coulibaly, alias IB. Ce dernier est l'un des auteurs du coup d'Etat ayant renversé Henri Konan Bédié en 1999. Il a été tué à Abobo le 27 avril 2011 lors d'un affrontement avec les FRCI.

## 5. Les démobilisés

Cette partie a été élaborée à partir d'entretiens réalisés avec les interlocuteurs suivants :

- une source diplomatique
- un haut fonctionnaire ivoirien
- un universitaire ivoirien
- un journaliste ivoirien
- un membre d'une ONG ivoirienne dédiée à la défense des droits de humains
- des membres de deux associations dédiées à la défense des droits des démobilisés

### 5.1. Le contexte général

Les individus aujourd'hui appelés les « démobilisés » sont d'anciens combattants rebelles n'ayant pas été intégrés dans l'armée ivoirienne à l'issue de la crise postélectorale. La plupart d'entre eux ont commencé à combattre au sein des Forces nouvelles dès 2002 ou 2003, ont été démobilisés entre 2007 et 2008, puis ont été rappelés pour prendre part à la bataille d'Abidjan en 2011 contre les forces pro-Gbagbo.

Le nombre d'anciens combattants démobilisés est aujourd'hui difficile à évaluer mais, selon une association de démobilisés rencontrée lors de la mission, ils seraient 5 000 à Bouaké<sup>142</sup>. Un journaliste ivoirien confirme cet ordre de grandeur et évoque une estimation comprise entre **5 000 et 8 000** anciens combattants sur tout le territoire ivoirien.

Depuis 2013, les associations de démobilisés dénoncent les conditions dans lesquelles leurs membres ont été empêchés de s'engager dans l'armée. Un ancien combattant témoigne : « Ils avaient des **critères**, notamment l'âge. **La majorité des démobilisés avait dépassé l'âge**. Il fallait être âgé de 18 à 35 ans au moment où on intégrait les hommes dans l'armée, après la crise post-électorale de 2011. **Il y avait aussi le diplôme**. Il fallait avoir le BEPC [Brevet d'études du premier cycle]. Mais la majorité des ex-combattants avait un niveau CM2 ».

Selon un journaliste ivoirien, « **la question des critères est une vraie injustice**. Ils ont autant de mérite que ceux qui ont intégré l'armée. Certains ont eu la malchance d'être trop âgés, ou de ne pas avoir été scolarisés. Ça, c'est un faux problème, certains n'étaient pas éduqués et ont été cooptés pour entrer dans l'armée. Il y a de nombreuses personnes analphabètes dans l'armée. C'est facile de stigmatiser lorsqu'on a pris des jeunes sans emploi qui ont fait la guerre et qu'on a intégrés dans l'armée ».

Les critiques des anciens combattants écartés des rangs de l'armée ne portent pas uniquement sur la nature des critères de sélection. Pour eux, cette injustice est d'autant plus forte qu'ils dénoncent **les pratiques clientélistes et la corruption** ayant faussé le processus d'intégration dans l'armée. Un témoin dénonce l'influence des comzones qui se sont enrichis à ce moment : « Les matricules ont fait l'objet d'un trafic. Certains ont payé 300 000, 500 000, ou même 1 million de FCFA<sup>143</sup> pour un matricule. Celui qui a eu le plus de matricules, c'était le Tracteur<sup>144</sup> ».

Une source diplomatique confirme ces griefs : « Ils se disent victimes d'injustices fondamentales, car ils n'ont pas été recrutés dans l'armée contrairement à certaines

<sup>142</sup> Entretien avec un membre d'une association de démobilisés

<sup>143</sup> NDLR : soit environ 457, 762 et 1 524 euros.

<sup>144</sup> NDLR : le Commandant Tracteur, de son vrai nom Salif Traoré.

recrues intégrées par népotisme ou copinage. **Une prime de 12 millions de FCFA<sup>145</sup> a été versée aux mutins pour calmer la grogne. Les démobilisés estiment qu'ils auraient dû aussi en bénéficier** ».

Un haut fonctionnaire ivoirien abonde en ce sens : « Certains chefs ont commis des erreurs. Beaucoup ont été abandonnés par leur chef. Certains chefs ont préféré recruter des gens qui n'ont pas combattu ».

Les démobilisés réclament aujourd'hui **la prise en compte de leurs années passées dans la rébellion et du grade de caporal** qu'ils y ont obtenu. Un ancien soldat revient sur son parcours : « On a commencé en 2002 et en 2003, c'était régularisé. On était déjà caporaux en 2003 et on n'était pas payé. Même aujourd'hui on se considère comme caporaux. On ne nous a rien dit, on se considère toujours comme caporaux ». Un autre ex-combattant démobilisé défend ses revendications pécuniaires : « Si on ne pouvait pas être intégrés, on nous devait quand même le salaire. Le salaire à 90 000 FCFA<sup>146</sup> par mois mais ils n'ont payé que trois mois et après ils ont arrêté. C'était en 2007 ou 2008 ».

Un représentant d'une autre association d'ex-combattants fait écho à ces revendications salariales liées au grade, et signale qu'une **prime ECOMOG** a en outre été promise lorsque les démobilisés de 2007 ou 2008 ont été rappelés pour prendre part en 2011 à la **bataille d'Abidjan** : « Quand l'Union africaine a soutenu Alassane Ouattara en disant qu'il avait gagné, ils auraient dû faire venir des contingents de la CEDEAO, l'ECOMOG<sup>147</sup>, ou de l'Union africaine, pour faire partir Laurent Gbagbo. Et si l'ECOMOG était venu, ils auraient été payés. Du coup, ils ont préféré prendre ce qu'on appelait les rebelles, devenus les Forces nouvelles. Ils ont dit : « Beaucoup vont mourir mais ceux qui ne vont pas mourir, ils vont bénéficier à la place de l'ECOMOG ». Ils se sont engagés. Avant de s'engager, le président nouvellement élu prend le responsable des Forces nouvelles et le fait premier ministre et en même temps ministre de la défense. Il prend aussi le chef d'état-major des FAFN, et le fait chef d'état-major des FRCI. Par décret présidentiel. Les numéros de décrets existent. Le but, c'était de dire que ce n'étaient pas des rebelles ou des mercenaires qui ont fait partir Gbagbo. Donc, nous sommes rentrés dans les FRCI et nous avons combattu dans les FRCI, et on sait ce que ça a coûté. Il y a eu assez de morts et d'atrocités de tous les côtés. Nous avons réussi à faire partir Laurent Gbagbo et nous aurions dû être payés pour ça ».

Les témoignages d'anciens combattants recueillis divergent en partie sur l'ampleur de la somme demandée à l'Etat. Certains évoquent 25 millions de FCFA<sup>148</sup> par personne pour les seuls arriérés de soldes.<sup>149</sup> D'autres se disent prêts à faire des concessions pour peu que leurs revendications soient écoutées : « On demande l'argent. Qu'on puisse construire une vie personnelle pour notre famille. Les 17,5 millions de FCFA<sup>150</sup> qui ont été donnés aux militaires. Il s'agit de rétablir l'égalité avec les militaires. On veut la même chose. On fait des concessions pour notre pays. Parce que si on demande aussi les arriérés du grade de caporal, ça va monter jusqu'à 35 millions<sup>151</sup> de FCFA ». <sup>152</sup>

<sup>145</sup> NDLR : soit environ 18 000 euros.

<sup>146</sup> NDLR : soit environ 137 euros.

<sup>147</sup> NDLR : *Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group* (ECOMOG, en français Brigade de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO) est un groupe militaire d'intervention placé sous la direction de la CEDEAO.

<sup>148</sup> NDLR : soit environ 38 000 euros.

<sup>149</sup> Entretien avec un membre d'une association de démobilisés

<sup>150</sup> NDLR : soit environ 26 500 euros.

<sup>151</sup> NDLR : soit environ 53 000 euros.

<sup>152</sup> Entretien avec un membre d'une association de démobilisés

## 5.2. Organisation et modes de revendication

Plusieurs structures tentent de fédérer les revendications des anciens combattants. L'Association des démobilisés de Côte d'Ivoire (ADCI) a été fondée dès 2007 et a commencé à porter la voix des revendications de ses membres à partir de 2013. L'Association des ex-combattants de Côte d'Ivoire fait valoir des revendications similaires.

Selon une source diplomatique, les démobilisés font toutefois face à des difficultés à s'organiser. Cet interlocuteur précise qu'ils ont « tenté de se structurer dans le cadre des **cellules 39 et 79** », mais que « la hiérarchie semble confuse au sein des démobilisés ».

S'agissant de leurs modes d'action, les démobilisés ont plusieurs fois opté pour le **blocage des axes de circulation dans les villes de l'ancienne zone CNO**, avec des mobilisations de grande ampleur à Bouaké notamment. Un représentant des démobilisés rencontré lors de la mission résume : « Au début, nous avions une méthode violente, on voulait rencontrer le président Ouattara. Ils nous ont fait croire qu'on allait le rencontrer. Puis on a décidé de couper le corridor en 2013. Là, ils ont envoyé Monseigneur Ahouanan, l'Archevêque de Bouaké. Il a demandé ce qui n'allait pas et on lui a expliqué notre situation difficile, qu'on avait été laissé sur le carreau ».

A Bouaké, comme ailleurs dans le pays, des modes de revendications alternatifs ont aussi été envisagés pour faire entendre les demandes des anciens combattants. Un représentant des démobilisés évoque la tentative de mettre en place **une grève de la faim en 2016** : « Nous avons fait savoir que si l'Etat de Côte d'Ivoire ne réglait pas nos problèmes, nous allions rentrer en grève de la faim. C'est ça qui leur a fait mal. Dans toutes les zones, on avait prévu de se rendre devant les préfectures, de s'asseoir, et de ne pas manger jusqu'à ce que l'Etat nous écoute ».

**Lors des mutineries de 2017**, les démobilisés, dont les revendications sont similaires et donc concurrentes à celles des mutins, ont également fait entendre leurs voix. Un ancien combattant rapporte : « En 2017, après la mutinerie des militaires, nous avons aussi bloqué le corridor pour faire savoir au chef de l'Etat qu'on ne peut pas donner aux militaires en laissant de côté les ex-combattants ».

Aujourd'hui, certains représentants des anciens combattants rencontrés font valoir leur volonté de porter leur combat sur le **terrain politique**.

## 5.3. La réponse des autorités ivoiriennes

Pour les autorités ivoiriennes, l'affaire est aujourd'hui considérée comme réglée. Un haut fonctionnaire ivoirien témoigne : « Quand je suis arrivé en poste il y a un an, ce n'était plus un sujet. Certains ont bénéficié directement ou indirectement d'aides ».

Toutefois, les représentants d'associations de démobilisés rencontrés dans le cadre de la mission s'accordent tous pour dire que la réponse du gouvernement, qui a proposé **la mise en place de projets visant à déployer des activités génératrices de revenus pour aider à la réinsertion des démobilisés**, n'a pas été à la hauteur. Un des membres d'une association de démobilisés témoigne : « On ne voulait pas de projets ADDR. Au début de l'ADDR, ils sont venus avec une fiche qui proposait trois choix. Aucun des ex-combattants n'avait demandé de faire un projet, tout le monde voulait être intégré dans le corps de l'armée. On savait que les projets ne pouvaient pas nous arranger ».

D'autres anciens combattants déplorent **des pratiques de corruption et l'inefficacité des programmes de réinsertion** : « Ils disent que l'Etat de Côte d'Ivoire ne peut pas donner d'argent aux ex-combattants mais ne peut que donner des projets. Mais en Afrique, quand on parle de projet, c'est pour donner des miettes et empocher le reste »<sup>153</sup>. Un autre ancien combattant dénonce un véritable abandon de la part des pouvoirs publics d'une population en grande difficulté économique : « En fin de compte, on nous met dans un centre de resocialisation, on les appelle les « Réso », et depuis plus rien. Et à la fin, ils ont eu quoi ? Ils parlent de projets mais il n'y a jamais eu de projets. Il y a eu plusieurs structures pour faire les formations. Les gens ont été formés mais derrière, ils n'ont rien. Il y a des attestations du Programme de service civique national et pareil, ils n'ont jamais eu de projet. On donne des certificats mais à quoi ça va servir ? On ne va pas les mettre dans de l'eau pour les faire bouillir ! ».

Un journaliste ivoirien confirme la faiblesse de la réponse gouvernementale face aux difficultés matérielles rencontrées par ce groupe : « On aurait pu gérer cette situation différemment. Ils ne peuvent pas rentrer dans l'armée. Mais de là à ne rien leur donner ! Avant la crise, ils étaient menuisiers, mécanos, etc. Après, on leur a donné des tricycles. Mais la ville de Bouaké avait 4 000 tricycles ! Deux semaines plus tard, ils ont vendu leurs tricycles. On leur a demandé « Qui veut passer son permis de conduire ? », ou on leur a proposé l'élevage. Mais je n'en connais pas un seul qui a perduré dans cette activité ».

#### 5.4. De la marginalisation à la répression

Plusieurs interlocuteurs rencontrés lors de la mission soulignent le risque inhérent à cette stratégie de marginalisation et évoquent d'autres stratégies officieuses des autorités.

Un journaliste ivoirien aborde ainsi la volatilité de la situation : « Ils connaissent le maniement des armes et sont des laissés pour compte. Ils ont fait la guerre. On ne peut pas faire comme s'ils n'existaient pas. On ne les contrôle pas. Ils constituent un risque ». Cet interlocuteur confirme les **intimidations** et **tentatives de désorganisation** dont ils ont été victimes : « Là où ils se rencontraient, on venait leur faire peur. Le pouvoir en place a fait tout pour éclater le mouvement. Aujourd'hui, ce n'est plus structuré ».

Cette marginalisation accentue la perméabilité du groupe vis-à-vis de potentielles influences extérieures susceptibles de déstabiliser l'ordre public. Un universitaire ivoirien dit craindre davantage pour les démobilisés que pour les mutins quant à d'éventuelles **représailles violentes** de la part de l'Etat : « Les démobilisés n'ont pas été récompensés et sont vulnérables ».

Un journaliste ivoirien alerte aussi sur les **risques de récupération** dont les groupes d'anciens combattants risquent de faire l'objet, notamment dans des quartiers précaires de Bouaké : « Si des djihadistes tombent sur les démobilisés, ça peut déraiper. Les enfants de la crise ont vu les armes à 10 ans. Ça ne choquait pas à l'époque. Aujourd'hui, ces jeunes ont 20 ans. Des gens ici ne mangent qu'une fois par jour. Ils ont faim. Les gens mendient. Il n'y a pas d'alternative ». Pour les mêmes raisons, cette source évoque également **le risque de récupération politique** : « Aujourd'hui, n'importe quel politicien véreux peut surfer sur leur souffrance ».

Ce risque, bien que non officiellement reconnu par les autorités ivoiriennes, semble avoir été pris en compte, dans la mesure où **les démobilisés font l'objet de fortes**

---

<sup>153</sup> Entretien avec un membre d'une association de démobilisés

**pressions.** Ainsi, une source diplomatique révèle « la nervosité du pouvoir par rapport à ces mouvements sociaux armés », et affirme que ces groupes sont très surveillés. Cet interlocuteur ne dispose pas d'élément tangible permettant d'établir des menaces physiques envers des démobilisés, mais juge probable l'existence de telles menaces. Il évoque en outre la possibilité que « certains leaders aient été achetés » par le pouvoir, afin de créer des divisions au sein des démobilisés. Des personnes proches des démobilisés rencontrées lors de la mission confirment avoir été approchées par des émissaires du gouvernement souhaitant leur verser une somme d'argent en échange de leur soutien.

Ces inquiétudes sont relayées par les démobilisés eux-mêmes qui déplorent la violence des réactions consécutives à leur tentative de blocage des corridors de Bouaké en 2017 : « On a essayé d'expliquer cela, mais ils sont venus tirer sur nous, et **sept de nos gars sont tombés**. S'agissant de cet événement, ils ont menti, ils ont dit que c'était nous qui avions fait une erreur de manipulation d'une grenade et que c'était comme ça qu'ils étaient morts. Mais nous avons manifesté sans armes. C'est l'armée ivoirienne qui a tiré sur nos gars. Après analyses, ils ont constaté que les personnes tuées n'avaient pas été tuées par des munitions de grenades, mais par des balles de kalachs »<sup>154</sup>.

Les projets de réinsertion n'ayant pas permis de faire taire les revendications des démobilisés, il semble que l'option répressive ne soit aujourd'hui plus écartée. Un membre d'une association ivoirienne de défense des droits humains affirme détenir « des informations comme quoi **les premiers responsables ont été enlevés ou portés disparus** ». Selon cet interlocuteur, « **les représailles ne sont pas encouragées, mais ne sont pas découragées non plus** ».

Un journaliste ivoirien confirme que des arrestations ont eu lieu après que les autorités eurent faussement accepté de négocier avec certains leaders : « Ils ont été persécutés. En 2017, on les a invités à rencontrer les autorités à Abidjan. Quelques-uns se sont retrouvés en prison. L'un d'eux est sorti de prison pour être envoyé au Centre hospitalier régional (CHR) de Bouaké. Entre son enlèvement et son placement au CHR, son état de santé s'est dégradé au point qu'il en est mort ».

Plusieurs représentants de démobilisés disent ainsi avoir fait l'objet **d'arrestations arbitraires**. Ils soutiennent avoir été « piégés » par les autorités, qui prétextent en général une opportunité de négociation pour procéder à l'enlèvement. Dans de nombreux cas, les détenus sont conduits dans les locaux de la DST à Abidjan, où ils sont privés de toutes garanties procédurales. Durant ces détentions, les démobilisés rapportent que leurs proches n'ont pas été prévenus de leur situation. Certains disent avoir ensuite été placés en détention provisoire à la MACA, où ils sont restés jusqu'à un an, avant d'être libérés.

Des anciens combattants soulignent aussi que certains de leurs camarades sont toujours détenus à la MACA, où ils n'ont pas de droit de visite, tandis que d'autres seraient encore **portés disparus** à ce jour.

---

<sup>154</sup> Entretien avec un membre d'une association de démobilisés

## 6. L'Ouest et la question foncière

Cette partie a été élaborée à partir d'entretiens réalisés avec les interlocuteurs suivants :

- une source diplomatique
- une représentante de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- deux universitaires ivoiriens
- deux journalistes ivoiriens
- un membre du Groupe de plaidoyer et d'actions pour une transparence électorale (GPATE)
- des membres du Mouvement Ivoirien des droits humains (MIDH)
- une représentante d'une ONG internationale basée à Abidjan

### 6.1. Populations et conflits fonciers : bref rappel historique

Dans l'Ouest du pays, la principale cause des conflits demeure les litiges fonciers qui aboutissent souvent à des violences intercommunautaires<sup>155</sup>.

Depuis les années 1970, plusieurs communautés coexistent dans la région : **autochtones** (Wés, Yacoubas, Guérés), **allogènes** (des Baoulés ou des Malinkés du Nord de la Côte d'Ivoire) et **étrangères** (principalement des Burkinabés et, dans une moindre mesure, des Maliens)<sup>156</sup>.

Au cours des dernières décennies, le flux de nouveaux arrivants - des allogènes ou des ressortissants étrangers venus dans la région pour y travailler la terre - a été tel que **les autochtones y sont désormais minoritaires**<sup>157</sup>. A cet égard, un journaliste ivoirien souligne que « le ratio est de 1 autochtone pour 10 allogènes/allochtones dans certains villages de la région ».

Les clivages intercommunautaires s'expriment notamment à travers **l'orientation politique** imputée traditionnellement à ces communautés : tandis que les autochtones sont réputés pro-Gbagbo, les Baoulés sont perçus comme favorables au PDCI, et les Malinkés assimilés à des partisans du RDR/RHDP<sup>158</sup>.

**Dans l'Ouest, la propriété n'est pas individuelle mais collective.** Traditionnellement, « on ne vend pas les terres dans la région. Quand quelqu'un arrive et qu'il veut travailler la terre, il offre une bouteille de gin et quelques francs symboliques au chef de village, et on lui donne en échange un ou deux hectares »<sup>159</sup>.

A partir des années 1970, les communautés autochtones, traditionnellement peu portées sur l'agriculture, ont vendu leurs terres à des populations étrangères ou allogènes contre **des sommes dérisoires**.<sup>160</sup>

Dans les années 1980, **Félix Houphouët Boigny a déclaré que la terre appartient à ceux qui la mettent en valeur**. A la même époque, la boucle du cacao (principale région ivoirienne productrice de cacao), située jusque-là près de la frontière ghanéenne, s'est déplacée vers l'ouest. Dès lors, de nombreux Burkinabés sont venus dans la région

<sup>155</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>156</sup> Entretien avec des universitaires ivoiriens

<sup>157</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>158</sup> Entretien avec des universitaires ivoiriens

<sup>159</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>160</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

pour y défricher des forêts et travailler la terre, participant ainsi activement à l'essor de la production cacaotière, clef de voûte du « deuxième miracle ivoirien »<sup>161</sup>.

Lors de la crise de 1987-1988, le cours du cacao a plongé. Dès lors, des jeunes autochtones ont commencé à vendre massivement les terres qui appartenaient à leurs parents à des allochtones ou à des étrangers. **La plupart de ces ventes ont eu lieu dans le cadre d'accords de gré à gré, sans notaire ni acte officiel**, avec une simple feuille de papier indiquant le nombre d'hectares vendus et la somme versée en échange<sup>162</sup>.

Par la suite, voyant que d'autres communautés tiraient profit du cacao, « **les autochtones se sont sentis frustrés**. Quand Laurent Gbagbo a pris le pouvoir, il a déclaré que les autochtones devaient reprendre leurs terres ». Cela a contribué à l'éclatement de la crise en 2002<sup>163</sup>.

Quand la crise a éclaté en 2002, « beaucoup de terres avaient déjà été vendues. Les affrontements ont été terribles ». **Quand les FAFN ont lancé des attaques dans la région, les autochtones ont riposté en créant des milices**, principalement composées d'anciens combattants libériens (des Yacoubas du Libéria et d'anciens combattants de Samuel Doe<sup>164</sup> basés à Guiglo). Ces milices considéraient les Malinkés, les Burkinabés et les Maliens comme des suppôts de la rébellion et ont utilisé ce prétexte pour **les chasser de la région**. Par exemple, la quasi-totalité des cultivateurs travaillant dans les plantations de la région de Blolékin ont trouvé refuge à Guiglo après avoir été chassés<sup>165</sup>.

En 2008, après la signature des accords de Ouagadougou, le gouvernement a demandé aux autochtones de laisser leurs « frères » (allogènes et ressortissants étrangers) revenir dans la région, mais les autochtones ont refusé. Pour revenir exploiter les terres dans les forêts classées de l'Ouest, les allogènes et allochtones devaient en outre accepter la condition suivante : **donner un tiers de leur plantation à un autochtone, selon le principe dit « un tiers-deux tiers »**. Un document officiel a été élaboré en 2008 pour encadrer ces partages, placés sous l'égide d'un comité de partage des plantations des allogènes et des allochtones. Certains ont accepté le principe dit « un tiers-deux tiers », mais d'autres ont refusé. Ils ont commencé à s'armer pour sauvegarder leurs biens, et ont fait appel à des dozos (chasseurs traditionnels originaires du Mali, du Burkina Faso, et du Nord de la Côte d'Ivoire<sup>166</sup>), de plus en plus nombreux dans la région<sup>167</sup>.

---

<sup>161</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>162</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>163</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>164</sup> NDLR : Parvenu à la tête du Liberia à la faveur d'un coup d'Etat en 1980, Samuel Doe a été tué en septembre 1990, quelques mois après le déclenchement, en décembre 1989, de la première guerre civile au Liberia.

<sup>165</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>166</sup> NDLR : les dozos sont des chasseurs traditionnels, souvent armés de fusil, que l'on retrouve traditionnellement en pays mandingue, notamment dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Toutefois, à la faveur de la crise des années 2000, nombre d'entre eux se sont installés dans l'Ouest ivoirien, région traditionnellement dépourvue de dozos. Désormais moins nombreux dans l'Ouest du pays qu'au lendemain de la crise postélectorale, les dozos demeurent, selon un défenseur des droits humains rencontré lors de la mission, néanmoins toujours présents dans la région, non pas sur les grands axes mais plutôt dans des contrées plus reculées. A cet égard, un cadre du RACI indique que la confrérie des dozos a combattu avec les FAFN durant les années de crise. Selon lui, « ces pratiques culturelles auraient dû être retirées du dispositif sécuritaire une fois la crise terminée. Mais le gouvernement « a continué à utiliser les dozos dans le Sud et l'Ouest du pays », ce qui pourrait être perçu « par les autochtones comme une volonté d'hégémonie du gouvernement ». Une source diplomatique rencontrée lors de la mission estime que les dozos seraient actuellement plus de 200 000 à travers tout le pays. Selon un journaliste ivoirien, « dans l'Ouest, vous avez désormais des dozos de diverses

**Les premiers dozos sont arrivés dans la région en 1995**, à la demande des autochtones, et notamment du maire de Duékoué, à une époque où la ville était en proie à une grave insécurité (agressions, vols à main armée, tueries, etc.). Venus pour rétablir l'ordre, ces dozos (des Maliens, des Burkinabés et des Malinkés du Nord de la Côte d'Ivoire) ont fait « un travail remarquable ». Ils attrapaient les voleurs et les emmenaient à la gendarmerie. Ils étaient rétribués par la population de la ville qui se cotisait. Un autochtone allait de maison en maison pour recueillir des fonds à leur profit.<sup>168</sup>

En 2002, quand la crise a éclaté, les dozos ont soudain été perçus comme des supplétifs de la rébellion. Ils ont alors été empêchés de mener à bien leur mission à Duékoué, mais sont restés dans la ville, qui se situait dans la zone de confiance, derrière la ligne de démarcation. Initiés à la confrérie des dozos, certains jeunes autochtones l'ont alors quittée pour créer leur propre milice, dont l'Alliance des patriotes Wê (APWE). C'est ainsi que deux forces antagonistes – dozos et milices autochtones - étaient présentes à Duékoué, en sus des forces légales. Quand la guerre a éclaté, les dozos ont protégé les allochtones et allogènes, tandis que les miliciens ont protégé les autochtones<sup>169</sup>.

**La crise a atteint son paroxysme en 2010-2011.** En 2010, certains ont fait croire que Laurent Gbagbo, en cas de victoire à l'élection présidentielle, chasserait de la région les allochtones/allogènes pour donner leurs terres aux autochtones. D'autres ont fait croire qu'Alassane Ouattara arracherait toutes les terres restées aux mains des autochtones. Cette « manipulation » a pris. Quand la crise postélectorale a éclaté, après qu'Alassane Ouattara eut été déclaré vainqueur par la CEI et Laurent Gbagbo par la Cour Suprême, les communautés se sont affrontées violemment. **Beaucoup d'individus possédant une plantation ont alors été tués.**<sup>170</sup>

Les violences ont été particulièrement meurtrières à **Duékoué**, alors divisée en deux blocs : les allogènes et étrangers, regroupés dans un quartier de la ville sous la protection des dozos ; et les autochtones, regroupés dans un autre quartier. Quand les FAFN ont chassé les militaires de la ville, beaucoup de miliciens autochtones sont aussi partis, et les populations autochtones se sont retrouvées sans protection. C'est ainsi que le quartier des autochtones a été attaqué par **Amadé Ouérémi<sup>171</sup> et ses hommes, qui ont massacré la population.** Ces exactions ont poussé de nombreux autochtones à fuir au Liberia, où beaucoup demeurent jusqu'à présent, car leurs terres ont été confisquées durant leur exil<sup>172</sup>.

## 6.2. Une région toujours en proie à une forte pression foncière

Selon un journaliste ivoirien, la situation s'est améliorée depuis 2011. Il n'y a pas eu d'affrontements récents dans la région, hormis à Zouan-Hounien en novembre 2018, où des violences ont fait six morts, et à Bin-Houyé en mars 2019.

---

régions ou ethnies, alors que traditionnellement, ils viennent du Nord du pays, car appartenir à la confrérie dozos permet de protéger les champs ».

<sup>167</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>168</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>169</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>170</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>171</sup> NDLR : Amadé Ouérémi était un chef milicien burkinabé. Lui et ses hommes ont été identifiés par de nombreux témoins comme les principaux auteurs du massacre (ayant coûté la vie à plus de 300 personnes) survenu à Duékoué, dans le quartier Carrefour, du 27 au 29 mars 2011, lors de la prise de la ville par les FAFN (qui avaient déjà été rebaptisées FRCI au moment des faits). A l'issue de la crise postélectorale, Amadé Ouérémi est retourné dans le parc national du Mont Péko pour cultiver du cacao en toute illégalité, terrorisant les populations locales et générant d'importants revenus. Il a finalement été arrêté en mai 2013.

<sup>172</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

Cet interlocuteur estime toutefois qu'il s'agit d'un « **calme précaire** », d'autant plus que ceux qui ont commis des crimes n'ont pas « répondu de leurs actes ». Amadé Ouérémi a été mis aux arrêts, mais tous ses hommes sont toujours à Duékoué. En conséquence, « **la vengeance est à craindre** », et **des cas de vendetta** peuvent survenir des années plus tard, notamment à Duékoué, Guiglo, Blolékin, Taï, et Toulépleu, localités particulièrement touchées pendant les années de crise<sup>173</sup>.

Durant des décennies, les autochtones ont « bradé leurs terres » en les vendant à des allogènes ou à des étrangers qui les ont mises en valeur. A présent, ces derniers en sont propriétaires mais ils n'ont pas de titres fonciers. Dans ces conditions, les litiges entre nouveaux propriétaires et communautés villageoises autochtones sont difficiles à régler. Pour ce faire, Alassane Ouattara a amendé la loi de 1998, mais cela n'a pas eu d'incidence réelle. Le gouvernement « s'est rendu compte qu'il ne pouvait pas s'immiscer là-dedans. A la rigueur, il peut faire en sorte que les gens s'en accommodent. On ne se tue plus parce que l'Etat a su encadrer les conflits. Mais c'est temporaire, c'est latent ». Pour l'instant, les autochtones ayant vendu les terres estiment qu'ils ne sont pas en position de force pour les récupérer, car les nouveaux propriétaires ont le soutien supposé du Président Ouattara. Mais « si demain Gbagbo ou Bédié prennent le pouvoir, de nouveaux conflits meurtriers risquent d'éclater »<sup>174</sup>. A cet égard, une source diplomatique estime possible que des individus « **profitent de la période pré-électorale pour régler leur compte avec les allogènes** ».

Les titres fonciers sont rares car « **le cadastre coûte cher** ». Dans la zone de Duékoué, sur 90 000 habitants, seule une centaine de personnes a des titres fonciers<sup>175</sup>. **L'absence de titres fonciers est propice à de nombreuses escroqueries. Parfois, la même parcelle de terre est vendue à plusieurs individus**<sup>176</sup>. Ces escroqueries sont souvent commises avec la complicité de chefs traditionnels, qui cherchent à multiplier les ventes de terrain car ils touchent 10% sur les transactions<sup>177</sup>.

Un journaliste ivoirien dit avoir acheté 3 hectares pour 600 000 FCFA : « La transaction s'est faite en présence des chefs coutumiers, du président du foncier rural du village, et de tous les notables. J'ai donné 25 000 pour la chefferie, le vendeur a donné 30 000 au chef, j'ai aussi donné 50 000<sup>178</sup> comme boisson au chef, qui a signé sans vérification. Quelque mois plus tard, j'ai réalisé que j'avais été floué. Le chef est disqualifié, car il est corrompu et a pris sa part lui aussi ».

Lorsque la vente d'une terre concerne plusieurs villages, le conflit risque de s'étendre. Un conflit foncier peut ainsi survenir au sein d'une famille, entre deux familles, entre deux communautés qui entrent dans la crise par solidarité.<sup>179</sup>

Dans certains cas, le phénomène est aggravé par le programme gouvernemental de délimitation des territoires villageois<sup>180</sup>. Encadrée par l'Agence foncière rurale (AFOR), qui dépend du ministère de l'agriculture, cette délimitation peut causer de sérieux problèmes entre certains villages et conduire à des expulsions massives<sup>181</sup>.

---

<sup>173</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>174</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>175</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>176</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>177</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>178</sup> NDLR : soit environ 914 euros, 38 euros, 45 euros, et 76 euros.

<sup>179</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>180</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>181</sup> Entretien avec une représentante d'une ONG internationale basée à Abidjan

A présent, « **la pression foncière est énorme** »<sup>182</sup>. **Les terres arables deviennent rares**, en particulier dans les zones où l'hévéa, l'huile de palme et le bois de tek sont exploités<sup>183</sup>.

### 6.3. Modes de résolution des conflits fonciers

Pendant les années de crise, de nombreux autochtones ont fui au Liberia. **Certaines parcelles appartenant à ces exilés ont été vendues par des voisins**. Ces derniers ont fait croire aux exilés qu'ils risquaient, en cas de retour, d'être emprisonnés ou inquiétés par des inconnus qui occupent leurs terres. Revenus d'exil, certains ont constaté que leur terre a été vendue par leur propre frère, « ce qui provoque beaucoup de problèmes »<sup>184</sup>.

Selon un journaliste ivoirien, 90% des affaires traitées par la justice concernent des litiges fonciers dans la région. Toutefois, s'ils sont dénués de moyens financiers, les individus floués durant leur exil n'ont **aucune chance d'obtenir gain de cause en justice**, du fait de la corruption des magistrats. En outre, avant de trancher, les juges ne se réfèrent pas aux sous-préfets, « qui connaissent pourtant bien l'histoire de la région ».

Parfois sollicités directement par une personne flouée, certains sous-préfets interviennent. S'ils constatent qu'une terre a été vendue durant l'exil d'un individu au Liberia, ils cherchent une solution équitable, en rétrocédant ou en divisant la parcelle. Mais ces initiatives sont rares, et « le gouvernement travaille avec des gens qui ne maîtrisent pas le terrain »<sup>185</sup>.

Les instances coutumières sont peu à même de résoudre des litiges fonciers étant donné que « les chefs de village sont partie prenante. Souvent, ce sont leurs enfants, leurs neveux ou leurs cousins, qui ont vendu la terre, donc leur jugement est biaisé ».<sup>186</sup> En outre, la justice coutumière n'a aucun moyen de coercition<sup>187</sup>, et **certains chefs coutumiers cherchent à multiplier les ventes de terres car ils percevraient 10 % sur les transactions**<sup>188</sup>.

Il existe des **comités locaux de gestion du foncier**, dans lesquels les autorités locales (chefs de terres, chefs de communauté, chefs de quartier, de village, etc.) sont impliquées. Dans certains cas, le préfet y est associé, ce qui peut susciter des tensions quand il possède des terres<sup>189</sup>. La représentante d'une ONG internationale basée en Côte d'Ivoire évoque l'existence de comités de paix dans huit localités de la région, dont Tonkpi, Guenon et Cavally. Ces comités constituent des auxiliaires du chef de village, dont ils dépendent. Instaurés dans les années 2000, ils se consacrent à la gestion des conflits de voisinage et domestiques, et contribuent à la cohésion sociale, parfois en collaboration avec les autorités locales.

---

<sup>182</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>183</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>184</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>185</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>186</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>187</sup> Entretien avec des universitaires ivoiriens

<sup>188</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>189</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

#### 6.4. Forêts classées et déguerpissements<sup>190</sup>

Dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, l'occupation des forêts classées par des cultivateurs de cacao perdure<sup>191</sup>, alors que ces forêts ne devraient abriter aucune activité agricole<sup>192</sup>.

Le Burkina Faso évoque la présence d'1 million de « Burkinabés » dans les forêts classées de l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Ce chiffre englobe de nombreuses personnes qui « risquent de se retrouver en situation d'apatridie » : originaires du Burkina Faso, elles n'ont pas la nationalité burkinabé, ni ivoirienne<sup>193</sup>.

La présence de nombreux Burkinabés (ou personnes originaires du Burkina Faso) parmi les occupants des forêts classées<sup>194</sup> provoque de vives tensions avec les communautés autochtones environnantes<sup>195</sup>, « dans des zones où les services sociaux sont saturés »<sup>196</sup>.

Dans certaines zones, la venue massive de nouveaux arrivants a provoqué, en l'espace de quelques décennies, une hausse démographique spectaculaire. Ainsi, dans les sous-préfectures de Kahin-Zarabaon et du Zou (département de Bangolo), où se situe la forêt classée de Scio, la population est passée de 33 840 en 1998 et 137 567 en 2018. Selon une source diplomatique, bien qu'aucune statistique précise n'existe sur le sujet, ce flux est probablement renforcé par la crise sécuritaire que traverse actuellement le Burkina Faso.

**L'occupation des forêts classées a pris une ampleur croissante durant la crise des années 2000.** Auparavant, les personnes en provenance du Burkina Faso arrivaient dans la région individuellement et demandaient aux autochtones de leur donner une portion de terre à cultiver. Avec la crise, « des colonies entières » de Burkinabés se sont installées dans la région avec le soutien des FAFN, qui étaient « devenus les maîtres de ces territoires ». Quand la crise a pris fin, « les choses n'ont pas vraiment changé, car la présence de ces personnes n'a pas été remise en cause ».<sup>197</sup>

Dans **la forêt classée de Goin-Débé**, des tensions entre Guérés et Baoulés ont éclaté en 2017. Avant d'être classée, cette forêt appartenait aux autochtones de la communauté guéré. Pendant la crise des années 2000, des Burkinabés se sont installés dans la forêt, où des Baoulés s'étaient implantés avant eux. L'activité des cultivateurs burkinabés était si intense (parfois sur 100 ou 200 hectares à la fois) qu'ils sont entrés en conflit avec des cultivateurs baoulés. Ces derniers ont alors signalé aux autorités la présence des Burkinabés, suite à quoi le chef des Burkinabés a été emprisonné. Lors de sa détention, il a contacté des Guérés pour leur confier les plantations exploitées par les Burkinabés, qu'il ne voulait pas voir occuper par des Baoulés. C'est ainsi que des Guérés sont allés occuper ces plantations. Les Baoulés se sont opposés à cette occupation. Cela a créé un conflit, qui a fait une dizaine de morts à l'automne 2017. Le gouvernement a envoyé des médiateurs pour mettre fin au conflit et demander aux belligérants de partir, mais l'occupation de cette forêt classée perdure actuellement<sup>198</sup>.

---

<sup>190</sup> NDLR : le terme déguerpissement est fréquemment utilisé en Côte d'Ivoire pour désigner des expulsions

<sup>191</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>192</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>193</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>194</sup> Entretien avec un membre de l'OIM

<sup>195</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>196</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>197</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>198</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

Selon un défenseur des droits humains, l'occupation des forêts classées a lieu **avec la complicité de certains agents de l'Etat** qui en tirent profit. Des occupants de forêts classées disent payer des agents de l'Etat pour faire sortir leur production cacaotière, et soudoyer des agents des Eaux et Forêts pour ne pas être expulsés. Certains sont armés préventivement, pour se défendre au cas où l'Etat donnerait l'ordre de les « déguerpir ».

Plusieurs interlocuteurs évoquent des cas de rackets d'agents étatiques à l'encontre des occupants de forêts classées.

Selon un défenseur des droits humains, l'occupation des forêts perdure actuellement, car les agents de la Société de développement des forêts (SODEFOR) « **préfèrent que la forêt parte en lambeaux pour continuer à racketter les planteurs pendant la récolte du cacao** ». La représentante d'une ONG internationale indique que de nombreux occupants des forêts classées font état de divers abus (harcèlement, violences, extorsions, menaces de procédure judiciaire, etc.) commis par des agents de l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR, rattaché au ministère de l'environnement et du développement durable).

D'après un défenseur des droits humains, si les autorités ivoiriennes font mine, quand la communauté internationale fait pression, de chasser les occupants des forêts classées, elles laissent de fait perdurer leur activité, car la récolte du cacao fait vivre la Côte d'Ivoire. De grandes quantités de cacao proviennent des forêts classées, même s'il est difficile de distinguer la production légale de l'illégale, étant donné que « le cacao n'est pas tracé ».

Un journaliste ivoirien souligne qu'en juin 2018, le ministre des eaux et forêts a déclaré que 500 000 tonnes de cacao proviennent annuellement des forêts protégées, soit 20% de la production totale. **Dans certaines zones, l'exploitation cacaotière a été si intense que des forêts primaires ont quasi disparu.** Ceci est notamment le cas de la forêt classée de Marahoué (située au centre-ouest de la Côte d'Ivoire), qui recouvrait jadis plus de 100 000 hectares, et où les arbres de la forêt primaire ont totalement disparu.

Selon la SODEFOR, le plan de déguerpissement élaboré par les autorités concernerait **200 000 personnes** installées dans des forêts classées. Pourtant, jusqu'ici, seuls quelques occupants installés dans le parc national du Mont Péko ont été déguerpis, les autres forêts classées n'ont pas été concernées par des opérations de déguerpissement<sup>199</sup>.

**Les autorités ont récemment commencé à expulser quelques occupants du Mont Péko**, mais ces déguerpissements ont vite été suspendus pour des motifs électoralistes. Parmi les déguerpis se trouvent notamment des allochtones de nationalité ivoirienne qui constituent de potentiels électeurs<sup>200</sup>. Ainsi, « le gouvernement s'est rendu compte qu'il ne peut pas déguerpir les gens d'un coup. Les politiciens utilisent cette question à des fins électoralistes. A l'inverse de ses prédécesseurs [Gbagbo et Bédié], Ouattara n'en fait pas vraiment une politique, mais ses partisans essaient d'en faire une affaire qui peut leur permettre d'exister »<sup>201</sup>.

Le gouvernement a contacté l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour organiser **le retour au Burkina Faso** d'un premier groupe de personnes expulsées du

<sup>199</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>200</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>201</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

Mont Péko. Mais l'OIM a refusé, car il s'agirait de retours forcés<sup>202</sup> pour des citoyens de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (la CEDEAO, qui constitue un espace de libre circulation) n'ayant plus besoin de permis de travail pour travailler en Côte d'Ivoire depuis 2007<sup>203</sup>. Pour l'instant, le gouvernement envisage de les faire sortir des forêts classées « sans aucun plan, ni projet de relocalisation ». <sup>204</sup> « En l'absence de vision stratégique gouvernementale », les personnes expulsées risquent donc de retourner dans les forêts<sup>205</sup>.

Un journaliste ivoirien met en exergue **les difficultés que susciteraient de vastes opérations de déguerpissement** : « Dans certaines forêts classées, vous avez des écoles, des fonctionnaires d'Etat, des marchés où le conseil régional prélève des taxes, des centres de santé financés par la Banque africaine de développement (BAD) ou la Banque mondiale, etc. ». Certains occupants des forêts classées sont là depuis 20 ou 30 ans, et ont aussi des plantations dans les villages environnants. Si on les chasse de la forêt, ils retourneront travailler dans les champs situés aux abords de la forêt. De plus, les autochtones savent que les plantations à l'intérieur de la forêt sont exploitées. Ils iront récolter le cacao abandonné par ceux qui ont été déguerpis. La majorité des occupants des forêts classées travaillent pour de grands exploitants, comme par exemple Amadé Ouérémi, qui possède de grandes plantations dans des forêts villageoises ».

---

<sup>202</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>203</sup> Entretien avec un membre de l'OIM

<sup>204</sup> Entretien avec un membre de l'OIM

<sup>205</sup> Entretien avec une source diplomatique

## 7. Bouaké et sa région

Cette partie a été élaborée à partir d'entretiens réalisés avec les interlocuteurs suivants :

- un cadre du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI)
- deux sources diplomatiques
- deux journalistes ivoiriens
- des membres du Groupement de réflexion d'intérêt national et social (GRINS) de Gbéké

Selon une source diplomatique, Bouaké a été « délaissée » par les pouvoirs publics tout au long des années 2010 pour deux raisons : d'une part, « c'est le fief de la rébellion ». D'autre part, « la population de la ville est essentiellement étrangère », avec notamment beaucoup de Maliens, « donc les autorités ne veulent pas investir ».

La ville a en outre vu son image ternie par **les mutineries de 2017**, qui ont tendance à dissuader de potentiels investisseurs étrangers : « On dit que l'argent a horreur du bruit. La préfecture a été saccagée il y a trois ans. Bouaké était la capitale de la rébellion. Nous avons besoin de sensibilisation. Nous avons un projet d'usine avec des investisseurs portugais, mais il y a eu les mutineries, et les Portugais sont partis »<sup>206</sup>.

### 7.1. Les élections municipales d'octobre 2018

La commune de Bouaké compte environ 700 000 personnes<sup>207</sup>. A quelques milliers de voix près, le candidat du RHDP, Nicolas Djibo, a remporté ces élections municipales face à son rival du PDCI, Lambert Nguessan<sup>208</sup>.

Un cadre du PDCI met en cause l'impartialité de la CEI, devenue « l'organe du pouvoir plutôt que d'être indépendante. A Bouaké, lors des élections municipales de 2018, il a fallu l'intervention du préfet de région, qui a demandé aux forces de sécurité d'encercler le bureau de la CEI locale, avant de proclamer les résultats ».

Selon lui, **la CEI a validé des résultats biaisés au quartier Belleville** (zone la plus peuplée de Bouaké), où la compilation des votes en faveur des différents candidats correspondait à 106% en termes de pourcentage. Ces fraudes ont permis « de compenser les mauvais résultats » du candidat RHDP dans d'autres quartiers, à Air France et à Anouassou. A Coco, « le RHDP a pris le dessus, mais c'est Belleville qui a fait la différence, avec 106% ». Le PDCI a vainement contesté ces résultats en déposant un recours, qui a été rejeté par la Cour suprême « sans aucune motivation ».

Quand les résultats ont été validés par la CEI, « les jeunes du PDCI ont manifesté le lendemain du scrutin [organisé le 18 octobre 2018]. Un militant de base, qui se trouvait en tête de file lors de la manifestation, a été arrêté et transféré au commissariat du 1<sup>er</sup> arrondissement jusqu'à une heure du matin. Le but de son arrestation était de faire passer un message et de dire qu'ils ne veulent plus aucune manif »<sup>209</sup>.

Un officier de police aurait dit aux manifestants « avoir reçu l'ordre du procureur de la République de transférer les manifestants à la maison d'arrêt. [Il] nous a dit que si la manif était suivie de pillage, les manifestants seraient tenus pour responsables. Le

<sup>206</sup> Entretien avec des membres du Groupement de réflexion d'intérêt national et social (GRINS) de Gbéké

<sup>207</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>208</sup> Entretien avec un cadre du PDCI

<sup>209</sup> Entretien avec un cadre du PDCI

candidat du PDCI a demandé que les gens se calment et cessent de manifester. La manif a été dispersée rapidement par la police. Certaines personnes attendaient les manifestants pour les agresser »<sup>210</sup>.

Selon l'interlocuteur précité, « Aujourd'hui, les populations sont terrées et n'osent pas parler, par crainte de la répression. Depuis, les intimidations ont continué pour inciter les cadres du PDCI à rallier le RHDP. Puis cela a abouti à l'arrestation du président du Conseil régional [Jacques Mangoua] »<sup>211</sup>.

## 7.2. Affrontements et tensions intercommunautaires

Les affrontements intercommunautaires survenus en mai 2019 à **Béoumi**<sup>212</sup> sont révélateurs d'un « **mal-être social** »<sup>213</sup>.

Selon un responsable associatif, Jacques Mangoua était « à la base des événements de Béoumi. Il a incité les jeunes Baoulés à aller contre les Malinkés. Selon des rumeurs, il leur aurait même donné des fusils ».<sup>214</sup>

Un journaliste ivoirien estime que **le PDCI a contribué à ces violences en incitant les Baoulés à se mobiliser** et à ne plus « se laisser faire » : « les Baoulés n'ont jamais digéré les années de rébellion. Ils ont pris peur quand les rebelles ont pris Bouaké et sont tous partis de la ville. Ils pensaient que la rébellion était contre eux, mais ce n'était pas le cas. Ensuite, ils se sont rendu compte qu'ils se sont fait avoir, surtout quand ils ont vu que les Malinkés avaient besoin d'eux pour gouverner. Alors, quand Ouattara a été élu, les Baoulés sont revenus à Bouaké. Puis ils se sont rendu compte que le président Ouattara avait besoin d'eux pour être élu. Alors, ils veulent désormais s'affirmer et tenir tête au RDR/RHDP. Maintenant, les Baoulés sont revanchards et conquérants, ce qui se traduit par les discours offensifs et imprégnés d'ivoirité de Bédié ».

Ce journaliste souligne toutefois que presque tous les Baoulés ayant quitté Bouaké quand la rébellion a pris la ville ont pu récupérer leur terre une fois revenus dans la région. Ces restitutions ont pu se dérouler « sans encombre ».

Un cadre du PDCI ne partage pas cet avis et indique que l'arrivée de la rébellion a été perçue par les Baoulés « comme une attaque personnelle. La rébellion a été faite pour le pouvoir en place. L'exode des Baoulés a eu lieu à la suite d'exactions. Les gens ont pris peur. Ceux de la rébellion avaient droit de vie et de mort. Parmi ceux qui sont partis vers le Sud, quelques-uns sont revenus. Cela a été difficile pour eux de récupérer les terres laissées derrière eux. Le nouvel occupant a un titre foncier de 2008 ou 2009, tandis que celui qui revient pour réclamer sa terre a un titre vieux de 15 ans. La Côte d'Ivoire n'a pas de cadastre efficace, pas de mémoire. Ce sont les Forces Nouvelles qui délivraient les nouveaux titres fonciers, et non le cadastre. Aujourd'hui, l'Agence de gestion foncière (AGEF) peut être sollicitée par les personnes lésées, mais dans les faits, il n'est pas évident d'obtenir gain de cause, surtout si le terrain a été construit [par le nouvel occupant] ».

---

<sup>210</sup> Entretien avec un cadre du PDCI

<sup>211</sup> Entretien avec un cadre du PDCI

<sup>212</sup> NDLR : ces violences intercommunautaires entre Malinkés et Baoulés ont entraîné la mort d'une quinzaine de personnes et fait une centaine de blessés.

<sup>213</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>214</sup> Entretien avec des membres du Groupement de réflexion d'intérêt national et social (GRINS) de Gbéké

Les clivages intercommunautaires sont parfois accentués par **l'attitude ambivalente de certains chefs communautaires**.

Ainsi, selon un journaliste ivoirien, à Bouaké, les chefs de communautés (Baoulés, Malinkés, Sénoufos, etc.) « sont invités à toutes les rencontres politiques, alors qu'ils n'ont rien à y faire. Ce sont des chefs de communauté qui ne devraient pas jouer de rôle politique. Pourtant leur présence est institutionnalisée ». Récemment, les autorités ont renforcé la chambre des rois<sup>215</sup>, dont les membres reçoivent une prime à la fin de chaque mois. Les chefs de communauté « devraient être des garants moraux mais ils touchent de l'argent et sont utilisés à des fins politiques. Aux yeux des jeunes de leur communauté, cela tend à les discréditer et cela crée des dissensions, car les jeunes ne se sentent plus obligés de s'affilier au parti que le chef de leur communauté a choisi ».

Cet interlocuteur évoque notamment le cas d'un chef de canton qui s'est adonné à « des achats de voix » lors des élections législatives de décembre 2016 : « ils sont censés représenter la morale de la communauté. **Le respect qu'il y a pour le chef de communauté est en train de disparaître**. Si les chefs communautaires vont aux réunions politiques, cela risque de fragiliser la confiance que la communauté a en eux, et de mettre à mal la cohésion sociale et communautaire ». De ce fait, « à Bouaké, les chefs traditionnels perdent de leur influence, alors que n'est pas le cas dans tout le pays. Par exemple, chez les Ebriés, les chefs traditionnels demeurent forts, même s'ils sont liés tout autant à la politique ».

### 7.3. L'arrestation de Jacques Mangoua et ses conséquences

D'après le journaliste précité, « la rapidité du traitement du dossier Jacques Mangoua », **jugé en comparution immédiate et condamné à cinq ans d'emprisonnement ferme**, a été « une erreur politique ».

D'aucuns estiment que cette arrestation est liée au **refus de Jacques Mangoua de rejoindre le RHDP** et voient ce fait « comme une lutte contre les Baoulés. Cela crée des poches de colère, de frustration latente, qui peuvent exploser [...] On aurait pu prendre six mois pour le juger, le temps de préparer la population à accepter la décision de justice. Je suis persuadé qu'il n'est pas blanc comme neige. Il a pris cinq ans, il pourra faire appel et sortir. Toutefois, le mal est fait. Dans les zones rurales, ceux qui étaient hésitants sont aujourd'hui persuadés que le RHDP lutte contre les Baoulés. Le jour de son audience, le tribunal était bondé. Il a fallu déployer un dispositif considérable pour contenir les gens. Et dans les journées ayant suivi son arrestation, le PDCI ne s'est pas organisé pour réagir correctement. Il n'y a pas eu de rencontre entre le parti et les autorités jusqu'au jugement. Comme si tout le monde avait peur »<sup>216</sup>.

L'arrestation de Jacques Mangoua a suscité des **manifestations** dans divers départements de Gbêké. Des **barrages** ont été érigés aux entrées de plusieurs localités, bloquant leur accès pendant quelques heures. La route qui relie Bouaké à Abidjan a en outre été bloquée à partir de Djebonoua. Les manifestations ont culminé le 3 octobre 2019, date de l'audience de Jacques Mangoua. Ce jour-là, « le palais de justice était

---

<sup>215</sup> NDLR : selon un journaliste rencontré lors de la mission, la chambre des rois a été instaurée par Félix Houphouët-Boigny, mais Alassane Ouattara l'a « institutionnalisée et renforcée » en accordant à ses membres « davantage de reconnaissance et une prime mensuelle ». Désormais, une vingtaine de personnes y siègent : « Tous les grands groupes ethniques y siègent. Ils parlent tous d'une même voix ».

<sup>216</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

inondé de monde. Police et gendarmerie ont été appelées pour disperser les rassemblements devant le palais »<sup>217</sup>.

Mokhtar Diallo, un délégué régional du RACI, parti qui avait décidé d'apporter son soutien à Jacques Mangoua, « est venu nous soutenir. Il a été enlevé le 3 octobre 2019, alors qu'il rentrait chez lui. Le 10 octobre 2019, il est passé en audience. Ils n'ont rien mis dans le dossier et son avocat a demandé ce qu'on lui reprochait. Ils ont dit qu'ils n'avaient pas trouvé d'éléments. Du coup, l'avocat a demandé sa libération. Ils ont demandé le nom du responsable PDCI pour lequel il est venu ce jour. Il a dit qu'il était venu de sa propre initiative. Il a été relâché le 10 octobre et a repris son activité politique. On ne savait pas où il était détenu. Les responsables du RACI nous ont joint et ont dit qu'ils n'avaient aucune nouvelle de lui pendant une semaine. Ce n'est qu'après, avec différentes informations, qu'on a su où il était »<sup>218</sup>.

Des manifestations importantes ont notamment eu lieu à **Djebonoua**, où « un MIG 24 a survolé la zone. Un militant du PDCI [Benoît Kouakou, âgé de 28 ans] a été tué par balle à Djebonoua. Lui et ses camarades voulaient ériger des barricades pour empêcher la circulation. Il a reçu une balle dans l'abdomen. Après des tirs de sommation, les gendarmes ont tiré à balles réelles. La gendarmerie a dit qu'elle allait mener une enquête, mais on ne voit rien venir. Un autre manifestant a reçu une balle dans le mollet. Un troisième a reçu un coup de crosse sur la tête. Il a posté sur les réseaux sociaux une photo de lui avec ses habits ensanglantés<sup>219</sup> avec le message suivant : « Le président de la Côte d'Ivoire a envoyé l'armée pour nous tuer ». Il a fait l'objet d'une procédure judiciaire pour insulte au chef de l'Etat. Maintenant, il est emprisonné à Bouaké. Ses parents demandent que la lumière soit faite sur les circonstances de l'incarcération de leur fils. Il n'a toujours pas vu un juge »<sup>220</sup>.



*Transport de bois dans la région de Bouaké*

<sup>217</sup> Entretien avec un cadre du PDCI

<sup>218</sup> Entretien avec un cadre du PDCI

<sup>219</sup> NDLR : selon un journaliste rencontré lors de la mission, les habits de ce manifestant n'étaient pas ensanglantés, mais recouverts de jus de bissap.

<sup>220</sup> Entretien avec un cadre du PDCI

## 8. Société civile et liberté d'expression

Cette partie a été élaborée à partir d'entretiens réalisés avec les interlocuteurs suivants :

- un cadre du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI)
- un cadre du Front populaire ivoirien (FPI)
- des membres du Rassemblement pour la Côte d'Ivoire (RACI)
- deux sources diplomatiques
- deux universitaires ivoiriens
- un journaliste ivoirien
- des membres de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI)
- un membre de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO)
- des membres d'Amnesty International Côte d'Ivoire
- un membre du Groupe de plaidoyer et d'actions pour une transparence électorale (GPATE)
- des membres du Mouvement ivoirien des droits humains (MIDH)
- un représentant du mouvement Les Indignés
- un représentant du mouvement No-Vox

### 8.1. Droits et libertés publiques

Le champ des libertés publiques semble « se restreindre à l'approche des élections ». Des « **leviers judiciaires** » sont utilisés par le pouvoir pour « juguler certaines expressions » notamment contre des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes<sup>221</sup>.

« Le manque de dialogue entre le gouvernement, la société civile et l'opposition est frappant. Il n'y a pas de cadre de dialogue formel ».<sup>222</sup> « Le sentiment de sécurité n'est pas garanti parmi les Ivoiriens qui émettent des critiques. Pour eux, la crainte de représailles peut motiver des départs »<sup>223</sup>, et « ceux qui parlent aujourd'hui sont hors du pays ».<sup>224</sup>

Le respect des libertés publiques constitue « un problème majeur. Le gouvernement est très subtil. Il travaille pour l'extérieur, élabore des textes de loi, etc. La Constitution de 2016 garantit tous les droits civils et politiques. Il existe même une loi pour les défenseurs des droits humains, mais dans la pratique c'est autre chose ».<sup>225</sup>

**Une loi pénalisant la diffusion de fausses nouvelles** a été adoptée en 2018. Cette loi, « qui participe à la restriction de l'espace de liberté »<sup>226</sup>, est parfois « utilisée pour mener des détentions préventives, mais ce n'est pas forcément massif ». Sur cette base, le député Alain Lobogon a été arrêté en janvier 2019 pour avoir mentionné dans un tweet une information selon laquelle le procureur avait ordonné l'arrestation de Jacques Ehouo<sup>227</sup>, député PDCI et maire du Plateau.<sup>228</sup>

<sup>221</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>222</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>223</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>224</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>225</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>226</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>227</sup> NDLR : élu maire du Plateau en octobre 2018, Jacques Ehouo a été inculpé en janvier 2019 sur la base d'accusations de détournements de fonds (à hauteur de 5 milliards de FCFA, soit environ 7,6 millions d'euros) entre 2004 et 2017, lorsqu'il était dans l'équipe de l'ancien maire, Noël Akossi Bendjo.

<sup>228</sup> Entretien avec une source diplomatique

Les fausses nouvelles sont ainsi sérieusement punies, « si le gouvernement juge que c'est attentatoire à la sécurité de l'Etat »<sup>229</sup>. En outre, d'après une autre loi promulguée en 2011, la publication de documents officiels est également passible d'interpellation<sup>230</sup>.

Des moyens conséquents sont alloués à la cyber-sécurité<sup>231</sup>. Sous couvert de lutte antiterroriste, la Plateforme de lutte contre la cybercriminalité (PLCC) et la Direction de l'informatique et des traces technologiques (DITT) sont des structures qui « traquent » les individus qui diffusent des informations confidentielles sur les réseaux sociaux<sup>232</sup>.

## 8.2. Journalistes et blogueurs

Le pays est plutôt « en retard en termes de pluralisme médiatique ». Par conséquent, les critiques basculent sur des réseaux sociaux, des chaînes de télé en ligne ou des sites web qui ne sont pas nécessairement régis par des règles déontologiques. Du point de vue du pouvoir, ces vecteurs sont jugés moins dangereux que si les critiques étaient diffusées via des chaînes de télévision nationales. « Il n'y a pas de débats à la télévision et l'opposition n'a pas vraiment la parole sur les chaînes publiques ». Bien souvent, les articles publiés par la presse sont orientés et rédigés contre paiement. Il y a donc « **une apparence de pluralisme**, car les différents journaux ont un référent politique, mais pas vraiment d'informations indépendantes et pondérées »<sup>233</sup>.



Marchand de journaux dans les rues d'Abidjan

Selon un membre d'une ONG de défense des droits de l'homme, « le RHDP ne veut pas de critiques émanant de l'extérieur. S'agissant de la presse écrite ivoirienne, les journalistes peuvent être virulents, mais il ne faut pas toucher à la personne du Président. Quand Laurent Gbagbo était au pouvoir, les journaux verts [pro-Ouattara] étaient sanctionnés, alors que désormais, ce sont les journaux bleus [pro-Gbagbo] ».

<sup>229</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>230</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>231</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>232</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>233</sup> Entretien avec une source diplomatique

La plupart des journaux ivoiriens sont **perçus comme partisans**, favorables à l'opposition ou au gouvernement, hormis *L'Inter* et *Soir Info*, considérés comme les titres nationaux les plus indépendants.<sup>234</sup>

L'Autorité nationale de la presse (ANP), « qui n'est pas du tout indépendante », peut convoquer les journalistes<sup>235</sup>.

**La presse « s'autocensure et se cache derrière les médias internationaux** (*Jeune Afrique, La lettre du continent, RFI*) pour évoquer certains sujets sensibles : affairisme au sommet de l'Etat, filière café-cacao, détournements des deniers publics ».<sup>236</sup>

S'ils disposent d'une carte de presse, les journalistes sont « relativement protégés », mais ils ne sont que 500 dans ce cas. Les blogueurs et libres penseurs qui s'expriment sur les réseaux sociaux ne bénéficient pas des mêmes protections<sup>237</sup>.

L'action des journalistes et blogueurs est limitée par la nouvelle loi relative à la diffusion de fausses nouvelles, qui les incite à pratiquer une forme d'autocensure avant même de recevoir des menaces. Cette évolution conduit les blogueurs à être « moins tranchants » que par le passé<sup>238</sup>.

Un membre d'une ONG de défense des droits de l'homme déplore « **une tendance à interpeler ou arrêter les personnes critiques** », généralement placés en détention préventive, et évoque **une « forte surveillance » exercée sur les réseaux sociaux**. Ces vecteurs sont le cadre de nombreux « débordements » mais le gouvernement réagit de « manière disproportionnée ».

Une vingtaine de blogueurs ou activistes des réseaux sociaux, qui se sont exprimés sur des « sujets politiques ou militaires », seraient **actuellement détenus**, sans jugement pour certains. Les interpellations ont lieu « sans aucun respect de la procédure »<sup>239</sup>. Parmi ceux-ci figurent notamment les personnes suivantes :

Photojournaliste et blogueur, Guy Lasme est un ancien camarade d'université de Guillaume Soro actuellement détenu à la MACA. Il est accusé de diffamation, après avoir publié une information sur un député de la majorité sur son compte Twitter<sup>240</sup>.

En septembre 2019, une étudiante a été interpellée après avoir publié sur son compte Facebook un commentaire dans lequel elle se targuait d'avoir vu et identifié les profanateurs du cercueil de DJ Arafat (décédé en août 2019). Arrêtée pour trouble à l'ordre public et incitation à la violence, elle a été condamnée à 12 mois de prison ferme, puis a bénéficié d'une libération conditionnelle après quelques semaines de détention, à la suite d'une mobilisation populaire<sup>241</sup>.

Carton Noir est détenu à la MACA. Actif sur les réseaux sociaux, cet activiste, considéré comme pro-Soro, a été arrêté pendant qu'il filmait des policiers en train de racketter. Il a été condamné à deux ans d'emprisonnement pour trouble à l'ordre public<sup>242</sup>.

---

<sup>234</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>235</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>236</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>237</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>238</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>239</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>240</sup> Entretien avec des membres du RACI

<sup>241</sup> Entretien avec un journaliste ivoirien

<sup>242</sup> Entretien avec les représentants de deux mouvements citoyens

### 8.3. Meetings politiques et manifestations

Les partis d'opposition (aussi bien le FPI que le PDCI) parviennent en général à organiser des réunions et des meetings. De rares incidents sont néanmoins survenus quand Simone Gbagbo<sup>243</sup> a voulu récemment se rendre dans l'Ouest du pays<sup>244</sup>.

Selon un universitaire ivoirien, les **meetings de l'opposition** organisés dans un endroit bien précis, « où les conditions de sécurisation sont optimales », se déroulent généralement « sans encombre ». Le 18 octobre 2019, le PDCI a ainsi pu rassembler à Yamoussoukro des milliers de participants (jusqu'à 100 000 selon certaines estimations).

Le ministère de l'intérieur doit être saisi pour autoriser l'itinéraire d'une marche et assurer sa sécurité. Il y a eu de nombreuses demandes de marches et de manifestations, « mais aucune n'a été autorisée depuis 2012/2013 »<sup>245</sup>.

D'après un membre d'une ONG de défense des droits humains, « les manifestations sont interdites en ce moment ». Depuis fin 2018, **toute manifestation est soumise à une autorisation**. Ce régime d'autorisation, qui est venu remplacer un régime d'information, irait à l'encontre de l'article 9 de la Charte africaine des droits de l'homme<sup>246</sup>.

Le plus souvent, les autorités « attendent la veille de la marche pour dire qu'elle ne pourra pas être autorisée », faute d'effectif policier suffisant pour l'encadrer. Par exemple, en 2017, EDS a voulu organiser une marche. Après des réunions avec les autorités, EDS a obtenu un accord de principe sur le trajet de la marche, « qui valait une autorisation tacite ». Mais la veille, les autorités ont annoncé l'interdiction de cette marche « pour des raisons logistiques ».<sup>247</sup>

Une personne qui participe à une marche non autorisée s'expose à une peine de 6 mois à 1 an d'emprisonnement. A titre d'exemple, en juillet 2019, six membres du mouvement citoyen Les Indignés ont été arrêtés et détenus pendant 48 heures pour avoir voulu organiser une marche non autorisée devant la CEI<sup>248</sup>. De même, certaines manifestations non autorisées ont été dispersées violemment par la police, notamment dans la région de Bouaké, à la suite de l'arrestation de Jacques Mangoua<sup>249</sup>.

Dans certains cas, les organisateurs subissent des pressions en amont. Ainsi, fin 2018-début 2019, Pulchérie Gbalet a voulu lancer les « gilets oranges » (en s'inspirant des « gilets jaunes » français). Elle projetait d'organiser des manifestations devant les ambassades européennes, mais en a été « dissuadée », après avoir été « menacée par téléphone et entendue toute une journée à la DST »<sup>250</sup>.

Un universitaire ivoirien explique ces restrictions de la manière suivante : « en Afrique, **les marches sont souvent perçues comme une velléité de prise de pouvoir**. Si une marche n'est pas bien canalisée, les objectifs de la marche et son itinéraire peuvent

---

<sup>243</sup> NDLR : le 30 août 2019, Simone Gbagbo a entamé une tournée de plusieurs jours dans le centre-ouest du pays. Dans ce cadre, elle s'est rendue notamment dans plusieurs localités du Haut Sassandra, notamment à Daloa, au cœur du pays bété, fief natal de Laurent Gbagbo, où elle a établi son quartier général.

<sup>244</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>245</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>246</sup> NDLR : selon cet article, « 1. Toute personne a droit à l'information ; 2. Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements ».

<sup>247</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>248</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>249</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>250</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

changer pour se diriger subitement vers un palais présidentiel, etc. Du coup, le gouvernement est moins réceptif pour les marches que pour les meetings dans des endroits circonscrits, où les participants peuvent être encadrés par les forces de sécurité. **Dans les années 1990 et 2000, des marches ont dégénéré et occasionné de nombreux décès**, notamment en 2004, quand près de 150 personnes ont perdu la vie lors de marches liées aux accords de Marcoussis. Lors des obsèques du chanteur DJ Arafat [en août 2019], la marche du cortège a presque viré à l'émeute, alors que la veille, lors de la cérémonie organisée au stade, tout était bon enfant ».

#### 8.4. Mouvements citoyens et ONG de défense des droits humains

La Côte d'Ivoire compte « peu d'activistes des droits de l'homme ». Ces derniers « rasant les murs, et pratiquent parfois l'autocensure, car ils sont dans une situation de fragilité ». L'espace public est « dominé par le politique »<sup>251</sup>. En outre, la loi de 2014 sur la protection des défenseurs des droits de l'homme<sup>252</sup> est « très mal connue » des magistrats et des forces de sécurité.<sup>253</sup>

Plusieurs ONG dédiées à la défense des droits humains sont néanmoins apparues « après 2010 : No Vox, Les Indignés, Tournons la page ». Ces nouvelles ONG « n'ont pas peur et sont moins prudentes » que des associations plus anciennes, « car elles sont animées par des jeunes qui veulent le changement »<sup>254</sup>.

Les ONG ivoiriennes ne sont pas « nécessairement fondées sur une base militante ou philanthropique. Bien souvent, ce sont des structures qui font valoir un intérêt, même si leur engagement peut être sincère. Il y a beaucoup d'ONG mais elles n'ont pas l'assise qu'on imagine. Les associations restent très fragiles en dehors des financements internationaux. Il y a aussi parfois des financements de l'Etat ou même de partis politiques. Il y a donc une grande variété de paysages dans la société civile mais il est toujours difficile d'établir une filiation entre les organisations de la société civile et la sphère politique ».<sup>255</sup>

La Plateforme des organisations de la société civile pour l'observation des élections en Côte d'Ivoire (**POECI**), qui regroupe plusieurs grandes ONG dédiées aux droits de l'homme, « se délite » : deux de ses membres ont rejoint la Commission nationale des droits de l'homme de Côte d'Ivoire (CNDH)<sup>256</sup> et trois autres la CEI. D'aucuns considèrent que la POECI « a perdu son indépendance ».<sup>257</sup>

La deuxième grande plateforme dédiée aux droits de l'homme est le Groupe de plaidoyer et d'actions pour une transparence électorale (**GPATE**), dirigé par Denis Yaurobat, qui s'oppose farouchement à la composition actuelle de la CEI<sup>258</sup>.

---

<sup>251</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>252</sup> NDLR : le 22 février 2017, « le gouvernement a adopté le Décret n°2017-121 portant modalité d'application de la Loi n°2014-388 du 20 juin 2014 relative à la promotion et à la protection des défenseurs des droits de l'Homme [...] Le décret définit les modalités d'application de la loi, et transpose notamment en droit interne de nombreuses dispositions de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme de 1998. Le décret définit en outre un mécanisme national de protection qu'il place sous la responsabilité de l'État, avec le concours de la Commission nationale des droits de l'Homme de Côte d'Ivoire » [FIDH, « Côte d'Ivoire : La loi sur les défenseurs des droits de l'Homme enfin en vigueur », 07/05/2017].

<sup>253</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>254</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>255</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>256</sup> Selon un défenseur des droits de l'homme rencontré lors de la mission, « la CNDH joue le jeu du système. Elle essaie de jouer son rôle pour l'extérieur. Si le cas n'est pas politique, ils sont très actifs ».

<sup>257</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>258</sup> Entretien avec une source diplomatique

L'amnistie de 2018 a eu un effet délétère sur certaines associations de défense des droits de l'homme, telles que la LIDHO et le MIDH, qui soutenaient des victimes de crimes commis lors de la crise postélectorale dans le cadre de procédures judiciaires ayant brusquement pris fin avec cette amnistie. De plus, certains leaders d'ONG ont récemment été « achetés par le pouvoir », notamment l'ancien président de la LIDHO, qui a rejoint la CEI<sup>259</sup>.

L'opposition « se rapproche régulièrement de la société civile ». La plupart des activistes visibles aujourd'hui a « un pied dans la politique. Rapidement, ils ne sont plus très lucides, car ils sont partisans [de l'opposition] ». <sup>260</sup>

**No Vox** a été fondée en 2014. Elle regroupe dix organisations membres (mouvement de jeunesse, de femmes, de paysans, de pêcheurs, d'artisans, etc.) et un bureau principal composé de huit personnes, dont la coordinatrice du mouvement, Yvonne Toba. Présente à l'Ouest, au centre et au Sud de la Côte d'Ivoire, No Vox a pour buts « l'action sociale, le respect des droits des communautés, et les questions liées au foncier ». Elle s'oppose principalement aux « accaparements de terres en milieu rural et aux déguerpissements en milieu urbain ». A cet égard, une représentante de ce mouvement indique que depuis la crise des années 2000, « le problème foncier est devenu plus important. En cas d'accaparement des terres, les communautés rurales n'ont souvent pas d'interlocuteurs pour exposer leurs problèmes ». En milieu urbain, « les déguerpissements illégaux » se font généralement « dans des quartiers précaires, sur des espaces déjà habités par des populations vulnérables », qui ne bénéficient généralement d'aucun « dédommagement, ni proposition de relogement des autorités ». No Vox « s'engage pour interpellier les autorités à travers des mobilisations de masse afin qu'elles tiennent compte des populations. Ces luttes ne sont pas appréciées du gouvernement », ce qui expose à « des menaces et à des intimidations ». <sup>261</sup>

**Les Indignés** est un mouvement citoyen fondé en juillet 2013 par Samba David, un ancien membre du FPI qui réfute tout lien entre ce mouvement et un quelconque parti d'opposition. Selon un représentant des Indignés : « L'augmentation du coût de la vie est à l'origine de la création de notre structure. En juillet 2013, nous avons organisé un rassemblement contre le coût de la vie qui a été maté par la police à Yopougon ». Le mouvement vise aussi « à la défense des libertés publiques, des droits de l'homme, et du respect de la dignité humaine. Pendant et après la crise, nous avons observé de nombreuses violations des droits de l'homme et des cas de privation de liberté d'expression. Nous sommes une structure d'éleveurs de conscience. Nous faisons des approches auprès des populations pour leur expliquer leurs droits. A l'origine, nous regroupions une quinzaine d'organisations. Nous sommes perçus comme des opposants du fait de l'absence d'opposition véritable, les partis d'opposition n'ayant pas d'idées fortes ». Ces activités ont valu au fondateur du mouvement, Samba David, d'être emprisonné en septembre 2015. Condamné en 2015 à une peine de six mois d'emprisonnement ferme pour avoir appelé à des marches de protestation contre la deuxième candidature d'Alassane Ouattara, il a été libéré au bout de trois ans de détention, après avoir bénéficié d'une mise en liberté provisoire. En juillet 2019, Les Indignés ont organisé une manifestation devant la CEI pour protester contre la « partialité » de cet organe. A cette occasion, Samba David et cinq autres membres du mouvement ont été arrêtés et détenus pendant 48 heures, avant d'être relâchés<sup>262</sup>.

## 8.5. Syndicats étudiants

A l'issue de la crise postélectorale, la FESCI « a provisoirement disparu », mais elle a ensuite « regagné du terrain grâce à la concurrence entre les autres syndicats étudiants proches du pouvoir »<sup>263</sup>. A cet égard, un universitaire ivoirien souligne que les autres

<sup>259</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>260</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>261</sup> Entretien avec les représentants de deux mouvements citoyens

<sup>262</sup> Entretien avec les représentants de deux mouvements citoyens

<sup>263</sup> Entretien avec un cadre du PDCI

syndicats étudiants « sont des créations du gouvernement ». Censés « contrecarrer la FESCI », ils « n'ont pas su s'imposer », permettant à la FESCI « d'exister encore ».

Selon un membre de la FESCI, « le pouvoir a cherché à faire disparaître la FESCI en créant des syndicats étudiants qui n'ont pas fait long feu ». Deux syndicats ont ainsi été créés après la crise postélectorale pour « concurrencer et contester le leadership de la FESCI sur le campus de Cocody », mais ils n'ont désormais « d'existence que sur le papier ». Cet interlocuteur cite en outre quelques syndicats étudiants actuellement présents sur ce campus : l'Association générale des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire (AGEECI), l'Union nationale des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire (UNEECI), la Coordination des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire (COEECI).

D'après un universitaire ivoirien, la FESCI est plus ou moins « entretenue par le régime » qui « contente par des prébendes le noyau », permettant ainsi « le maintien du système ». Bien que « diamétralement opposés », la FESCI et le régime « sont obligés de coexister, même s'il y a parfois des poussées de fièvre. Quand elle reste dans sa coquille syndicaliste, la FESCI n'a pas de problème. Mais quand elle sort du carcan syndical, pour épouser les idéaux du FPI », ses membres ne sont « plus traités comme des syndicalistes, et la répression peut survenir ».

Une source diplomatique indique que selon certaines rumeurs, la FESCI serait désormais « beaucoup moins proche du FPI » et aurait même « ralliée indirectement le RHDP ». Pour sa part, un cadre du PDCI estime que « la FESCI est restée « très inféodée au FPI », même si le RHDP a vainement essayé de la « récupérer ».

Selon un cadre du FPI, « il n'y a plus vraiment de lien » entre son parti et la FESCI : « On peut mettre ça en lien avec 2010. Il y a aussi l'activisme de certaines personnes du pouvoir qui tentent de récupérer la FESCI ».

Désormais, la FESCI n'a « plus de vrai leader » mais demeure « **ultra majoritaire sur le campus de Cocody** ». Les membres de la FESCI « ont des commerces à l'intérieur et aux abords du campus, avec l'accord de la mairie, et touchent une partie des patentes. C'est une organisation quasi-militaire. Les membres de la FESCI font des entraînements physiques deux fois par jour de manière un peu militaire sur le campus (footings, etc.) »<sup>264</sup>.

Selon une source diplomatique, en cas de grèves à l'Université de Cocody, « le déploiement sécuritaire (camion et matériel pour repousser les manifestants) est impressionnant », et « les interventions [des forces de l'ordre] semblent énergiques ». Toutefois, selon cet interlocuteur, « la gestion des étudiants du campus de Cocody a clairement changé » depuis qu'Albert Toikeusse Mabri a été nommé en juillet 2018 ministre de l'enseignement supérieur. Depuis, les policiers « semblent éviter de trop intervenir dans le périmètre ».

A cet égard, un membre de la FESCI indique que son syndicat n'est nullement responsable de ce fait. Il remarque que les policiers ne peuvent pas entrer sur le campus sans autorisation du président de l'université et que des membres de la FESCI font parfois appel à des policiers, notamment en cas de vol sur le campus. Interrogé sur la nature des relations actuelles entre les autorités et la FESCI, cet interlocuteur estime que celles-ci sont « bonnes, jusqu'à ce qu'il y ait un problème ».

---

<sup>264</sup> Entretien avec une source diplomatique

Selon cet interlocuteur, il n'y a pas eu récemment de grève d'étudiants sur le campus de Cocody, mais plusieurs membres de la FESCI auraient été placés en 2019 en garde-à-vue durant plusieurs semaines. En outre, cet interlocuteur indique que des membres de son syndicat ont pris part à une marche vers octobre 2019 pour demander justice après le meurtre d'un étudiant au niveau du centre hospitalier universitaire (CHU).

Interrogé sur d'éventuelles violences, menaces ou intimidations récemment commises par des membres de la FESCI sur le campus de Cocody, une source diplomatique souligne que quelques cas de violences ont été signalés en 2016, mais « depuis, c'est très silencieux ».

Cependant, des membres d'associations dédiées à la défense des LGBTI évoquent une violente agression commise en novembre 2018 par des membres de la FESCI à l'encontre de deux transgenres et d'un homosexuel.



*Le campus de Cocody*

## **8.6. Abus et exactions envers des représentants de la société civile**

Plusieurs activistes ou défenseurs des droits humains « ont été menacés », à l'instar d'un jeune journaliste ayant écrit « un article sur le Bafing pour dire que la région a été oubliée » dans la nomination des membres du gouvernement. « Menacé et bastonné à Yopougon », il a dû solliciter la protection du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), puis a réussi à quitter le pays avec le soutien d'Amnesty France<sup>265</sup>.

Selon une source diplomatique, quelques personnes ont été « arrêtées dans des situations sujettes à caution et difficiles à évaluer, car les ONG de défense des droits humains ne donnent pas toujours d'informations très précises là-dessus ». A l'instar de Guy Lasme ou de Carton Noir, des représentants de la société civile réputés proches de Guillaume Soro auraient été « malmenés avant de réapparaître dans la chaîne pénale après une arrestation extrajudiciaire ». Un membre d'une ONG de défense des droits humains estime pour sa part que « les enlèvements de pro-Soro sont très fréquents. Beaucoup sont enlevés pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Souvent, ils réapparaissent quelques jours plus tard à la DST. Cela incite Guillaume Soro à faire sortir tous ses lieutenants ».

---

<sup>265</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

M. Nguessan est « un enseignant qui a voulu se porter candidat à l'élection présidentielle et créer un parti politique après avoir constaté la souffrance de la population. Il aurait été dénoncé par la personne qui avait imprimé ses tracts. Il a été capturé par des hommes cagoulés, puis a passé trois jours à la DST avant d'être transféré à la MACA. Il a été accusé d'atteinte à la sûreté de l'Etat »<sup>266</sup>.

Mohamed Ouattara a été « arrêté une première fois il y a quatre ans, car il avait organisé une marche pour dénoncer la cherté de la vie. A Port-Bouët, en 2018, des familles ont été déguerpies de la zone de l'aéroport. Leurs habitations ont été démolies. Elles n'ont pas été informées préalablement de la tenue de cette opération de démolition, qui a démarré à 5 heures du matin. Mohamed Ouattara a filmé l'opération et diffusé sa vidéo. Il a reçu des menaces de mort sur les réseaux sociaux et au téléphone. Sa porte a été fracassée, son domicile saccagé. Les menaces de mort émanaient de jeunes proches du pouvoir ». Amnesty International a négocié avec Front Line Defender pour permettre son évacuation à l'étranger, où il se trouve depuis un an<sup>267</sup>.

Le journaliste Hubert Yao a été « arrêté en août 2019. Il est originaire de Toumodi. Sa région est confrontée à l'orpaillage. Etant l'un des cadres du village, il disait à la population villageoise qu'elle devait s'impliquer et s'opposer aux activités d'une société d'orpaillage appartenant à Henriette Lagou, ancienne ministre qui siège maintenant à la CEI, en raison notamment de nuisances environnementales. Le gouvernement l'a donc vu comme un agitateur qui incite à la révolte. Il a été appréhendé par deux gendarmes. Il leur a demandé le motif de son interpellation mais ces derniers n'ont pas donné d'explication. Une dispute s'en est suivie et il a été bastonné. Ceci a donné lieu à l'émergence d'une fausse rumeur le donnant pour mort, ce qui a provoqué la colère de la population, qui a saccagé la gendarmerie. Son procès a débuté le 11 décembre 2019 à Bouaké, pour incitation à la révolte et coups et blessure sur gendarmes »<sup>268</sup>.

Aristide Ozokou était secrétaire général d'un syndicat sur le campus de Cocody, la Coordination des étudiants de Côte d'Ivoire. Il a été enlevé à Divo en mai 2019 par des personnes cagoulées. Amnesty International l'a retrouvé 4 jours plus tard à la DST, en juin 2019. Il n'a pas eu accès à un avocat, a ensuite été transféré au parquet, puis a passé six mois à la MACA. Il a été libéré sans jugement en novembre 2019 et a quitté le pays. Les charges retenues contre lui étaient l'incitation à la violence et le trouble à l'ordre public. Son arrestation est liée au fait qu'il a « soutenu la grève des enseignants de Cocody », en disant que le gouvernement devait tenir compte des revendications enseignantes<sup>269</sup>.

Le professeur Johnson Kouassi, membre de la Coordination nationale des enseignants chercheurs (CENEC), a été arrêté en janvier 2019. Poursuivi pour trouble à l'ordre public et incitation à la violence, alors qu'il « revendiquait le bien-être des enseignants et des revalorisations salariales », il a été radié à vie de l'Université, après avoir été emprisonné, puis relâché subitement.<sup>270</sup>

---

<sup>266</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>267</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>268</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>269</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

<sup>270</sup> Entretien avec un membre d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains

## 9. Justice et réconciliation

Cette partie a été élaborée à partir d'entretiens réalisés avec les interlocuteurs suivants :

- un cadre du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP)
- un cadre du Front populaire ivoirien (FPI)
- des membres du Rassemblement pour la Côte d'Ivoire (RACI)
- six sources diplomatiques
- un membre de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO)
- des membres d'Amnesty International Côte d'Ivoire
- des membres du Mouvement ivoirien des droits humains (MIDH)

Selon le représentant d'une ONG ivoirienne de défense des droits de l'homme, « le manque d'indépendance du système judiciaire constitue un des maux récurrents du pays. En 2012, le Président Ouattara a dit que l'impunité était un problème. Mais depuis sa prise de fonction, seuls les pro-Gbagbo ont été jugés, alors que des crimes ont été commis [pendant la crise postélectorale] de part et d'autre ».

Pour sa part, un cadre du RACI souligne : « Quand le Président Ouattara est parvenu au pouvoir, beaucoup ont cru qu'il allait mettre en œuvre un vrai programme de réconciliation. De nombreux Ivoiriens avaient fui à l'étranger, il fallait rassurer l'ensemble de la population. Mais le Président Ouattara a raté cette étape et imposé le concept du rattrapage ethnique au profit des communautés du Nord. Bien sûr, il devait réparer les injustices subies par ces communautés. Mais il devait aussi rassurer toutes les parties de la communauté nationale. Il a développé ce concept qui a braqué les autres parties. Si Gbagbo demeure encore très influent, c'est parce qu'il n'y a pas eu de politique rassurante. Le Président Ouattara a opposé le rattrapage ethnique à l'ivoirité. On ne combat pas le mal par le mal. Il n'était pas sage de faire des victimes d'hier les nouveaux bourreaux. Cela a légitimé les peurs de la population vis-à-vis de sa gouvernance ».

### 9.1. Système judiciaire

Une source diplomatique remarque : « Les magistrats sont corrompus et touchent de l'argent pour mettre en liberté [...] La vitrine judiciaire est magnifique en termes de respect des droits, les textes sont complets, mais en réalité, **le citoyen ivoirien n'a aucune confiance en sa justice, son administration, sa police**. Il faut payer pour tout ».

Le procureur de la République « a la direction de l'action publique. Il peut décider d'ouvrir des informations judiciaires, de saisir le juge d'instruction, mais aussi des gardes-à-vue et des comparutions au tribunal. Mais très souvent, ce n'est pas le procureur qui décide de déférer. Ce sont souvent les officiers de police judiciaire [OPJ] qui conduisent dans les palais de justice des charrettes de déférés et décident du principe du déferrement »<sup>271</sup>.

L'interlocuteur précité déplore « **la perméabilité entre exécutif et judiciaire**. La magistrature est sous perfusion de l'exécutif. Le ministre peut téléphoner à un magistrat en donnant des instructions. La ligne directe entre le ministre et le procureur d'Abidjan est permanente. Ils sont totalement aux ordres ».

Cet observateur n'a pas connaissance de menaces envers des magistrats mais estime qu'ils ont « la parole bridée. Les magistrats savent ce qu'il advient de celui qui résiste aux pressions de l'exécutif. Il y a aussi des pressions sur dossiers politiques sensibles. Si

<sup>271</sup> Entretien avec une source diplomatique

un magistrat a des velléités d'indépendance, ou parle à la presse, il est sanctionné et mis à l'écart sans délai ». En 2018, un magistrat a ainsi été exclu du corps après avoir fait une déclaration publique concernant « la mutation brutale » d'un de ses confrères.



Pour sa part, un défenseur des droits humains indique que le juge Fallet a subi des pressions et a été menacé. En dépit d'une loi interdisant aux magistrats d'être membres d'une ONG, ce juge a créé l'APDH, qui a déposé plainte auprès de la CADH au sujet de la CEI. L'ancien président de la LIDHO, qui siège désormais à la CEI, a porté plainte pour diffamation contre le juge Fallet, car ce dernier a déclaré que les membres de la LIDHO sont des « vendus » à la solde du gouvernement.

## 9.2. Exilés et « prisonniers politiques » issus de la mouvance pro-Gbagbo

L'expression « prisonniers politiques », employée communément par les partisans du FPI, désigne aujourd'hui des individus ayant exercé des responsabilités sous Laurent Gbagbo<sup>272</sup>.

Selon un cadre du FPI, **23 prisonniers** (dont une douzaine n'a jamais été jugée) liés à la crise post-électorale sont actuellement emprisonnés en Côte d'Ivoire.

Aux yeux de cet interlocuteur, « les cas les plus problématiques concernent les prisonniers fantômes/disparus. Après la crise, certains individus sont passés devant un tribunal, mais ensuite, on ne les a pas retrouvés en prison. Nous avons mené une enquête à ce sujet avec Amnesty International. Cela concernait environ 60 à 80 personnes. Après la crise postélectorale, les prisons n'étaient pas vraiment fonctionnelles. Donc, certaines personnes ont pu sortir de prison. On n'a aucun élément de preuve pour l'instant. On se contente de parler de ceux qui sont arrêtés et qui, pendant un certain temps, ne sont pas dans des lieux de détention ».

Pour sa part, un cadre du RHDP soutient que les prisonniers de la crise postélectorale sont « **des militaires ayant tué** » ou bien « **des politiques ayant été les catalyseurs de certaines tueries** ».

Un certain nombre d'opposants pro-Gbagbo ne sont pas rentrés d'exil. A cet égard, le représentant d'une ONG ivoirienne de défense des droits humains souligne : « Il y a dix ans, on était en pleine crise. Il y avait beaucoup de chasse aux sorcières et beaucoup ne sont pas rentrés malgré la bonne volonté du gouvernement ».

<sup>272</sup> Entretien avec une source diplomatique

Certains exilés proches de l'opposition sont rentrés avant « de faire demi-tour car ils ne se sentaient pas en sécurité en Côte d'Ivoire »<sup>273</sup>. D'après une source diplomatique, une soixantaine de personnes a effectué « un retour médiatisé en Côte d'Ivoire il y a quelques mois », mais une dizaine de pro-Gbagbo demeure en exil au Ghana. Ce sont principalement « des anciens du FPI qui disent ne pas avoir les garanties nécessaires à leur retour ».

Un cadre du RHDP estime que les individus restés à ce jour en exil ont « **des choses à se reprocher** », à l'instar de Justin Koné Katinan, qui est à la base du casse de la BCEAO. Autrement, « la politique d'apaisement du gouvernement a permis à tous les exilés politiques de rentrer au pays ».

### 9.3. L'amnistie d'août 2018

Le 6 août 2018, le gouvernement a fait paraître une ordonnance portant amnistie. L'article 1<sup>er</sup> prévoit que **toutes les personnes poursuivies ou condamnées pour des faits liés à la crise postélectorale seront amnistiées, à l'exception des militaires, des membres de groupes armés et des personnes jugées à la CPI**. Selon une source diplomatique, « Ce n'est pas une amnistie personnelle. Donc, Simone Gbagbo est amnistiée mais Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé ne l'ont pas été. J'ignore si le pouvoir en place souhaite la réconciliation, mais nombre de décisions prises et dictées par lui mettent de l'huile sur le feu ».

Le nombre de personnes ayant bénéficié de cette amnistie n'est pas connu et « il est difficile d'obtenir des informations précises sur l'identité des personnes qui restent détenues. **Les libérations consécutives à l'amnistie d'août 2018 ne sont pas transparentes. Le gouvernement ne fournit pas de liste.** Il affirme qu'il s'agit d'amnisties personnelles, mais quand on lit l'ordonnance d'amnistie, on voit que ce sont plutôt des amnisties thématiques ou catégorielles, dans la mesure où les militaires ne sont pas concernés ». Pour sa part, le FPI continue d'exiger la libération des militaires (une trentaine d'individus) exclus de l'amnistie d'août 2018<sup>274</sup>.

Parallèlement à l'ordonnance d'amnistie, le gouvernement a fait une déclaration verbale **excluant 60 individus considérés comme des auteurs de crimes de sang**. Le FPI a demandé une liste des 60 personnes concernées mais cette demande a été rejetée. Selon un cadre du FPI, « n'importe quel opposant risque d'être arrêté au motif qu'il ferait partie de ces 60 individus », et une partie des exilés risque ainsi d'être « contrainte de demander l'asile ou de rester en exil ». Au total, 37 personnes, dont l'identité est inconnue, seraient potentiellement concernées par un procès.

La LIDHO et le MIDH ont critiqué cette amnistie qui empêchera les victimes de la crise postélectorale d'obtenir justice. Ces ONG se sont engagées dans des procédures en assistant des victimes de violences commises lors de la crise par chacun des deux camps. Selon un défenseur des droits humains, « les procédures judiciaires n'ont pas évolué au même niveau : les perdants [les pro-Gbagbo] ont d'abord été arrêtés ou sont partis en exil. Nous nous sommes donc constitués partie civile car nous voulions des procédures équilibrées. Cela avançait, puis il y a eu l'amnistie » qui a mis fin à toutes ces procédures<sup>275</sup>.

---

<sup>273</sup> Entretien avec un représentant d'une ONG ivoirienne de défense des droits de l'homme

<sup>274</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>275</sup> Entretien avec un représentant d'une ONG ivoirienne de défense des droits de l'homme

#### 9.4. Questions identitaires et affaires religieuses

Selon une source diplomatique, le pays est traditionnellement « une terre d'accueil, mais les crispations vis-à-vis de l'étranger sont de plus en plus récurrentes dans les discours. Les gens sont ouvertement contre les migrants. « Orpailleur » est devenu le terme pour désigner l'étranger. Le PDCI surfe de manière démagogique sur ce contexte, qui rejoint le ressenti de son électorat. Il lui suffit de dire que les orpailleurs viennent piller le pays ». Cet interlocuteur signale que, selon des chiffres de 2014, **25 à 30% de la population vivant en Côte d'Ivoire est de nationalité étrangère.**

Une autre source diplomatique souligne **l'absence de conflit interreligieux dans le pays** : « La cohabitation entre les religions est satisfaisante. Ceci n'est pas une grille de lecture pour les conflits. Les alliances à plaisanteries<sup>276</sup> demeurent vivaces et dépassent les clivages religieux. Ceux qui peuvent être ostracisés, ce sont les athées ».

Néanmoins, « l'influence wahhabite progresse ». Au sein du Conseil supérieur des imams, des mosquées et des affaires islamiques en Côte d'Ivoire (COSIM), le courant wahhabite est désormais majoritaire. Il existe des écoles coraniques dans le Nord du pays, dirigées par des « **prédicateurs radicaux** ». Au sein de la chrétienté, il y a « un enjeu gigantesque » pour de nombreuses églises qui se livrent à un « **prosélytisme intense** ». Parmi les évangélistes ou les musulmans, certaines « influences externes » conduisent parfois à un « **durcissement des prêches** ». <sup>277</sup>

L'attentat de Grand-Bassam<sup>278</sup> a constitué une « expédition punitive contre la Côte d'Ivoire » car le président Ouattara avait refusé que des groupes armés originaires du Mali utilisent le Nord de la Côte d'Ivoire comme « un espace de repli »<sup>279</sup>.

Dans le Nord de la Côte d'Ivoire, **le parc national de la Comoé** constitue désormais une « **zone refuge** » pour des groupes djihadistes opérant au Mali et au Burkina Faso. Les frontières sont « totalement poreuses »<sup>280</sup>.

Selon un défenseur des droits humains, les groupes djihadistes pourraient « attendre qu'il y ait des problèmes pour s'installer en Côte d'Ivoire. Pour l'heure, ils préfèrent avoir leurs familles en Côte d'Ivoire et mener leurs actions au Mali et au Burkina Faso. Dans certains villages situés sur la frontière, à cheval sur deux pays, des réfugiés [maliens ou burkinabés] victimes de ces violences sont déjà présents. Ils ne sont pas dans des tentes et vivent au sein de leurs familles, donc on n'a pas encore perçu ce phénomène en tant que tel ».

---

<sup>276</sup> NDLR : la parenté à plaisanterie (*toukpê* en Côte d'Ivoire) est une pratique sociale présente dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest qui autorise des membres d'une même famille (tels que des cousins éloignés), certains noms de famille, certaines ethnies ou habitants de telle région, territoire ou province (on parle alors d'alliance à plaisanterie) à se moquer ou s'insulter, et ce sans conséquence. Ces affrontements verbaux sont analysés par les anthropologues comme des moyens de décrispation, de cohésion ou de réconciliation sociale.

<sup>277</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>278</sup> NDLR : attribué au Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), cet attentat commis dans un quartier touristique de la station balnéaire de Grand-Bassam a coûté la vie à 22 personnes, le 13 mars 2016. Depuis lors, la Côte d'Ivoire n'a pas connu d'attaque terroriste, mais divers observateurs redoutent un futur essaimage en territoire ivoirien des groupes terroristes opérant actuellement dans les pays limitrophes (Mali et Burkina Faso).

<sup>279</sup> Entretien avec un représentant d'une ONG ivoirienne de défense des droits de l'homme

<sup>280</sup> Entretien avec une source diplomatique

## 10. Traite des êtres humains (TEH) et migrations

Cette partie a été élaborée à partir d'entretiens réalisés avec les interlocuteurs suivants :

- quatre sources diplomatiques
- une représentante de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- deux universitaires ivoiriens
- un journaliste ivoirien

### 10.1. Traite des êtres humains (TEH)

Selon une source diplomatique, à ce jour, aucun réseau ivoirien de TEH n'a été « clairement identifié ». Cependant, aucune recherche sur le sujet n'a vraiment été menée en Côte d'Ivoire. Une autre source diplomatique estime que de tels réseaux ne sont pas encore en place car la Côte d'Ivoire est un pays d'origine depuis seulement quelques années (2015-2016).

Les réseaux ivoiriens « ne sont pas encore dans l'exploitation humaine, mais plutôt dans le « faire partir ». Après, en raison des problèmes rencontrés durant leur périple, certaines migrantes tombent dans la prostitution. Mais au départ, ces personnes partent dans l'idée de partir, pas d'intégrer un réseau de traite ou de prostitution »<sup>281</sup>.

Seul un journaliste ivoirien évoque l'existence de réseaux ivoiriens de traite très bien organisés. Avec « la complicité de Libanais et des autorités », ces réseaux « placent des filles », comme employées ou travailleuses du sexe, à Dubaï, au Koweït ou en Asie.

D'après une représentante de l'OIM, il n'existe pas d'étude comportant des chiffres exacts sur le phénomène, mais beaucoup d'indications permettent de présumer l'existence de réseaux en Côte d'Ivoire : « On ignore si ces réseaux sont formalisés ou s'il s'agit simplement de contacts personnels. Comprendre à quel moment précis on passe au stade de la TEH est difficile. Il n'est pas clair si cela se fait au niveau international, africain ou bien via des contacts plus informels au Maroc et dans les pays voisins ».

Selon divers interlocuteurs, des réseaux de traite nigériens sont présents en Côte d'Ivoire. A cet égard, un universitaire ivoirien souligne que « les filières nigérianes ont des interférences un peu partout en Afrique de l'Ouest », y compris en Côte d'Ivoire.

Récente, la loi contre le trafic des migrants date de mai 2018, mais **le statut de victime de la traite ou du trafic de migrants n'est pas reconnu**<sup>282</sup>.

Très peu de poursuites judiciaires sont engagées relativement à cette question. Seules de très rares tentatives de démanteler des réseaux ont jusqu'à présent été menées. Dans le cadre d'un projet soutenu par Interpol et l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDD), la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une Unité de lutte contre la criminalité transnationale (UCT), qui a travaillé sur un réseau de prostitution. Mais hormis cette structure créée en 2014, « personne ne travaille vraiment là-dessus en Côte d'Ivoire »<sup>283</sup>.

<sup>281</sup> Entretien avec deux universitaires ivoiriens

<sup>282</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>283</sup> Entretien avec une source diplomatique

Une source diplomatique déplore « **une véritable incapacité, ou une absence de volonté, des magistrats et des enquêteurs ivoiriens à investiguer sur le long terme en vue de démantèlement des réseaux** ».

Il n'existe pas encore de preuves tangibles quant à l'existence de vrais réseaux de TEH identifiés et dotés de ponts financiers ou de comptes bancaires, mais l'existence de passeurs ivoiriens est avérée. En 2018, **62 arrestations de passeurs ivoiriens** ont ainsi été enregistrées. Mais il s'agit généralement de « petites mains » arrêtées après avoir été dénoncées par des migrants<sup>284</sup>.

La DST traite des crimes transfrontaliers, mais pas seulement des migrants. Cette structure n'a pas de service spécifiquement dédié à la lutte contre la TEH.<sup>285</sup>

## 10.2. Migrations

L'OIM travaille sur les retours volontaires de Libye. La quasi-totalité des migrants ivoiriens rapatriés par l'OIM dans le cadre du programme de retour volontaire ont été **victimes de traite en Libye** (exploitation sexuelle, vente, travail forcé, etc.).<sup>286</sup>

Au total, 25% des migrants ivoiriens revenus dans le cadre de retours volontaires organisés par l'OIM sont des femmes, ce qui représente un pourcentage bien plus élevé que dans les autres pays de la sous-région. En Côte d'Ivoire, les femmes ont « davantage d'autonomie » que dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, mais celle-ci va de pair avec « une responsabilité économique plus importante »<sup>287</sup>.

**En Tunisie**, pays où les Ivoiriens n'ont pas besoin de visa pour se rendre, **80% des victimes de traite assistées par l'OIM sont de nationalité ivoirienne**. Ce sont généralement des individus partis par avion avec un statut légal présumé. Ils ont travaillé de manière officieuse dès le départ, puis se retrouvent « coincés » au bout de trois mois, quand ils reçoivent des amendes journalières facturées au départ du pays. C'est alors que ces personnes tombent dans des situations d'exploitation en Tunisie ou se laissent convaincre par les passeurs de continuer leur route, vers le Maroc ou la Libye. **Pour les femmes**, il est très dur de revenir en Côte d'Ivoire après avoir subi un viol pendant le trajet, surtout si elles sont enceintes, vis-à-vis de la famille, de la communauté d'origine, etc. Les femmes qui partent avaient déjà, selon une représentante de l'OIM, des relations difficiles avec leurs familles. L'ambassade ivoirienne en Tunisie se dit prête à aider toutes les personnes en difficulté mais il faut trouver des canaux pour atteindre les migrants, car beaucoup hésitent à aller voir les autorités, et risquent ainsi d'être exposés à davantage d'abus.<sup>288</sup>

Selon divers interlocuteurs, **Daloa, Bouaké et Man** constituent les principales villes ivoiriennes de provenance, où les réseaux recrutent des jeunes désireux de partir en exil.

Plus de 90% des Ivoiriens rapatriés disent avoir grandi en ville. Parfois, ces personnes n'ont pas l'intention de rester en exil très longtemps, elles veulent juste gagner de l'argent puis rentrer au pays. Il y a aussi des jeunes hommes célibataires (19-20 ans) qui « partent à l'aventure sans vraiment comprendre les risques que comporte la route »<sup>289</sup>.

---

<sup>284</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>285</sup> Entretien avec une source diplomatique

<sup>286</sup> Entretien avec une représentante de l'OIM

<sup>287</sup> Entretien avec une représentante de l'OIM

<sup>288</sup> Entretien avec une représentante de l'OIM

<sup>289</sup> Entretien avec une représentante de l'OIM

De plus, « migrer est coûteux, 70% des migrants rentrés volontairement grâce au concours de l'OIM estiment le coût de leur voyage à plus de 500 000 FCFA<sup>290</sup>. Donc, les personnes qui partent sont assez éduquées mais tombent tout de même dans le panneau. Les jeunes hommes partent souvent entre amis, et décident de tout vendre pour financer leur voyage. Ils ont souvent entendu parler par une connaissance de quelqu'un en Tunisie ou au Maroc, mais on ne connaît pas précisément le niveau d'organisation »<sup>291</sup>.

Parmi les profils courants se trouvent des hommes qui travaillent dans le BTP ou des femmes qui travaillent comme employées de maison. Certains veulent partir en Europe dès le début, d'autres veulent initialement travailler quelque temps en Afrique du Nord et peuvent ensuite se laisser convaincre de tenter leur chance en Europe. Dans la majorité des cas, « ce sont des choix individuels, même si l'entourage a joué un rôle ». **En Côte d'Ivoire, « le facteur le plus important, ce sont les réseaux sociaux ».**<sup>292</sup>

Les Ivoiriennes rentrées au pays dans le cadre d'un retour volontaire sont prises en charge par l'OIM. A ce titre, elles bénéficient d'une prise en charge médicale et psychologique et d'un pécule d'appui à la réintégration de 165 000 FCFA<sup>293</sup>. Pour les femmes enceintes, l'OIM prend en charge l'hébergement pendant six à douze mois. L'OIM favorise aussi, en lien avec les autorités locales, des projets communautaires (formations à la menuiserie ou au BTP, réhabilitation d'une école, projets agricoles, etc.) auxquels participent à parts égales des jeunes revenus au pays et des jeunes qui ne sont jamais partis<sup>294</sup>.

#### Conditions de sortie du territoire ivoirien depuis l'aéroport d'Abidjan

La DST est gestionnaire des fichiers passeports. Globalement, le fichier des personnes recherchées est « défaillant » et les installations sont « délabrées ». La prise d'empreintes est souvent « mal faite, et près de 90% des empreintes sont inexploitable ».

A l'aéroport d'Abidjan<sup>295</sup>, les autorités peuvent refuser l'embarquement, mais il n'y a pas de suites judiciaires, ni de suivi des fraudes documentaires. La corruption est en outre très importante à l'aéroport d'Abidjan<sup>296</sup>.

Selon une source diplomatique, un individu dont le nom figure dans le fichier des personnes recherchées ne pourra pas quitter le territoire de manière légale depuis l'aéroport d'Abidjan s'il a été identifié par la police lors des contrôles aéroportuaires. Toutefois, certains individus "passent entre les mailles du filet" du fait de la mauvaise gestion des fichiers.

D'après un autre interlocuteur rencontré lors de la mission, il est impossible pour un individu ayant une affaire en cours avec la DST de quitter le pays via l'aéroport d'Abidjan, mais cela reste possible via les frontières terrestres. Si les chefs d'accusation pesant contre un individu ont été levés, ce dernier pourra quitter sans encombre le territoire de manière régulière, y compris depuis l'aéroport. En revanche, un individu placé en liberté provisoire ne pourra pas quitter le territoire ivoirien de manière régulière.

<sup>290</sup> NDLR : soit environ 762 euros.

<sup>291</sup> Entretien avec une représentante de l'OIM

<sup>292</sup> Entretien avec une représentante de l'OIM

<sup>293</sup> NDLR : soit environ 251 euros.

<sup>294</sup> Entretien avec une représentante de l'OIM

<sup>295</sup> NDLR : la dénomination officielle de l'aéroport d'Abidjan est « Aéroport international Félix Houphouët-Boigny »

<sup>296</sup> Entretien avec une source diplomatique

## 11. Les mutilations sexuelles féminines (MSF)

Cette partie a été élaborée à partir d'entretiens réalisés avec les interlocuteurs suivants :

- des membres de l'ONG Loucha
- des membres de la Fondation Djigui la Grande Espérance
- une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

### 11.1. Définition et typologie

#### Rappel de la typologie des formes de MSF adoptée par l'OMS depuis 2007<sup>297</sup>

Type 1 - ablation partielle ou totale du clitoris et, plus rarement, du capuchon du clitoris (la clitoridectomie)

Type 2 – ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans l'excision des grandes lèvres

Type 3 – rétrécissement de l'orifice vaginal avec recouvrement, par ablation et accolement des petites et/ou grandes lèvres, parfois par suture ; avec ou sans excision du clitoris (infibulation)

Type 4 – toutes les autres interventions néfastes pratiquées sur les organes génitaux féminins à des fins non médicales, comme par exemple, piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux ou y introduire des substances corrosives.

Selon l'article premier de la loi n° 98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes, est qualifiée de MSF l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme, par ablation totale ou partielle, infibulation, insensibilisation ou par tout autre procédé.

D'après l'ensemble des interlocuteurs rencontrés lors de la mission, la forme la plus répandue de MSF en Côte d'Ivoire est **le type 2**, à savoir l'excision proprement dite, qui consiste en l'ablation du clitoris, accompagnée de l'ablation partielle ou totale des petites lèvres.

L'infibulation, qui consiste en l'ablation de tout ou partie des organes génitaux externes et la couture de l'orifice vaginal est très rare en Côte d'Ivoire. Des cas d'infibulation sont parfois signalés à l'Est du pays, parmi les Abbron et les Kolongo, notamment dans la zone de Bondoukou. L'infibulation est aussi pratiquée par quelques communautés originaires d'autres pays, tels que le Niger.

### 11.2. Le cadre législatif et son application

La loi contre l'excision a été adoptée par le Parlement ivoirien le 23 décembre 1998 (loi 98-757).

Cette loi définit des sanctions pénales pour « les père et mère, alliés et parents de la victime jusqu'au quatrième degré inclusivement, qui ont commandité la mutilation génitale, ou qui la sachant imminente, ne l'ont pas dénoncée aux autorités administratives et judiciaires, ou à toute personne ayant capacité pour l'empêcher ». L'article 2-1 prévoit pour ceux-ci une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement, et une amende de 360 000 à 2 millions de francs FCFA<sup>298</sup>.

<sup>297</sup> Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « Mutilations sexuelles féminines », Aide-mémoire N°241, Février 2016.

<sup>298</sup> NDLR : soit environ de 548 à 3 000 euros.

En cas de décès de la personne excisée, la peine d'emprisonnement encourue va **de cinq à vingt-cinq ans** (art. 2-3)<sup>299</sup>.

Cependant, les acteurs associatifs rencontrés lors de la mission indiquent que **cette loi est peu ou pas appliquée**.

Ainsi, selon la Fondation Djigui, seule une vingtaine d'exciseuses et de membres de la communauté a été condamnée depuis 1998. Cette ONG cite deux condamnations à un an d'emprisonnement dans les localités de Man et d'Odienné, et une condamnation à six mois d'emprisonnement à Séguéla.

D'après une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF, les personnes condamnées depuis 1998 n'ont pas été incarcérées. Elles ont écopé d'une amende ou d'un sursis. Pour sa part, Loucha mentionne le cas d'une femme qui voulait faire exciser sa fille à Gagnoa et qui a été condamnée à une peine d'emprisonnement de trois mois et à une amende.

Malgré leur caractère exceptionnel, **ces condamnations ont « un effet dissuasif »**, notamment grâce aux médias les ayant couvertes, bien qu'il reste encore des poches de population qui ignorent que l'excision est une pratique criminalisée. En conséquence, la pratique perdure, mais elle a majoritairement quitté la sphère publique, et **« les auteurs la perpétuent en cachette »**, ce qui a un impact sur les modalités de la pratique<sup>300</sup>.

Les condamnations sont rares car **« il y a très peu de dénonciations et de saisines de la justice**. Quelqu'un voulant dénoncer les personnes qui planifient une excision se retrouve face au problème du **regard intransigeant** de sa communauté »<sup>301</sup>.

En outre, « la loi ne prévoit rien pour les enfants dont les parents risquent une peine d'emprisonnement ». Ainsi, si un cas est dénoncé, tous ceux qui avaient connaissance du projet d'excision peuvent théoriquement être condamnés et incarcérés. Or, l'Etat ne prévoit aucun mécanisme de prise en charge de l'enfant qui se retrouverait alors isolé. Cette faille « dissuade la communauté de dénoncer » les auteurs et commanditaires d'excisions<sup>302</sup>.

### 11.3. Prévalence géographique et ethnique

La Côte d'Ivoire fait partie des pays à **prévalence moyenne**, pour lesquels le taux de MSF est compris entre 25% et 50%.<sup>303</sup>

Selon la dernière enquête à indicateurs multiples pour la Côte d'Ivoire, publiée par le ministère du plan et du développement en 2016 (MICS 5)<sup>304</sup>, 36,7% des femmes âgées de 15-49 ans ont subi une excision, ainsi que 10,9% des filles de 0 à 14 ans. En ce qui concerne la tranche de 15 à 49 ans, cette moyenne est en très légère baisse par rapport

---

<sup>299</sup> Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, « Loi 98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes », 23/12/1998.

<sup>300</sup> Entretien avec la Fondation Djigui

<sup>301</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>302</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>303</sup> United nations international children's emergency fund (UNICEF), « Mutilations génitales féminines/excision : aperçu statistique et étude de la dynamique des changements », juillet 2013.

<sup>304</sup> Ministère du Plan et du Développement de Côte d'Ivoire, « La situation des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire, Enquête à indicateurs multiples – MICS 5 », [Enquête réalisée par l'Institut national de la statistique en collaboration avec l'UNICEF, The Global Fund, le C2D, et UNFPA], 2016.

aux années précédentes (le taux en 2011-2012 était de 38%<sup>305</sup>, alors que le taux en 1998-1999 était de 45%)<sup>306</sup>. En revanche, les chiffres actuels ne permettent pas de voir l'évolution de la pratique ciblant les filles de 0 à 14 ans car les études nationales antérieures (EDSCI-III de 2012 et MICS de 2006) ne tenaient pas compte de cette tranche d'âge.

### 11.3.1. Disparités géographiques

Concernant les régions citées ci-dessous, pour faciliter la lecture des données présentées, ce rapport de mission adopte le même découpage géographique que le dernier MICS de 2016<sup>307</sup>.

**Tableau de correspondance entre les domaines d'études et les régions ou district administratifs**

Domaines d'études	Région ou district correspondant
Centre	YAMOOUSSOUKRO, N'ZI, BELIER, IFFOU MORONOU
Centre-Est	INDENIE-DJUABLIN
Centre-Nord	GBEKE HAMBOL
Centre-Ouest	HAUT-SASSANDRA MARAHOUÉ GOH,
Nord	PORO BAGOUE TCHOLOGO
Nord-Est	GONTOUGO BOUNKANI,
Nord-Ouest	KABADOUGOU WORODOUGOU BAFING BERE POLON
Ouest	TONKPI CAVALLY GUEMON,
Sud	AUTONOME d'ABIDJAN (les sous-préfectures) SUD-COMOE LOH-DJIBOUA AGNEBY-TIASSA GRANDS-PONTS LAME
Sud-Ouest	SAN-PEDRO GBOKLE NAWA
Ville d'Abidjan	AUTONOME d'ABIDJAN (la ville d'Abidjan)

<sup>305</sup> République de Côte d'Ivoire, « Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples, Côte d'Ivoire 2011-2012 (EDSCI-III) », juillet 2012.

<sup>306</sup> République de Côte d'Ivoire, « Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples, Côte d'Ivoire 1998-1999 (EDSCI-II) », décembre 2001.

<sup>307</sup> Voir le MICS-5, page 221.

Selon Loucha, **70% de la population pratique encore l'excision à l'Ouest**. Cette ONG et d'autres acteurs de la lutte contre l'excision s'accordent pour dire que l'Ouest est la région où la population est probablement la plus « hermétique » aux actions de sensibilisation.

D'après le MICS de 2016, la proportion de femmes de 15-49 ans excisées est supérieure à 70% dans les régions du Nord-ouest et du Nord (75,2% et 73,7% respectivement), suivies de la région Ouest (62,1%) et du Centre-nord (42%). Le taux se situe à 39,1% pour le Sud-ouest, et à 34,8% pour le Centre-ouest. Viennent ensuite le Sud sans la ville d'Abidjan (26,1%), le Nord-est (25%) et la ville d'Abidjan (24,6%). La proportion est la plus basse dans les régions du Centre-Est (23,7%) et du Centre (18,1%).

D'après la même étude, les proportions de filles de 0-14 ans ayant subi une excision suivent à peu près la distribution géographique de leurs aînées, avec néanmoins deux différences notables, la région Ouest et la ville d'Abidjan. Le Nord est touché à 26%, le Nord-ouest à 18,5% et le Centre-nord à 13,2%. Viennent ensuite le Sud-ouest et le Centre-ouest, toutes deux à 11,8%. L'Ouest se situe à 10,8%, le Sud sans la ville d'Abidjan à 10%, le Nord-est à 9,8% et le Centre-est à 7,3%. Enfin, la ville d'Abidjan est touchée à 3,3%, et le Centre à 1,8%.

### 11.3.2. Disparités ethniques et religieuses

A ces disparités géographiques correspondent des disparités ethniques.

Selon la Fondation Djigui, l'excision n'est traditionnellement pas pratiquée par les communautés des régions du Sud-ouest, du Centre-ouest, du Centre (sauf par certaines communautés baoulés), du Sud, du Centre-est et d'Abidjan. Ainsi, les Bétés, les Agnis, les Didas, les Alladians, les Abés, les Attiés, les Krous, les Gagous ne pratiquent pas l'excision.<sup>308</sup>

En revanche, cette ONG indique que les communautés des régions de l'Ouest et du Nord, telles que les Yacoubas, les Guérés, les Wobés ou Wés, les Koyakas, les Tagbanas, les Mahoukas, les Koros, les Gouros, les Sénoufos ou les Malinkés, ainsi que certains Baoulés du Centre, pratiquent l'excision.

L'étude MICS-5 fournit les taux de prévalence suivants pour les femmes de 15 à 49 ans ayant subi une MSF :

#### Groupe ethnique du chef de ménage

Akan : 2,7 %

Krou : 14,1

Mandé du Sud : 43

Mandé du Nord : 60,7

Gur : 59,1

Autre ivoirien(ne) : 53

Ethnie non ivoirien(ne) : 58

De même, toujours pour la catégorie de femmes de 15 à 49 ans, l'étude MICS-5 fournit des données recueillies sur les religions des familles concernées. Celles-ci indiquent que la pratique se retrouve dans diverses communautés religieuses :

<sup>308</sup> NDLR : cette liste n'est pas exhaustive.

#### **Religion de l'homme**

Chrétien : 11,8 %

Musulman : 61,5

Animiste/sans religion : 48,5

Autre religion : 12,9

### **11.3.3. Des pratiques présentes tant en milieu urbain que rural**

Les MSF sont pratiquées quel que soit l'endroit où ces communautés résident. Ainsi, à la suite des déplacements massifs de populations intervenus depuis 2002, l'excision est aujourd'hui pratiquée sur tout le territoire ivoirien. La pratique n'est plus seulement rurale mais elle est devenue également urbaine<sup>309</sup>.

La crise des années 2000 a aussi eu un impact sur la distribution géographique de la pratique : « Avant à Abidjan, le taux de prévalence était bas. Maintenant il est plus élevé, car les populations du Nord se sont déplacées vers le Sud. Ces populations sont venues avec leurs traditions et leurs exciseuses. Ce ne sont pas des lagunaires (dont font partie notamment les Ebriés et les Alladians) qui pratiquent plus qu'avant, mais les autres communautés, qui se sont installées notamment à Abobo, Attécoubé, Cocody »<sup>310</sup>.

La Fondation Djigui souligne qu'à Abidjan, malgré les campagnes de sensibilisation, la pratique perdure dans plusieurs communes : Abobo, Adjamé, Attécoubé, certains quartiers précaires de Cocody, Treichville, Port-Bouët, Yopougon, Koumassi, Marcory.

### **11.3.4. Des écarts générationnels et selon le niveau d'instruction**

Comme le précisent les chiffres fournis par le MICS-5, il existe des écarts générationnels. La proportion des filles et des femmes excisées augmente progressivement avec l'âge.

Par ailleurs, selon cette même étude, la fréquence de l'excision diminue avec le niveau d'instruction de la mère : parmi les femmes de 15 à 49 ans, les mères de 54% des femmes excisées n'avaient aucun niveau d'instruction ; les mères de 24% des femmes avaient un niveau d'instruction primaire, et les mères de 16% des femmes avaient un niveau d'instruction secondaire et plus.

#### **Pourcentage des filles de 0-14 ans excisées<sup>311</sup>**

0-4 ans : 4,5 %

5-9 ans : 12,9 %

10-14 ans : 18,3 %

#### **Pourcentage des femmes de 15-49 ans excisées**

15-19 ans : 27,4%

20-24 ans : 33,6 %

25-49 ans : stabilisation aux alentours de 40 %

<sup>309</sup> Entretien avec la Fondation Djigui

<sup>310</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>311</sup> Cf. MICS-5, page 146.

### 11.3.5. Au sein de communautés étrangères et dans les régions frontalières

Certaines communautés étrangères, comme les Burkinabés, résident en Côte d'Ivoire et pratiquent l'excision. Les associations signalent également le phénomène des étrangers qui viennent faire exciser leur fille en Côte d'Ivoire car la loi n'y est pas suffisamment appliquée.

A cet égard, la Fondation Djigui signale que le chef de la localité de Mininian, située à 5 kilomètres de la frontière avec le Mali, a observé que des Maliens venaient à Mininian pour faire exciser leur fille. En conséquence, le sous-préfet en charge de la localité a saisi son homologue malien afin d'harmoniser leur combat et de sécuriser leurs deux localités. Ils luttent à présent ensemble contre diverses formes de VBG.

### 11.3.6. Des données chiffrées sujettes à caution

Deux associations rencontrées soulignent que les chiffres fournis en 2016 par le MICS-5 sont globalement fiables, bien que déjà « un peu datés ».

Une autre interlocutrice signale que les résultats ne reflètent pas forcément la réalité de la pratique et que **plusieurs facteurs non négligeables peuvent biaiser les études**. Tout d'abord, « c'est un sujet en lien avec la sexualité et qui demeure par conséquent tabou la plupart du temps ». Ensuite, la pénalisation et sa médiatisation peuvent « empêcher les femmes et les mères de parler lorsqu'elles sont consultées par les enquêteurs ». Troisièmement, il est fréquent que des jeunes filles ayant subi une MSF très jeune ignorent qu'elles ont été excisées, qu'elles aient « refoulé l'incident traumatique », ou qu'elles ne « le découvrent qu'à l'adolescence »<sup>312</sup>.

La **méthode d'enquête** peut aussi avoir une incidence sur les données recueillies : les femmes seront plus susceptibles de parler « si elles sont écoutées séparément des hommes ». Dans certaines régions, comme à Abidjan (notamment à Abobo), les associations remarquent une tendance des filles et jeunes femmes à ne pas vouloir déclarer qu'elles sont excisées, d'où « l'importance de poser des questions détournées ».

La Fondation Djigui déplore le manque de financement pour mener des enquêtes plus ciblées et fréquentes sur le sujet. Cette ONG envisageait de mener une enquête avec ONU Femmes sur les régions d'Odienné, de Man et de Korhogo, où il y a une forte prévalence, mais cela n'avait pas encore été possible à la date de la mission.

## 11.4. Pratique de l'excision

### 11.4.1. Age de la pratique

Selon la Fondation Djigui, « une femme peut être excisée à tout âge, à partir de sept jours de vie. **Il n'y a pas d'âge moyen, cela peut même varier au sein d'une même communauté** ».

Dans le Nord, notamment chez les Sénoufos, l'excision se pratique surtout entre 0 et 10 ans. Une partie de la communauté excise les filles le septième jour après la naissance. Cela a lieu « en même temps que le rasage de cheveux des nourrissons » (pratique en lien avec la religion musulmane). Ce jour-là, les parents donnent un nom à leur enfant devant la communauté, ainsi que devant l'imam. A présent, la classe moyenne (« les

---

<sup>312</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

intellectuels ») tend à refuser que leur enfant soit rasé car les médecins le déconseillent. Cela permet dans certains cas de « contourner la pratique de l'excision »<sup>313</sup>.

La plupart des femmes du Nord ont été déjà excisées **avant le mariage**. Si ce n'est pas le cas, elles seront excisées au moment de l'accouchement par la matrone (accoucheuse traditionnelle). Au Nord, « les hommes ne vont pas forcément exiger l'excision pour le mariage, mais ils exigent en revanche la virginité »<sup>314</sup>.

Au Nord-ouest, parmi les Koyakas, l'excision est surtout pratiquée entre 0 et 13 ans<sup>315</sup>.

A l'Ouest, parmi les Yacoubas, il y a traditionnellement un rite d'initiation et l'excision a lieu plus tard, entre 16 et 18 ans, lorsque les filles sont déjà pubères. Au sein de cette communauté, les filles ciblées par le passé avaient plutôt entre 10 et 15 ans. L'excision était liée au fait qu'elles allaient se marier peu de temps après<sup>316</sup>.

Pour sa part, une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF souligne qu'au sein de l'ethnie guéré, présente également dans l'Ouest du pays, « il n'y a pas d'âge pour se faire exciser ». La pratique est plus « liée aux masques » et n'est pas un rite initiatique marquant le passage de l'enfance à l'état de femme adulte. Par exemple, une femme déjà mariée et qui a des enfants peut décider de se faire exciser « pour que ses affaires marchent ». **Il arrive que des féticheurs recommandent l'excision à des femmes dans ce contexte**. En temps de conflit, certains féticheurs peuvent aussi saisir la communauté et demander aux femmes non excisées de se faire exciser afin de « protéger le village des attaques ».

Selon Loucha, qui s'appuie sur des informations du ministère de la famille, il y a une baisse globale de l'âge moyen auquel les filles sont excisées. Les gens se cachent pour faire perdurer la pratique. La pratique a reculé, mais « **les excisions sur les nourrissons sont devenues plus fréquentes** », comme c'est le cas en Guinée ou au Mali. Cette ONG confirme qu'à l'Ouest, comme au Nord, si une femme non excisée épouse un homme issu d'une famille qui pratique l'excision, elle risque de se faire exciser **pendant son accouchement** par sa belle-mère ou par les femmes de cette communauté.

Si une jeune femme est rejetée par sa communauté du fait qu'elle n'est pas excisée, elle peut finir par céder « volontairement » à la pratique et par se faire exciser afin de ne plus être rejetée. Même mariée, une femme peut ainsi se faire exciser par désespoir, en raison de son exclusion sociale<sup>317</sup>.

Les associations rencontrées s'accordent pour dire que si une jeune femme n'a pas résidé de manière permanente au village et qu'elle a fait des allers-retours entre son village natal et la ville, « il est possible qu'elle y ait échappé ». Néanmoins, si elle commence à revenir dans la communauté, « elle encourt un risque ». Ainsi, selon plusieurs sources, si une jeune femme réside à Bouaké ou à Abidjan et qu'elle est originaire d'une famille qui excise, il est très probable que ses parents lui demanderont régulièrement « à quel moment elle compte revenir au village ». **Le projet de la faire exciser ne sera généralement pas exprimé mais il est implicite**. Par conséquent, d'après la

---

<sup>313</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>314</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>315</sup> Entretien avec la Fondation Djigui

<sup>316</sup> Entretien avec Loucha

<sup>317</sup> Entretien avec la Fondation Djigui

Fondation Djigui, selon le cas de figure, une femme peut encore encourir des risques à 25-30 ans.

#### 11.4.2. Période de l'année

Selon la Fondation Djigui, « il y a des périodes de l'année pendant lesquelles il y a un plus grand risque d'excision ». La période varie selon la région. Ainsi, au Nord et au Nord-ouest, c'est le cas pour les mois de décembre-janvier qui correspondent à la saison chaude, l'harmatan, plus favorable à la cicatrisation.

Mais l'excision peut aussi se faire par opportunité ou par occasion, par exemple quand une exciseuse est de passage au village. Par conséquent, le risque d'excision n'est pas restreint à la période habituelle d'excision de la localité concernée, il persiste même au-delà.

Si un parent est opposé à l'excision de sa fille mais que le deuxième parent y est favorable, ce dernier peut faire exciser leur fille en dehors de la période consacrée. La Fondation Djigui cite l'exemple de la femme d'un imam à Koumassi (commune d'Abidjan) qui a fait exciser leur fille « contre la volonté de ce dernier, sans qu'il en soit informé. Il a divorcé mais il ne l'a pas dénoncée à la police ».

#### 11.4.3. Motifs à l'origine de la pratique

D'une part, la pratique est vue comme une tradition culturelle importante que la population ne veut pas abandonner. D'autre part, la pratique est souvent liée à des considérations religieuses, certaines personnes pensant à tort que l'islam la recommande<sup>318</sup>. Interrogées sur les raisons à l'origine de la pratique de l'excision, de nombreuses personnes répondront simplement que « **c'est la tradition** », que la mère et la grand-mère de la famille ont été excisées et que par conséquent, il faut exciser les filles des prochaines générations.

Néanmoins, une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF relate qu'à l'origine de cette tradition, il y a entre autres **des considérations négatives sur le clitoris**, perçu comme sale, malodorant, et gênant lors de l'accouchement. Cette image négative est accompagnée de la croyance qu'une femme non excisée est **frivole** : « Avant, l'homme partait à la guerre et la femme restait à la maison, donc la femme était excisée afin de ne pas être infidèle à son mari en son absence. Mais ces croyances ne sont plus transmises à la majorité de la population ».

L'Ouest fait partie des régions où l'excision est une coutume ancestrale. Même quand la question sur l'origine de la pratique est posée aux anciens, la réponse se limite à un constat : « C'est ainsi, c'est la coutume ». Selon la croyance, il faut être excisée avant le premier rapport sexuel car « la divinité vénérée à Man exige la virginité et la pureté »<sup>319</sup>.

En revanche, au Nord, ce sont **des motifs d'ordre religieux** qui sont principalement avancés. Selon la Fondation Djigui, « **on joue sur l'interprétation d'un hadith** »<sup>320</sup>,

---

<sup>318</sup> Entretien avec la Fondation Djigui

<sup>319</sup> Entretien avec Loucha

<sup>320</sup> NDLR : selon ce hadith, Mahomet aurait dit à une femme qui pratiquait l'excision à Médine : « Ô Umm 'Atiya, coupe légèrement et n'exagère pas car c'est plus agréable pour la femme et meilleur pour le mari ». Toutefois, selon de très nombreux commentaires et analyses d'oulémas sunnites, ce hadith est considéré comme « faible » car rapporté par un inconnu donc non fiable : il est de type « mursal » selon les termes de l'exégèse, c'est-à-dire que la chaîne de garants n'est pas fiable. Il est ainsi considéré comme non authentique.

d'après lequel « le prophète Mahomet aurait dit qu'il faut couper légèrement », alors que même « les filles du prophète n'ont a priori pas été excisées ». D'ailleurs, « il y a beaucoup de pays musulmans où l'excision n'est pas pratiquée ». On dénote ainsi une confusion entre la religion et la culture.

## 11.5. Modalités

### 11.5.1. Une « affaire de femmes » dont les hommes ne sont pas exclus

Les interlocuteurs rencontrés lors de la mission s'accordent à dire que si l'expression consacrée est que l'excision est « une affaire de femmes », les hommes de la famille ou de la communauté au sens large jouent un rôle non négligeable.

Selon Loucha, les hommes « restent en retrait » et décident par exemple de la date, mais ensuite, ils laissent les femmes se charger de la cérémonie ou de la réalisation de l'acte. Ainsi, les chefs de village « ont le pouvoir et le dernier mot », et sont toujours informés des excisions à venir, tandis que « les femmes ont le couteau ».

D'après la Fondation Djigui, le **chef de village** ne participe pas à la cérémonie mais sait qu'elle a lieu. De ce fait, c'est « un complice passif, car il ne dénonce pas l'acte ». C'est pour cela que le chef traditionnel est le premier à être arrêté quand les autorités interviennent.

L'excision peut être organisée par un homme de la famille car elle est souvent liée au mariage, notamment au Nord, où il y a encore des cas de mariages précoces (vers 13-14 ans). Ainsi, « du moment que la fille est excisée, elle devient femme, donc la famille peut la marier »<sup>321</sup>.

En règle générale, « les hommes ne connaissent pas les détails du rituel car celui-ci est géré par les femmes, et ils n'assistent pas à la cérémonie de l'excision. Il y a des villages à l'Ouest de la Côte d'Ivoire où des feuilles de palme délimitent les sites de l'excision, et les hommes n'y ont pas accès. Mais les hommes financent la pratique. Avant, ils pouvaient se cotiser pour les cérémonies collectives » qui concernaient jusqu'à 200 ou même 300 filles à la fois, ce qui n'existe pratiquement plus aujourd'hui.<sup>322</sup>

Selon une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF, « si les pères savaient réellement ce qui se passe et qu'ils se rendaient compte de toute la douleur infligée aux enfants, ils réfléchiraient à deux fois avant de financer la pratique et d'imposer cela à leurs filles. Les mères connaissent la douleur, mais elles n'en parlent pas à leurs maris ».

### 11.5.2. Des cérémonies collectives de moins en moins fréquentes

Traditionnellement, l'excision en zone rurale se fait généralement très tôt, vers quatre heures du matin. Comme « l'exciseuse est rapide, une cérémonie d'excision peut cibler de nombreuses filles à la fois »<sup>323</sup>.

Les petites filles sont « préparées psychologiquement pour qu'elles voient la cérémonie de l'excision comme une fête. Dans le Nord (et à Bouaké), on leur met une noix de cola

---

<sup>321</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>322</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>323</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

dans la bouche et on leur dit qu'il ne faut pas qu'il y ait de trace de dents sur la noix après l'excision. Si la fille laisse des marques sur la noix, la griotte va huer la fille au lieu de chanter ses louanges. On leur demande aussi de ne pas pleurer. La fille doit marcher seule jusqu'à la griotte pour montrer à tout le monde qu'elle est forte. A ce moment-là, la communauté l'acclame »<sup>324</sup>.

Dans l'Ouest, « après la cérémonie, la fille doit promettre qu'elle ne racontera pas ce qu'elle a vécu et doit sauter au-dessus du feu afin de sceller sa promesse. On met également en garde les filles qu'elles ne peuvent pas dire le nom de leurs parents, sinon ils mourront »<sup>325</sup>.

Les cérémonies collectives d'excision ont lieu pendant les vacances scolaires et peuvent concerner **plusieurs dizaines (naguère plusieurs centaines) de filles à la fois**. Ces cérémonies communautaires pouvaient rapporter jusqu'à deux ou trois millions de FCFA<sup>326</sup> à l'exciseuse. Celle-ci pouvait venir d'un autre village, et rester un ou deux mois dans le village concerné, jusqu'à la fin de la convalescence des filles, qui pouvait avoir lieu un ou deux mois après la cérémonie<sup>327</sup>.

A l'Ouest, notamment à Man, le temps de la convalescence dure une ou deux semaines. Ailleurs, cela peut atteindre un mois. L'exciseuse part le lendemain de l'excision en général. Les filles restent ensemble dans une case, et leurs tantes s'occupent d'elles. Quand la convalescence atteint son terme, l'exciseuse revient et est acclamée. Les filles sont bien habillées et les prétendants attendent leur sortie de la case. Jadis, à l'Ouest, il y avait un pagne dédié à la fille excisée, mais ce n'est plus pratiqué désormais<sup>328</sup>.

Dans le Sud-ouest chez les Oubis, l'excision a des répercussions sur l'accès à l'éducation des filles. Parmi cette communauté, les filles passent un an « dans l'enclos de l'exciseuse », et ne participent pas à la rentrée scolaire tant qu'elles n'ont pas effectué leur cérémonie de sortie. Cette cérémonie de sortie des filles excisées est vue comme une « récompense » pour cette « promotion ». Certains hommes politiques « assistent à cette fête. Ils sont conscients que la pratique est criminalisée mais continuent à y participer »<sup>329</sup>.

### 11.5.3. Excision « individuelle » et en milieu urbain

Selon une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF, **les cérémonies collectives tendent à disparaître** afin de ne pas éveiller les soupçons des autorités. A présent, « **la pratique perdure, mais ce n'est plus collectif** ».

Cette interlocutrice estime que la pratique a changé dans de nombreux endroits : « Il y a une nouvelle tendance à **faire exciser beaucoup plus jeune, sur des nourrissons**. Il y a aussi des parents qui envoient leurs filles de manière clandestine voir des sages-femmes à l'hôpital pour qu'elles se fassent exciser. Ils attendent une certaine heure, vers 20 heures ou 21 heures. Cela correspond à ce qu'on peut appeler **l'excision urbaine, dénuée des rites traditionnels des zones rurales** ». En milieu urbain, la famille appelle l'exciseuse qui vient au domicile familial, où « cela se fait sous la douche, puis l'exciseuse repart ».

---

<sup>324</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>325</sup> Entretien avec Loucha

<sup>326</sup> NDLR : soit environ de 3 000 euros à 4 500 euros.

<sup>327</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>328</sup> Entretien avec Loucha

<sup>329</sup> Entretien avec Loucha

La Fondation Djigui précise qu'en Côte d'Ivoire, contrairement à d'autres pays de la sous-région, où on parle de « médicalisation de la pratique », les médecins refusent d'exciser. Par ailleurs, cette expression n'est pas utilisée par les membres de cette ONG qui estiment qu'elle peut prêter à confusion en raison de sa consonance positive.

Certaines communautés qui résident dans des zones urbaines décident d'envoyer les filles pendant les vacances scolaires dans les zones rurales dont elles sont originaires, pour qu'elles soient excisées.

A cet égard, une interlocutrice cite le cas d'une petite fille résidant à Adjamé, une commune d'Abidjan, qui devait être envoyée dans le Nord, dans le village d'origine de ses parents, pour participer à une cérémonie d'excision. La fille a dû être soustraite à son cadre familial et un endroit sûr a été choisi avec l'appui d'un de ses oncles. Ce risque concerne également les Ivoiriennes qui résident en France et rentrent au pays pour y passer les vacances<sup>330</sup>.

## 11.6. Attitude de la société

### 11.6.1. Pression familiale et sociétale

Les associations s'accordent pour dire que souvent, les grands-mères prennent l'initiative et jouent un rôle clé pour perpétuer la pratique. Selon la Fondation Djigui, en règle générale, les **grands-parents** sont « conservateurs », promeuvent la pratique et menacent de faire exciser les petites filles. D'après Loucha, lorsque les deux parents s'y opposent, la petite fille risque quand même d'être excisée, à la demande de sa grand-mère, si elle est envoyée au village pendant les vacances. Ainsi, des enlèvements aux fins d'excision peuvent survenir.

D'autre part, **un père** aussi peut imposer l'excision de sa fille, même contre la volonté de la **mère**. Un **oncle** peut aussi s'immiscer dans les questions d'excision : s'il est en faveur de la pratique et que la fille n'est pas excisée, il considérera que cela peut entacher tout l'honneur de la famille, y compris le sien. En Côte d'Ivoire, « **les filles n'appartiennent pas au père géniteur. La tutelle vient des frères, notamment lorsqu'il s'agit du mariage** »<sup>331</sup>.

Selon une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF, « en matière de mariage, dans le Nord chez les Malinkés, l'avis de **l'oncle paternel** compte beaucoup plus que celui du père car il prend la dot (tandis que dans le centre du pays, c'est **l'oncle maternel** qui a plus de pouvoir, en raison du matriarcat). Or, l'excision est encore souvent reliée à la notion de mariage. Par conséquent, chez les Malinkés, l'oncle paternel a un pouvoir décisionnel. La mère n'a pas droit à la parole et n'a aucun pouvoir, mais **ses sœurs** peuvent être consultées. D'ailleurs, ce sont **les tantes** qui s'occupent des préparatifs du mariage par exemple ».

Cette interlocutrice confirme qu'en Côte d'Ivoire, « l'enfant appartient à tout le monde, même à la tante et à l'oncle. Ils peuvent décider de faire exciser la fille de la famille sans l'accord des parents ; d'où les craintes des parents malgré le fait qu'ils résident dans une autre localité ou en zone urbaine. C'est aussi pour cette raison que certains parents qui résident en Europe refusent que leurs filles passent leurs vacances au pays si eux-mêmes ne sont pas constamment à leurs côtés, car elles risqueraient de se faire exciser ».

---

<sup>330</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>331</sup> Entretien avec Loucha

Même en l'absence de menaces, « il peut s'avérer trop compliqué pour un parent opposé à l'excision de sa fille de résister à la famille. Pour les hommes en particulier, il est très difficile de contredire sa mère (donc la grand-mère de la fille à risque), même pour ceux qui sont en Europe et dont la mère est au pays. Au Nord par exemple, on dit qu'on a besoin des prières de la mère. **La mère est vénérée et la parole de la grand-mère est sacrée.** Donc, quand la grand-mère décide de faire exciser la fille de la famille, le père de l'enfant aura de grandes difficultés à dire non à sa mère. Les hommes peuvent finir par accepter ou par prendre la fuite avec leur fille »<sup>332</sup>.

D'autre part, selon l'interlocutrice précitée, « il est compliqué d'intervenir pour les hommes qui ont migré en Europe » en laissant leur fille avec la grand-mère au pays et sont informés que leur fille risque de se faire exciser. Le père aura d'autant plus de mal à s'opposer à sa propre mère s'il n'est pas sur place. Il faudra alors trouver des personnes pour lesquelles la grand-mère a beaucoup de respect et qui pourront peut-être la faire changer d'avis. Si le père de la fille saisit des associations à cause de sa mère qui veut exciser la fille, « sa mère se sentira humiliée – c'est très délicat ». Par conséquent, il est « tout à fait possible » que des jeunes hommes qui résident en Europe veuillent faire venir leur fille afin de la protéger et de la soustraire à une potentielle excision.

Cette interlocutrice ajoute que : « Malheureusement, en Côte d'Ivoire, il n'existe pas de centre d'accueil pour les femmes qui fuient leur village en raison de leur opposition à l'excision de leur fille ».

Si une jeune femme est originaire d'une famille qui n'excise pas et qu'elle se marie à quelqu'un d'une autre région où l'excision est pratiquée, « **elle peut être à risque en raison de sa future belle-mère** ». Si un jeune homme souhaite épouser une femme d'une autre ethnie ou d'une autre région et que la famille est réticente, il ne sera pas rare que sa mère accepte la femme concernée comme épouse pour son fils, mais « elle imposera certaines conditions, par exemple une conversion ou une excision »<sup>333</sup>.

Certains refusent de faire exciser leur fille et saisissent la Fondation Djigui car ils peinent à échapper à la pression de leur famille directe (la mère ou le père, les grands-parents). En revanche, le chef de village ne s'en mêle pas, car « c'est une affaire de femmes », mais il est toujours informé de ce qui se passe.

Le parent opposé à la pratique ne sera pas informé de la date à laquelle la famille planifie de faire exciser sa fille. Généralement, selon Loucha, « on vous informe quand c'est déjà fait ».

Parmi **les facteurs de pression sociale** qui participent à la persistance de la pratique, « il y a le tabou de la douleur. Les femmes n'ont pas le droit de parler de douleur, en particulier dans les villages. Elles ne peuvent même pas en parler à leur mari, qu'il s'agisse de la douleur de l'excision ou de l'accouchement ». En Côte d'Ivoire, « l'homme n'a pas le droit d'approcher sa femme quand elle accouche, afin de ne pas être témoin de la douleur ». Ainsi, la méconnaissance qu'ont les hommes de la douleur et des complications endurées par les femmes, parfois pendant toute une vie, demeure un obstacle au changement des mentalités<sup>334</sup>.

---

<sup>332</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>333</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>334</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

Cette pression sociétale est parfois accentuée par **l'attitude de certains chefs traditionnels ou élus** qui, selon la Fondation Djigui, pratiquent encore l'excision sur leurs filles « dans un but purement électoral, afin d'avoir le soutien de leur communauté ».

Loucha souligne que la pratique demeure ancrée dans l'esprit de certains cadres, notamment à l'Ouest, « malgré leur niveau d'éducation et le fait que certains aient habité en Europe ». Cette association évoque le cas d'un député ayant voté en faveur de la loi contre l'excision mais qui a refusé de s'exprimer publiquement à ce sujet pour « garder ses chances d'être réélu ». Elle cite aussi le cas d'un autre député ayant refusé de louer sa maison dans la ville de Man à Loucha, car il ne voulait pas être publiquement associé à cette ONG, et a justifié ce refus en indiquant : « Si vous étiez une ONG normale, je vous donnerais ma maison. Mais là, j'ai peur de nos parents ». De plus, selon Loucha, dans l'Ouest du pays, de nombreux cadres ne font plus exciser leurs filles, même s'ils continuent à soutenir la pratique en public.

### 11.6.2. Stigmatisation des femmes non excisées

L'ensemble des interlocuteurs interrogés sur la question estiment que les filles et femmes non excisées sont encore stigmatisées dans leur communauté, même si **les stigmatisations sont désormais « moins systématiques » que naguère**.

Selon la Fondation Djigui, parmi les populations qui excisent, si une femme n'est pas excisée, elle sera considérée comme une « **femme sale** ». Dans une langue locale de l'Ouest, la langue des Dan, il existe même un mot pour désigner ces femmes : « douhin ».

Dans certaines communautés, le fait de ne pas être excisée ne donne pas droit à la parole. Ainsi, selon Loucha, « auparavant, à l'Ouest, une jeune fille ne pouvait pas prendre la parole en public si elle n'était pas excisée ». Ce n'est plus le cas désormais, mais « il y a tout de même certaines réunions au village auxquelles les femmes non excisées ne peuvent toujours pas participer ».

Dans certaines communautés, « tous les hommes veulent épouser une femme excisée. Or, toutes les filles aspirent au **mariage**. Dans beaucoup de communautés, on ne devient femme que par son **statut de femme mariée**. Donc, même si une fille ou une jeune femme ne veut pas être excisée, du fait qu'elle vit dans une société régie par ces règles, elle aura tendance à croire qu'elle doit forcément être excisée pour trouver un mari, et elle va finir par s'y soumettre »<sup>335</sup>. A cet égard, Loucha remarque qu'au sein de certaines communautés de l'Ouest, « on doit être excisée pour être considérée comme une femme ; et les jeunes filles veulent être comme leurs mères ».

Dans certaines zones, la pression sociétale est telle que « les filles iront se faire exciser **sans l'accord de leurs parents**, afin de se faire accepter » par la communauté. Les villes, surtout à l'intérieur du pays, notamment à l'Ouest, « sont souvent des gros villages. Les écoliers viennent généralement des villages aux alentours, donc on sait qui est excisée et qui ne l'est pas. La fille qui n'est pas excisée est vue comme quelqu'un qui apporte le malheur. Elle ne doit pas participer aux activités collectives. Ce qui se passe au village est « transporté » jusque dans l'enceinte de l'école. Par conséquent, en classe,

---

<sup>335</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

la fille non excisée ne rencontre pas de problème, mais à la récréation, elle est mise à l'écart par les autres élèves »<sup>336</sup>.

Certaines ONG ont constaté ce phénomène à Danané, où « des jeunes filles ont décidé de se faire exciser sans l'accord de leurs parents. Comme les exciseuses sont présentes en ville, les jeunes filles les localisent, leur rendent visite, les payent 2 500 FCFA<sup>337</sup>, et les parents sont informés après-coup. La fille ou l'exciseuse envoie alors un message à la famille, et la fille reste chez l'exciseuse le temps de guérir ».

La Fondation Djigui rapporte aussi un cas à Séguéla, où les amies d'une jeune fille l'ont encouragée à aller se faire exciser sans en informer ses parents. Ensuite, « la fille a saisi un imam afin que celui-ci aille demander pardon à ses parents en son nom ».

### 11.6.3. Risques encourus par les réfractaires à la pratique

Les acteurs rencontrés s'accordent pour dire que les parents opposés à l'excision ne sont pas menacés du fait de leur opposition.

Une jeune fille ou une femme qui s'oppose à sa propre excision s'expose essentiellement à **l'exclusion sociale**, même si les **menaces verbales et/ou mystiques** ne sont pas à exclure.

En revanche, selon Loucha, la situation diverge lorsqu'une personne décide de dénoncer une cérémonie ou une exciseuse. Il arrive que de telles dénonciations soient faites auprès des autorités, mais de manière anonyme. A Biankouma (dans l'Ouest du pays), un jeune homme ayant procédé à une dénonciation à visage découvert a « été radié du village » et contraint de partir, car il recevait des menaces. De même, la population de Biankouma a failli lyncher le chef du village qui s'était opposé à une cérémonie.

Biankouma est décrite comme une zone « difficile » pour les associations qui veulent y mener des sensibilisations. Toutefois, la Fondation Djigui rapporte que même à Abidjan, « la population connaît les exciseuses, mais personne n'ose les dénoncer ».

### 11.6.4. Rôle de l'exciseuse et aspect mystique de la pratique

Le rôle de l'exciseuse dans la société, la crainte qu'elle inspire et le mysticisme qui l'entoure participent à la pression sur les parents, ainsi que sur les filles et jeunes femmes qui tentent d'échapper à la pratique.

**L'exciseuse est une femme « avec un certain statut social qui inspire le respect ».** Selon Loucha, les exciseuses sont « honorées », siègent parmi les notables et « ont un rôle à jouer dans la société ». Pour la Fondation Djigui, ce statut contribue au fait qu'il est difficile d'enrayer la pratique. Une autre interlocutrice souligne que « l'exciseuse ne s'adonne pas aux mêmes tâches ménagères que les autres femmes du village, elle ne va pas au marigot par exemple. Elle a un pouvoir décisionnel, une position sociale, et refuse souvent de devenir comme les autres femmes »<sup>338</sup>.

En général, ce n'est pas l'aspect lucratif qui incite les exciseuses à garder cette fonction. D'après la Fondation Djigui, ce que l'exciseuse gagne pour réaliser l'acte est dérisoire,

---

<sup>336</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>337</sup> NDLR : soit environ 3,8 euros.

<sup>338</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

même si elle gagne aussi de l'argent avec la vente des parties génitales excisées, qu'elle prépare sous forme de médecine traditionnelle.

A contrario, une autre interlocutrice souligne que la pratique peut **avoir un réel aspect lucratif et que le commerce des organes rapporte**. Le clitoris par exemple peut se vendre à 10 000 FCFA l'unité, les petites lèvres à 5 000 FCFA l'unité<sup>339</sup>. Les organes sont séchés et réduits en poudre pour la préparation de potions aphrodisiaques<sup>340</sup>.

Loucha souligne que « des chefs coutumiers achètent ces organes en raison des croyances traditionnelles selon lesquelles la consommation peut renforcer leur pouvoir. Ils achètent également du sang. Demander de mettre fin à cela, c'est mettre fin à tout un commerce [...] Il y a même des exciseuses non excisées qui le font uniquement car c'est une source de revenus ».

Selon Loucha, « en milieu rural, l'excision n'était pas payante par le passé. La famille de la fille faisait plutôt des dons en nature à l'exciseuse. Mais aujourd'hui, l'argent a pris le dessus », et le **coût de l'acte peut varier entre 2 500 FCFA et 5 000 FCFA**<sup>341</sup>.

La Fondation Djigui signale qu'une « grande partie de la population croit encore que l'exciseuse détient **des pouvoirs mystiques**. Elle est considérée comme une sorcière. Les gens estiment que si elle est dérangée dans ses activités, elle peut leur jeter des sorts. Elle est vue comme rattachée à des chefs spirituels qui entretiennent et renforcent ses pouvoirs. Ainsi, la population pense que ce sont des génies ou des esprits qui donnent le couteau aux exciseuses ».

D'après une autre interlocutrice, certaines exciseuses ne pratiquent pas dans un but lucratif, mais uniquement car « elles sont issues d'une tradition où, de génération en génération, elles ont été investies de cette mission. Leur demander de l'abandonner, c'est leur demander **d'aller contre les fétiches** »<sup>342</sup>.

Ainsi, « selon les croyances, si on s'engage dans la lutte contre l'excision et qu'on n'est pas assez fort spirituellement, on risque de se faire anéantir mystiquement par l'exciseuse. La pratique a d'ailleurs une telle aura mystique que certains chefs coutumiers n'osent même pas en parler dans leur communauté. Il y a encore des zones où le sujet n'est pratiquement jamais abordé, comme par exemple dans le Sud-ouest, dans une zone au Sud de Tai, chez un peuple dénommé les Oubis, qui sont à cheval entre le Libéria et la Côte d'Ivoire. Là-bas, aucun homme ne peut prononcer le mot « excision » de peur de mourir de mort mystique »<sup>343</sup>.

Ce mysticisme peut avoir une influence sur certaines personnes dont la lutte contre l'excision est le métier. La Fondation Djigui a envoyé quelques membres à Toubia dans le Nord-ouest. Ils y ont travaillé avec un « sorcier » qui désarme les autres sorciers, ainsi que les exciseuses, et leur a présenté toutes les armes qu'il avait réussi à soustraire à ces dernières. Cela a suffi pour que les membres de l'équipe se plaignent de cauchemars et de voix pendant plusieurs jours. En raison de cette aura mystique, la pratique perdure même à Abidjan car « personne ne dénonce l'exciseuse, même ceux qui la connaissent. A Abobo, les gens sont sensibilisés mais les croyances sont encore trop enracinées ».

---

<sup>339</sup> NDLR : soit environ 15 euros et 7,5 euros.

<sup>340</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>341</sup> NDLR : soit environ de 3,8 à 7,5 euros.

<sup>342</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>343</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

Dans certaines communautés, **l'héritage de l'exciseuse** se transmet, mais il est difficile de chiffrer la prévalence de l'héritage de la fonction de mère en fille, car les exciseuses ne sont pas nombreuses. De plus, « c'est une activité saisonnière. Une exciseuse peut être une vendeuse d'oranges le reste de l'année. Elle attend la période »<sup>344</sup>.

A l'Ouest, la majorité des exciseuses transmettent la pratique à leurs filles, notamment parce que « le matériel est hérité ». Si une jeune femme refuse de prendre le relais, une tante peut s'en charger. Mais « la personne qui refuse cet héritage n'a pas de craintes »<sup>345</sup>.

## 11.7. La lutte contre l'excision et les recours disponibles

### 11.7.1. Les acteurs de prévention et de protection

Si les ONG constituent aujourd'hui le principal acteur de protection en Côte d'Ivoire, l'action de l'Etat apparaît non négligeable. A cet égard, plusieurs représentants d'ONG rencontrés lors de la mission saluent la complémentarité de leurs actions avec celles des pouvoirs publics.

La Côte d'Ivoire compte diverses ONG dédiées à la lutte contre les MSF. Disposant chacune d'antennes et intervenant dans différentes régions, ces ONG quadrillent une grande partie du territoire ivoirien. Parmi celles-ci, les membres de la mission se sont entretenus avec deux d'entre elles :

- l'ONG Loucha a été fondée en Suisse en 2009 par Odile Parel, qui est revenue s'installer en Côte d'Ivoire en 2017. Loucha travaille principalement dans l'Ouest du pays, au sein de l'ethnie Yacouba. Loucha signifie « Lève-toi » en langue dan (langue parlée par les Yacoubas), et fait référence au fait que « les filles ne doivent plus se laisser pousser par terre et se faire couper » ;

- la Fondation Djigui la Grande Espérance a été fondée par l'Imam Cissé Djiguiba. Principalement active à Abidjan et dans le Nord du pays, cette ONG a quatre programmes : VIH, soins en matière de prévention (consultations prénatales), sensibilisations ; protection contre les violences basées sur le genre (y compris les enfants) ; éducation et famille ; programme paix et cohésion sociale.

Les membres de la mission se sont en outre entretenus avec une militante très engagée dans la lutte contre les MSF ayant jadis appartenu à l'Organisation nationale pour l'enfant, la femme et la famille (ONEF), une ONG fondée en 1994 à Abidjan et pionnière en la matière.

### 11.7.2. Les actions menées par les ONG

La Fondation Djigui souligne que les formations et les sensibilisations sont encore fondamentales, car « la loi est peu ou pas appliquée, certaines personnes ne savent pas que la pratique est criminalisée, d'autres pratiquent clandestinement ». Enfin, le fait que la population n'adhère pas forcément aux campagnes de sensibilisation des associations révèle qu'il y a « encore beaucoup de progrès à faire dans ce domaine ».

---

<sup>344</sup> Entretien avec la Fondation Djigui

<sup>345</sup> Entretien avec Loucha

Les sensibilisations des médias font partie du dispositif mis en place par la Fondation Djigui. Cette ONG propose des formations à destination de journalistes de la télévision et de radios locales dans le but de vulgariser la loi, et ces médias diffusent ensuite des messages de l'ONG. Les médias peuvent aussi participer aux sensibilisations menées par l'ONG dans les différentes localités, en particulier pendant les 16 jours d'activisme contre les VBG qui ont lieu tous les ans fin novembre-début décembre<sup>346</sup>.



Affiche dans les locaux de la Fondation Djigui la Grande Espérance

### **Formation de relais communautaires**

Des campagnes de sensibilisation sont menées par les ONG ivoiriennes précitées dans les différentes zones de prévalences des MSF depuis plusieurs années.

A cet effet, les ONG forment des relais communautaires préalablement identifiés au sein des communautés. Le choix des relais n'est pas le fruit du hasard. Ils sont choisis parmi les personnes dans lesquelles la communauté se reconnaît. Il peut s'agir, par exemple, d'un notable, d'un chef religieux, d'un représentant de la jeunesse ou de la présidente d'une association féminine. Les relais communautaires formés ont ensuite la charge de sensibiliser des membres de leur communauté sur les conséquences des MSF.

La Fondation Djigui associe régulièrement le chef de canton concerné, comme à Odienné par exemple. Ce chef de canton a pris un engagement fort pour lutter contre l'excision. Si la Fondation Djigui rencontre des réticences dans une communauté de sa circonscription, le chef de canton saisira le chef de village. Si le village n'est pas dans sa circonscription, il contactera son homologue. Les chefs traditionnels feront alors valoir auprès de la communauté que l'Etat exige d'eux que la cérémonie n'ait pas lieu.

Loucha rapporte avoir sensibilisé 23 chefs depuis 2017 en partenariat avec le ministère de la famille, à Logoualé. Ils ont signé une charte pour s'engager dans la lutte contre

<sup>346</sup> NDLR : les 16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence faite aux femmes sont une campagne internationale annuelle qui débute le 25 novembre, avec la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et s'achève le 10 décembre, avec la Journée internationale des droits de l'homme.

l'excision. A la date de la mission, il restait encore 43 chefs à sensibiliser dans la région. Loucha précise que les sensibilisations ne se déroulent pas toujours dans un climat serein, la population de Biankouma ayant même failli lyncher le chef du village qui s'était opposé à une cérémonie.

Lors des campagnes de sensibilisation avec les chefs de village, Loucha n'invite que les hommes de la localité, et leur montre des photographies de MSF et des diverses complications qui s'ensuivent. Au cours de ces campagnes, les membres de cette ONG ont constaté que les hommes ne se rendent pas compte de la gravité des conséquences et que les images constituent un outil clef des sensibilisations, malgré l'aspect choc de la démarche.

### **Déclaration d'abandon des couteaux**

Lorsque la sensibilisation a porté ses fruits, le chef de la communauté concernée procède parfois à « une déclaration publique d'abandon des couteaux ». Il s'agit d'une déclaration officielle, faite en présence de l'administration locale (le préfet par exemple), et qui engage toute la communauté.

Ces déclarations d'abandon se font à la suite d'une série d'activités menées dans une communauté où l'association est présente pendant plusieurs mois, voire une ou deux années. Généralement, l'association n'aborde pas que la question de l'excision, mais aussi la santé reproductive, l'hygiène publique, la cohésion sociale. La communauté « s'engage alors pour le changement, et cela se fait en collaboration avec le chef du village ».

Selon la Fondation Djigui, les associations qui organisent ce type d'interventions sont, outre ladite fondation: l'Organisation nationale pour l'enfant, la femme et la famille (ONEF), l'Organisation pour le développement des activités de femmes (ODAFEM), le Mouvement pour l'éducation, la santé et le développement communautaire (MESAD), l'Association des femmes juristes de Côte D'Ivoire (AFJCI), SOS Violences Sexuelles, et l'Association de soutien à l'autopromotion sanitaire et urbaine (ASAPSU).

### **L'implication des chefs religieux**

Le président de la Fondation Djigui, l'Imam Djiguiba Cissé, est aussi le recteur de la grande mosquée du Plateau, et le directeur-général de la radio *Al Bayane*. Il s'agit du premier dignitaire religieux à s'être engagé dans la lutte contre les VBG en Côte d'Ivoire. Il évoque régulièrement la question des MSF dans ses prêches et incite d'autres imams à se joindre aux activités de l'ONG. L'imam Djiguiba organise aussi des congrès pour sensibiliser les imams. Parfois, il va jusqu'à montrer des images d'excision lorsqu'il y a des imams réfractaires, afin d'illustrer la gravité des conséquences de cet acte<sup>347</sup>.

La Fondation Djigui travaille avec un groupe de leaders communautaires et religieux sur l'ensemble du territoire ivoirien. Certains de ces leaders se déplacent avec l'association pour convaincre les familles de renoncer aux MSF. Ainsi, « si une personne entend parler d'une potentielle cérémonie d'excision dans le Nord, il suffit de rencontrer un imam formé par la Fondation Djigui et de l'envoyer dans la famille concernée pour empêcher la cérémonie »<sup>348</sup>.

---

<sup>347</sup> Entretien avec la Fondation Djigui

<sup>348</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

En 2019, la Fondation Djigui dit avoir été sollicitée par quelques jeunes femmes arrivées de province qui soutenaient que des membres de leur famille étaient venus jusqu'à Abidjan pour les faire exciser. Cette association a alors saisi un chef religieux pour qu'il intervienne dans la communauté concernée.

Certaines ONG ont aussi tenté de voir avec les chefs religieux comment les exciseuses pourraient « garder leur position sociale dans la communauté » tout en abandonnant la pratique<sup>349</sup>.

### **L'implication du corps médical et enseignant**

Certaines associations mènent des actions de prévention dans des établissements scolaires sur la question des MSF.

De telles sensibilisations s'adressent « à des classes entières, y compris les garçons. Par conséquent, les garçons commencent aussi à prendre conscience de l'aspect nocif de la pratique et nombre d'entre eux considèrent à présent que ce n'est plus une condition pour se marier. D'ailleurs, beaucoup d'hommes militent aujourd'hui contre la pratique aux côtés des femmes, comme par exemple l'imam de la Fondation Djigui, qui a plus d'employés hommes que de femmes »<sup>350</sup>.

« En donnant la parole aux enfants, ils peuvent susciter des discussions au sein de leurs familles. Un jour, une sensibilisation de 300 élèves a eu lieu à Korhogo. Le lendemain, les intervenants ont reçu un retour positif de la part des parents. Ainsi, la sensibilisation a eu un impact car les enfants avaient initié des discussions sur l'excision et ses effets néfastes dans le cadre familial. Cela a pu amener certains parents à voir la pratique d'un autre œil »<sup>351</sup>.

Néanmoins, une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF déplore que le problème de l'excision ne soit « pas encore vraiment intégré dans le cursus scolaire comme peut l'être le VIH/Sida par exemple ».

Certains médecins et sages-femmes contribuent à la lutte contre l'excision en sensibilisant leurs patientes, en particulier lorsque celles-ci sont originaires de zones rurales ou de quartiers populaires de zones urbaines, où les taux d'excision sont plus élevés en moyenne<sup>352</sup>.

Ainsi, « lorsque les patientes excisées rencontrent des difficultés lors de l'accouchement, le gynécologue expliquera que la plupart des complications sont en lien direct avec l'excision, et que si la femme souhaite épargner de telles souffrances à sa fille, il serait judicieux de ne pas la faire exciser. Les sages-femmes ont une approche similaire. Lorsque les mères viennent pour la pesée de leur nourrisson, elles profitent de ce moment d'écoute pour expliquer aux femmes le rôle des différentes parties génitales pendant l'accouchement, et l'importance de ne pas faire exciser leur fille »<sup>353</sup>.

Les ONG œuvrant en matière de lutte contre les MSF ont mis en place des comités locaux de vigilance ou de protection dans certaines localités. La Fondation Djigui a commencé à intégrer les instituteurs et le personnel de santé dans ces comités afin qu'ils participent à

---

<sup>349</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>350</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>351</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>352</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>353</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

surveiller les enfants. Les comités servent entre autres à anticiper certaines cérémonies. Une fois alertée, l'ONG saisit son représentant sur place ainsi que le service de veille du ministère de la famille, de la femme et de l'enfant. Le représentant de l'ONG va alors intervenir auprès de la famille de la fillette menacée, en compagnie, éventuellement, d'agents de la police, de la gendarmerie ou d'un représentant du ministère précité.

### 11.7.3. Les actions mises en œuvre par les pouvoirs publics

Loucha et la Fondation Djigui ont développé un partenariat fort avec le ministère de la famille, de la femme et de l'enfant qui devrait, selon la Fondation Djigui, permettre d'avoir dans un futur proche un plan d'action national pour la lutte contre les MSF, en collaboration également avec une ONG étrangère dénommée *Amplify Change*<sup>354</sup>.

En 2000, l'Etat ivoirien s'est doté d'un Comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, au sein du ministère de la famille, de la femme et de l'enfant. La direction régionale de ce ministère est présente dans une dizaine de villes. Elle peut être saisie lorsque des filles risquent de se faire exciser. En théorie, dans cette situation, la direction régionale mène une enquête. Néanmoins, « souvent le financement vient à manquer et malgré leur présence, ils ne sont pas en mesure de venir en aide aux personnes qui les saisissent »<sup>355</sup>.

Le ministère de la famille, de la femme et de l'enfant a des centres sociaux gérés par des assistantes à qui les cas sont référés. Si leur enquête révèle que la fille est en danger, elles peuvent identifier une tierce personne chez qui la fille peut être placée en sécurité de manière temporaire en attendant de trouver une solution pérenne. Parfois, la mère demande à ce que la fille quitte le territoire ivoirien sans l'accord du père, ce qui n'est pas possible en théorie. Ce ministère dispose également d'une liste d'ONG qui travaillent sur le sujet et peuvent prendre en charge temporairement les filles exposées<sup>356</sup>.

Chaque commissariat et chaque gendarmerie dispose d'un **point focal VBG**. Selon la Fondation Djigui, ils sont formés et relativement réactifs, et ne font pas valoir de craintes mystiques comme obstacle au traitement du dossier. Mais l'autosaisine demeure le problème le plus important, car elle a rarement lieu. Le renseignement est également encore lacunaire.

Selon divers interlocuteurs rencontrés lors de la mission, **les plateformes VBG** sont une bonne illustration de la complémentarité des actions des ONG avec celles de l'Etat.

Ces plateformes ont vu le jour à partir de 2014<sup>357</sup>. Présentes dans diverses régions et villes ivoiriennes, elles réunissent divers acteurs impliqués dans la lutte contre l'excision : des représentants de la direction régionale du ministère de la famille, des juges, des médecins, des membres d'ONG, etc.<sup>358</sup>.

Les plateformes VBG s'occupent de la **prise en charge des victimes d'excision** et ont permis **d'empêcher de nombreuses cérémonies d'excision** : « Comme les ONG travaillent sur le terrain, elles jouent le rôle d'informateur et peuvent saisir la plateforme

---

<sup>354</sup> NDLR : cette ONG travaille notamment sur les VBG, ainsi que sur la santé sexuelle et reproductive.

<sup>355</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>356</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>357</sup> Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/CEDEF), « Quatrième rapport périodique soumis par la Côte d'Ivoire en application de l'article 18 de la Convention, attendu en 2015 », 25/04/2018.

<sup>358</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

à temps avec les premières informations recueillies sur une éventuelle cérémonie à venir. Une femme membre de l'ONG ira de manière anonyme dans le village pour obtenir des informations complémentaires, en se rendant par exemple au marigot avec les autres femmes ».<sup>359</sup>

Ainsi, « quand la plateforme arrive dans un village alors qu'une cérémonie est imminente, le chef de village est mis aux arrêts. **Ces opérations sont fréquentes et elles ont eu un impact, car aujourd'hui les cérémonies collectives de 300 filles n'existent plus.** L'ONEF par exemple est beaucoup intervenue au Nord avec la plateforme. L'ONEF travaille beaucoup avec les sous-préfets et leur délivre des formations. Le préfet et le sous-préfet font partie de la plateforme VBG. Le chef de village dépend du préfet. Lorsque l'ONEF détient une information fiable selon laquelle des excisions vont avoir lieu, elle en informe le sous-préfet, puis elle rencontre le chef traditionnel. Dans certains cas où le préfet a été sensibilisé, il approchera le chef du village concerné et le convaincra du fait qu'il faut abandonner cette pratique. Car la communauté ne peut pas organiser d'excisions sans que le chef du village n'en soit informé. Les autorités traditionnelles redoutent la prison. Donc, si le risque d'arrestation est palpable, un chef coutumier pourra mettre un terme à l'excision dans sa localité »<sup>360</sup>.

Néanmoins, ces plateformes ont encore « des failles ». A Mankono, « l'ONUCI avait alerté le préfet que des excisions pourraient avoir lieu. Mais le temps de tenir les réunions et que les acteurs se concertent, 300 filles avaient été excisées »<sup>361</sup>. Les ONG soulignent ainsi qu'il est crucial d'être particulièrement réactif : « Le sous-préfet doit immédiatement alerter le commandant de brigade qui devra se rendre immédiatement sur place et en voyant l'arrivée des autorités, le village suspendra l'excision. C'est à ce moment-là que les ONG seront envoyées pour faire une sensibilisation »<sup>362</sup>.

## 11.8. Les limites des actions de prévention et de protection

### 11.8.1. Le recours direct aux autorités demeure très rare

Compte tenu de l'existence d'une loi pénalisant la pratique des MSF, le recours en cas de risque d'excision devrait, en principe, consister à saisir la police, la gendarmerie ou le procureur de la République. Toutefois, les ONG œuvrant en matière de lutte contre les MSF s'accordent à dire que le recours direct aux autorités est très rare.

Il y a eu toutefois quelques cas notables ces dernières années. Par exemple, « chez les Gouros (dans la région Centre-ouest), une élève de douze ans en chemin pour l'école avait vu un attroupement de personnes qui jouaient de la musique, et l'ambiance était festive. On l'a informée qu'il s'agissait d'une cérémonie d'excision. Elle s'est rendue à la gendarmerie et a dénoncé le cas. L'ONEF est venue assister les bébés concernés. Elles étaient seize au total, la plus âgée des petites filles avait neuf mois. Six d'entre elles ont pu être sauvées. L'ONEF s'est occupée de la prise en charge médicale (tétanos, etc.) des dix autres »<sup>363</sup>.

Loucha mentionne le cas d'une fille ayant dénoncé la pratique à Abidjan en 2012 : « Trois filles devaient être excisées sous la douche, dont elle-même. La police est intervenue ».

---

<sup>359</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>360</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>361</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>362</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>363</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

**Néanmoins, la dénonciation demeure l'exception**, non seulement pour les raisons sociales et mystiques évoquées précédemment, mais aussi car la loi ne prévoit pas la prise en charge de la fille dont les parents ont été mis aux arrêts. Souvent, les voisins et la communauté en général n'auront pas recours à la dénonciation, afin de ne pas devenir responsables de l'enfant concerné. A Odienné, « un couple de parents avait planifié l'excision de leur fille qui allait encore à l'école primaire, et ils ont été arrêtés. Or, leur fille s'est retrouvée seule au foyer. En réaction, elle a déclaré que si on ne libérait pas ses parents, elle n'irait plus à l'école. La question de la dénonciation peut ainsi poser problème »<sup>364</sup>.

Pour sa part, la Fondation Djigui estime que « la sanction peut certes être appliquée, mais il vaut mieux sensibiliser les parents en amont afin d'éviter les complications liées à la prise en charge des mineures ».

#### 10.8.2. Difficultés en matière de protection des filles à risque

Selon la Fondation Djigui, « l'excision n'est pas une pratique comme les autres. **Hélas, notre association vient souvent « en pompier » après l'excision, ce qui montre que le renseignement n'est pas encore assez développé** ».

Dans les zones à forte prévalence, lorsqu'une association est saisie, « elle peut sécuriser les enfants à risque, mais des difficultés demeurent ». Cependant, en pratique, **beaucoup de filles vivent dans des communautés auxquelles les ONG n'ont pas accès**.

D'après la Fondation Djigui, « même quand il s'agit d'identifier les filles qui ont été excisées afin de proposer un contrôle et un suivi sanitaire et médical, cela s'avère impossible si les parents refusent ».

Cette ONG cite l'exemple d'un village dans la région d'Odienné où elle avait reçu une alerte en amont d'une cérémonie en février 2019, mais le temps d'arriver sur place, une vingtaine de filles avaient déjà été excisées. Quand la Fondation Djigui a demandé au chef de village de mettre ces filles à la disposition du gynécologue pour un suivi médical, le village a refusé, malgré les assurances qu'il n'y aurait pas de poursuite. Ensuite, les autorités ont été impliquées afin que l'association accède aux victimes, mais **les négociations ont échoué**. Cet exemple récent démontre « à quel point il est difficile de sécuriser les filles à risque, et même d'apporter une quelconque forme de soutien aux victimes d'excision ».

De même, selon la Fondation Djigui, « si une fille est menacée dans le village A, elle peut être mise à l'abri chez d'autres membres de la famille ou des proches dans le village B s'ils ne sont pas en faveur de la pratique. Mais cela n'empêchera pas les membres du village A de tenter de venir la chercher dans le village B ». Cette ONG indique ne pas disposer de données précises sur ces cas de figure, et ses moyens limités ne lui permettent pas de faire un suivi.

Les associations évoquent aussi des cas de filles ivoiriennes vivant à l'étranger, qui viennent en vacances en Côte d'Ivoire et que les parents ne veulent pas envoyer au village de peur que leur fille se fasse exciser à leur insu.

---

<sup>364</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

### 11.8.3. Difficultés de prise en charge médicale pour les victimes de MSF

La prise en charge médicale des victimes est largement insuffisante, qu'il s'agisse de personnes souffrant de maladies survenues du fait de l'excision ou bien de personnes souhaitant bénéficier d'une chirurgie réparatrice.

Si une fille souffre de conséquences néfastes de l'excision, comme par exemple des fistules, « on lui construit une case à l'écart et elle doit y rester »<sup>365</sup>. Une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF déplore l'absence de prise en charge pour les victimes. A sa connaissance, le seul acteur venant en aide aux victimes de **fistules** est le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP). En outre, cette interlocutrice indique que la possibilité de bénéficier d'une **chirurgie réparatrice** en Europe est hors de portée de la plupart des victimes ivoiriennes de MSF. En Côte d'Ivoire, « quelques médecins ont été formés, mais une jeune femme avec peu de moyens ne peut pas se payer une reconstruction (de 200 000 à 300 000 FCFA)<sup>366</sup> ».

Loucha projette d'ouvrir une clinique pour la chirurgie réparatrice à l'Ouest, où « un réel besoin a été identifié ». Le projet consistera dans un premier temps à inviter un chirurgien européen à Man.

D'autres pays de la sous-région sont « plus avancés dans ce domaine », comme le Burkina Faso. Dans ce pays, au temps de Madame Chantal Compaoré, une clinique spécialisée s'occupait de la prise en charge médicale. La télévision burkinabé participe également à la sensibilisation des populations « en montrant des images choc d'excision, ce à quoi la télévision ivoirienne se refuse encore »<sup>367</sup>.

### 11.8.4. Menaces envers des membres d'associations de lutte contre les MSF

Pour les militantes ayant été victimes de la pratique, il n'est jamais facile d'être engagée et de témoigner, même si l'excision remonte à des années auparavant. A cette difficulté de gérer le traumatisme passé s'ajoutent les critiques virulentes, les insultes et parfois aussi les menaces. Ainsi, la situation peut vite être délicate pour certaines activistes. Il arrive régulièrement qu'elles se délocalisent vers l'Europe afin de pouvoir continuer à militer, à force de se sentir ciblée en Côte d'Ivoire<sup>368</sup>.

La fondatrice de Loucha dit avoir déjà fait l'objet de menaces à l'Ouest, notamment à Biankouma, où on l'a accusée de vouloir « anéantir la coutume ancestrale, et de dénigrer la femme ». Des membres de cette ONG ont reçu des insultes dans la rue et des menaces de mort. Les défenseurs de la pratique ont également tenté de les menacer en des termes mystiques pour inspirer la peur. Les insultes et menaces peuvent parfois émaner de « femmes intellectuelles », qui accusent les activistes d'être « manipulées par l'Occident » et qui régulièrement souhaitent lancer un débat national à ce sujet, alors que pour les activistes, « il n'y a pas débat, la criminalisation de la pratique étant actée par les lois nationales et internationales ». Malgré un climat souvent tendu, les membres de Loucha estiment cependant être soutenues par la jeunesse, et signalent que certains cadres les soutiennent financièrement, mais tiennent « à garder l'anonymat, car ils craignent de faire eux aussi l'objet de menaces ».

---

<sup>365</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>366</sup> NDLR : soit environ de 304 à 457 euros.

<sup>367</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

<sup>368</sup> Entretien avec une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

Les membres de la Fondation Djigui ne font pas état de menaces récentes à leur rencontre. Néanmoins, ils disent avoir rencontré en novembre 2019, « une femme excisée du quartier d'Abobo engagée contre l'excision. Elle connaît même l'exciseuse du quartier sans pour autant l'avoir dénoncée. Elle a fait comprendre à la Fondation qu'elle serait prête à faire une émission télévisée pour dénoncer la pratique, mais exige que son visage soit caché ».

Ces interlocuteurs estiment cependant que de nombreuses régions ont fait des progrès notables, et que **les cas de menaces diminuent**. A titre d'exemple, ils citent le cas d'un imam de Séguéla (région Nord-ouest) qui avait été exclu de sa communauté en 1982 car il avait dénoncé l'excision, avant d'être réhabilité en 2006 et de reprendre ses fonctions.

#### **11.8.5. Bilan : entre avancées et résistances**

Les acteurs associatifs rencontrés lors de la mission disent avoir été les témoins quotidiens d'avancées et de changements de mentalités, mais jugent nécessaire de ne pas mésestimer la complexité de ce sujet en Côte d'Ivoire, où la pratique évolue et perdure, sous plusieurs formes.

D'autre part, ils déplorent l'absence de plan national d'action visant à éradiquer l'excision et toutes les formes de MSF. Selon eux, un tel plan permettrait de mobiliser bien plus de financements. Faut de budget satisfaisant, les structures étatiques existantes s'avèrent dans l'incapacité d'agir, et s'appuient encore trop souvent sur les ONG pour les actions de prévention et de protection.

Or, dans un contexte où la population recourt très rarement aux forces de l'ordre et à la justice, il est impossible pour la société civile d'identifier et de secourir toutes les filles et jeunes femmes à risque. En outre, **les évolutions récentes de la pratique, de plus en plus « individuelle, urbaine et clandestine »**, compliquent le ciblage des poches de résistance et renforcent son aspect tabou.

## 12. Mariages forcés et violences domestiques

Cette partie a été élaborée à partir d'entretiens réalisés avec les interlocuteurs suivants :

- des membres de la Fondation Djigui la Grande Espérance
- une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF

### 12.1. Les mariages forcés ou précoces

Par le terme « mariage forcé », il est fait référence aux unions contractées sans le consentement libre et entier des deux parties. Ce type de mariage peut prendre diverses formes, telles que le mariage précoce ou arrangé. Le mariage précoce est assimilable au mariage forcé « dans la mesure où une mineure de moins de 18 ans n'a pas la capacité de consentir valablement à son mariage »<sup>369</sup>.

#### 12.1.1. Prévalence et modalités

Interrogée sur la problématique des mariages forcés, la Fondation Djigui souligne que la plupart des « mariages forcés » sont davantage des « **mariages arrangés** », que ceux-ci constituent « une pratique courante » et sont considérés par les personnes concernées comme « des mariages normaux » dans les zones rurales.

Les mariages forcés concernant des mineures perdurent en Côte d'Ivoire, mais ils sont généralement désignés par l'expression « mariages précoces ».

D'après la Fondation Djigui, l'interprétation de l'islam selon laquelle une femme pubère est prête à se marier tend à disparaître, car **la loi ivoirienne fixe l'âge de la majorité, auquel on peut légalement se marier, à 18 ans**. De plus, la société ivoirienne a tendance à laisser les jeunes femmes choisir leur époux. En tout état de cause, « l'islam est contre le mariage forcé » et « préconise le consentement des époux ». Ainsi, le mariage forcé en Côte d'Ivoire est « traditionnel ou culturel, mais pas religieux ».

Les acteurs associatifs rencontrés lors de la mission observent que certains parents peuvent tout de même être pressés de marier leur fille à partir du moment où elle est pubère, car **si elle tombe enceinte alors qu'elle n'est pas encore mariée, « c'est une honte pour l'ensemble de la famille »**. La Fondation Djigui cite l'exemple d'une adolescente qui refusait le mariage que ses parents voulaient lui imposer. Elle s'est confiée à l'imam du quartier qui, au travers d'une médiation, a réussi à décourager les parents du projet de ce mariage. Néanmoins, cette jeune fille fréquentait un autre jeune dont elle est tombée enceinte, « et la famille en a voulu à l'imam » de pas avoir empêché ce « déshonneur collectif ».

D'après une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF, « auparavant, dans les zones rurales, les jeunes filles étaient déjà excisées vers 10-11 ans, et vers 14-15 ans, elles étaient mariées ». Mais grâce aux sensibilisations contre les mariages précoces, les taux ont diminué, et ce même sur les dix dernières années<sup>370</sup>.

<sup>369</sup> Virtual Knowledge Centre to End Violence Against Women and Girls et ONU Femmes, « Définition du mariage forcé ou du mariage des enfants », s.d.

<sup>370</sup> NDLR : néanmoins, la comparaison avec les chiffres de l'étude MICS précédente de 2006 n'est pas possible car les mariages précoces/forcés ne faisaient alors pas partie de l'objet de l'étude, contrairement aux MSF par exemple.

Selon l'étude MICS-5 de 2016 :

- parmi les femmes de 15 à 19 ans, 18,4% sont déjà mariées ou en union.
- parmi les femmes de 15-49 ans, 7,7% ont été mariées avant 15 ans.
- parmi les femmes de 20-49 ans, 8,4% ont été mariées avant 15 ans, et 32,1% ont été mariées avant 18 ans (dont la plupart résident dans les régions Nord, Nord-ouest et Ouest)<sup>371</sup>.

Selon la Fondation Djigui, « les mariages de **cousinage** » (les mariages entre cousins) existent encore. C'est également une pratique plus traditionnelle que religieuse. D'autre part, cette ONG explique que dans la plupart des cas, les jeunes filles/jeunes femmes auxquelles les familles veulent imposer un mari ne connaissent rien de cet homme. La jeune fille n'a pas l'occasion de le rencontrer et peut souvent ignorer « jusqu'à l'activité professionnelle de ce futur mari qu'on tente de lui imposer ».

Si la sœur aînée d'une jeune fille a été mariée de force, celle-ci devrait s'attendre à subir le même sort. Selon la Fondation Djigui, « elles n'ont pas besoin qu'on leur annonce pour savoir que cela risque de leur arriver également », mais certaines pensent qu'elles peuvent résister et « briser la chaîne ».

Une jeune fille qui refuse un mariage forcé peut être **reniée par sa famille**. A cet égard, la Fondation Djigui mentionne l'exemple d'une jeune originaire de Gagnoa recueillie par cette ONG que sa famille avait rejetée parce qu'elle avait fui un mariage forcé.

Cette association signale en outre que les jeunes hommes peuvent aussi être victimes de mariage imposé ou forcé. Un des représentants de cette ONG rencontré lors de la mission indique que sa famille a tenté de lui imposer une femme lorsqu'il avait 19-20 ans.

En revanche, selon l'étude MICS-5, le nombre de jeunes garçons mariés avant l'âge de 18 ans est très faible. D'après cette étude de 2016, le pourcentage d'hommes de 15-49 ans mariés avant 15 ans était de 1,5%, et se trouvait à 1,8% pour les hommes de 20 à 49 ans. Parmi les hommes de 15 à 19 ans, seuls 1,4% étaient mariés ou en union.

### 12.1.2. Actions entreprises par la société civile et les autorités

La Fondation Djigui relève l'importance, comme pour les MSF, de « renforcer le système de renseignement », afin que les cas parviennent aux associations et aux autorités, et que les victimes soient protégées.

Cette ONG mène des sensibilisations dans les écoles pour lutter contre les mariages forcés, en plus de la lutte contre les MSF et les violences domestiques. L'imam Djiguiba tient régulièrement des sermons sur ces sujets, en particulier lors de la rentrée scolaire.

Les mariages forcés/précoces ont beau être en net recul, il s'agit d'un « sujet épineux » selon la Fondation Djigui. Lorsqu'elle est saisie, cette ONG tente de mener **une médiation familiale** dont l'un des arguments sera que l'enfant doit pouvoir terminer ses études secondaires. La Fondation Djigui assure la prise en charge de certains enfants, en collaboration avec des associations partenaires, afin de permettre aux parents de renoncer à leurs velléités. Mais l'intervention de cette ONG peut s'avérer délicate, et il est

---

<sup>371</sup> NDLR : pour plus d'informations relatives notamment à la distribution géographique et à l'appartenance ethnique, se référer au tableau intitulé « mariages précoces et polygamie » dans le MICS-5 de 2016, page 139.

déjà arrivé que la famille de la fille concernée accuse un des représentants de l'association d'être l'amant de celle-ci.

Cette association souligne aussi l'importance de sensibiliser les imams pour qu'ils éclairent la population sur la vision du mariage promue par la religion, car « le mariage forcé est culturel et non religieux ».

Selon une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF, des mariages précoces ont ainsi été empêchés grâce à l'intervention d'imams dans les familles. Le système d'alerte est le même que pour les MSF : si l'on entend parler d'un risque de mariage forcé dans le Nord, il est possible de saisir un imam formé par la Fondation Djigui et de lui demander d'intervenir dans la famille concernée pour empêcher la cérémonie.

D'après la Fondation Djigui, **en cas de mariage forcé, la femme a la possibilité de divorcer**, mais l'imam ne peut pas dissoudre le mariage de sa propre initiative. La demande doit venir des conjoints. De même, si un homme surprend sa femme en train de le tromper, sa seule voix ne suffit pas afin que l'imam dissolve le mariage. Il faut au moins deux témoins, et la qualité des témoins est vérifiée.

Les acteurs associatifs rencontrés ont fait valoir que **la réponse étatique a évolué favorablement à ce sujet ces dernières années**. En 2000, l'Association ivoirienne de Défense des Droits de la Femme (AIDF) fondée par Constance Yaï en 1992, qui était ministre de la solidarité et de la promotion de la femme en 2000, a obtenu le vote par le Parlement ivoirien d'**une loi réprimant les violences faites aux femmes** (harcèlement sexuel, mariage forcé, MSF). Cette loi a fait suite à une campagne initiée par Constance Yaï en 1996, pour la libération de Fanta Keïta, une jeune fille âgée de treize ans, emprisonnée pour avoir assassiné l'homme à qui ses parents l'avaient mariée de force. Fanta Keïta a été libérée après onze mois de détention<sup>372</sup>.

La Fondation Djigui dit avoir été témoin de situations dans lesquelles les autorités ont réagi à des cas de mariages forcés, mais « encore faut-il qu'elles soient saisies ». Cette ONG mentionne un exemple de février 2019, où la police est intervenue dans une mosquée de Yopougon. Les parents ont été arrêtés pour mariage précoce/forcé. Ce sont les camarades de la jeune fille qui ont dénoncé les faits.

**Unions contrariées** : selon la Fondation Djigui, une femme musulmane ne peut pas épouser un chrétien, sauf si elle se convertit. Sinon, « les parents, et par extension la communauté, ne soutiendront pas ce mariage ». Les imams ne célèbrent pas non plus de telles unions, quelle que soit la classe sociale concernée. A l'inverse, un musulman peut épouser une chrétienne. Le couple ne sera pas rejeté par la communauté, « mais il n'y aura pas de bénédiction, juste un mariage civil ».

**Lévirat et sororat** : la pratique du lévirat est le remariage d'une veuve avec le frère de l'époux défunt. Le sororat est la pratique du remariage d'un veuf avec la sœur de son épouse. Selon la Fondation Djigui, le lévirat et le sororat subsistent en Côte d'Ivoire mais ce sont des pratiques traditionnelles qui n'ont pas forcément de connotation religieuse. Dans les communautés où le lévirat et le sororat survivent encore, « la femme est vue comme un héritage ». Cette ONG promeut l'approche selon laquelle « la femme doit pouvoir rester dans la famille de son mari ou revenir vers sa propre famille si elle le souhaite », mais « le remariage contre son gré n'est pas possible ».

<sup>372</sup> Gender Links (GL), « Côte d'Ivoire : Constance Yaï, une femme qui milite pour mettre fin aux pratiques culturelles néfastes », 08/03/2016.

**Situation des mères célibataires** : selon la Fondation Djigui, si elles sont veuves, les mères célibataires bénéficieront généralement d'un accompagnement communautaire. Mais si la femme concernée est mère célibataire pour une autre raison, elle sera très probablement en conflit avec sa famille et rejetée : « Elle sera victime du dédain familial, car les membres de sa famille estimeront que le déshonneur peut les entacher ». Concernant les jeunes filles enceintes, cette association déplore que nombre d'entre elles se retrouvent dans l'obligation de quitter l'école.

## 12.2. Violences domestiques et conjugales

Selon la Fondation Djigui, concernant les violences domestiques et conjugales, **les dénonciations et les procès sont rares** : « Moralement tu meurs [si tu dénonces ton mari à la police], parce que la communauté va te rejeter ».

L'étude MICS-5 de 2016 a cherché à quantifier l'attitude de la société ivoirienne envers la violence familiale : 52,8% des femmes de 15-49 ans pensent qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme pour n'importe laquelle des six raisons<sup>373</sup> proposées par l'étude (lors de l'étude de 2006, le pourcentage était à 64,5% pour des raisons similaires). Chez les hommes de 15-49 ans, ce pourcentage est à 29,5%<sup>374</sup>.

L'ONG précitée indique qu'une femme est obligée de faire intervenir les amis de son mari si elle veut que les violences cessent. Elle peut par exemple approcher leurs témoins de mariage. Mais il est encore très rare qu'une victime saisisse la police. Pour la victime, il est très difficile de saisir les autorités. **Culturellement, elle ne peut pas dénoncer son mari**. Il en va de même pour le divorce, qui est très mal vu dans la société ivoirienne.

De plus, d'après la Fondation Djigui, la population a tendance à ne pas dénoncer les violences domestiques dont elle est témoin dans le voisinage, « car le réflexe est de s'inquiéter de qui s'occuperait de la femme si son mari est incarcéré ». L'inquiétude des voisins de se retrouver avec une personne supplémentaire à charge prédomine, et « il faut donc que quelqu'un réussisse à convaincre le mari qu'il doit cesser de battre sa femme ».

Une militante activement impliquée dans la lutte contre les MSF souligne que **des plateformes de lutte contre les VBG** ont vu le jour à partir de 2014<sup>375</sup> dans diverses régions et villes ivoiriennes. Ces plateformes réunissent tous les acteurs (juges, médecins, ONG) impliqués dans la lutte contre les MSF et la prise en charge des victimes d'excision. Placées sous la tutelle de la direction régionale du ministère de la famille, de la femme et de l'enfant, ces plateformes ont permis d'empêcher des excisions et sont venues en aide à de nombreuses victimes de violences domestiques.

<sup>373</sup> NDLR : les six raisons proposées par l'étude MICS-5 sont les suivantes : si la femme sort sans le dire à son mari ; si elle néglige les enfants ; si elle se dispute avec son mari ; si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec son mari ; si elle brûle la nourriture ; si elle trompe son mari.

<sup>374</sup> NDLR : l'étude MICS précédente de 2006 avait déjà mené le même recueil d'informations et explique ceci : « Plusieurs questions ont été posées aux femmes âgées de 15 à 49 ans pour évaluer leur attitude concernant le fait que les maris peuvent frapper ou battre leurs femmes/partenaires pour diverses raisons. Ces questions ont été posées pour avoir une indication des croyances culturelles qui tendent à être associées à la prévalence de la violence faite aux femmes par leurs maris/partenaires. La principale supposition est que les femmes qui approuvent les déclarations indiquant que les maris/partenaires ont des raisons de battre leurs femmes/partenaires dans les situations décrites, en réalité, tendent à faire l'objet de violence de la part de leurs propres maris/partenaires ».

<sup>375</sup> Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/CEDEF), « Quatrième rapport périodique soumis par la Côte d'Ivoire en application de l'article 18 de la Convention, attendu en 2015 », 25/04/2018.

Selon la Fondation Djigui, **le point focal VBG exerce son activité normale d'OPJ**, mais s'il y a un cas de violence, c'est à lui qu'on le réfère. Alors, le point focal essaiera de concilier les parties. L'existence de points focaux VBG dans les commissariats de police n'est pas toujours connue de la communauté, mais les acteurs associatifs telle que la Fondation Djigui participent à les faire connaître. Les juges ivoiriens sont également formés sur les thématiques en lien avec les VBG.

Néanmoins, **la réponse étatique est insuffisante**. Si les plaintes déposées à la police ne sont pas réceptionnées par le point focal VBG du commissariat, la Fondation Djigui estime que « les policiers renverront la femme chez elle et lui conseilleront d'aller régler le problème en famille ».

La Fondation Djigui a été saisie d'un cas récemment où une femme a eu le courage de porter plainte contre son mari qui la battait. « Mais c'est à elle que la gendarmerie a donné la convocation pour son mari. Une fois celui-ci informé, il a appelé son père, qui était un ami de longue date du père de sa femme, et qui a reproché à sa fille d'avoir porté plainte. Le mari n'a jamais répondu à la convocation », et les autorités n'ont pas fait le suivi.

Enfin, selon l'ONG précitée, si c'est un homme qui est victime de violences conjugales et qu'il va au commissariat, il est presque certain « qu'on se moquera de lui, et il ne pourra pas porter plainte ».

## 13. Situation des personnes LGBTI

Cette partie a été élaborée à partir d'entretiens réalisés avec les interlocuteurs suivants :

- des membres de l'ONG Ombres et Lumières, rencontrés à Abidjan
- des membres de l'ONG Alternative Côte d'Ivoire, rencontrés à Abidjan
- des membres de l'ONG Secours Social, rencontrés à Bouaké
- deux sources diplomatiques
- des membres d'une ONG ivoirienne dédiée à la défense des droits humains

### 13.1. Le cadre législatif

La Côte d'Ivoire n'a pas de loi pénalisant l'homosexualité. Un nouveau code pénal a été adopté le 26 juin 2019 dans lequel a été supprimée la mention d'un « acte impudique ou contre nature avec un individu du même sexe », présente dans la précédente version de l'article 360 du code pénal.

Désormais, le même article dispose : « Est puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 500 000 à 5 000 000<sup>376</sup> de FCFA, quiconque attente aux mœurs en excitant, favorisant ou facilitant la débauche ou la corruption de la jeunesse de l'un ou l'autre sexe au-dessous de l'âge de 18 ans »<sup>377</sup>.

### 13.2. Attitude des autorités et accès à la justice

Les pouvoirs publics ivoiriens ont mis en place des initiatives permettant **un meilleur dialogue** avec les associations de défense des droits LGBTI avec pour objectif de faciliter l'accès à la justice pour les victimes. Un membre d'Alternative Côte d'Ivoire (ACI) explique qu'il y a eu une « dynamisation des actions de renforcement de capacité des magistrats, des corps habillés et du personnel de santé » sous l'impulsion de financements du Fonds mondial de lutte contre le sida, « qui prévoit un grand volet lié aux droits humains ».

Les acteurs associatifs rencontrés lors de la mission (Secours Social, ACI, Ombres et Lumières) saluent tous le déploiement dans les commissariats et les centres de santé publics **de points focaux chargés des violences basées sur le genre (VBG)**. Réunis au sein de plateformes, ces derniers sont sensibilisés aux problématiques des VBG par les acteurs associatifs et formés spécifiquement pour traiter ces affaires.

A titre d'exemple, à Bouaké, un représentant de l'ONG Secours social évoque la présence de points focaux dans les commissariats de tous les arrondissements de Bouaké. Il précise travailler **en bonne entente avec les agents de police**, qui n'hésitent pas à intervenir et même à lui faire part de cas de violences homophobes :

« En 2017, j'ai vu des jeunes en train de battre un LGBT. Je suis intervenu. Les parents n'intervenaient pas en raison de la proximité du voisinage. J'ai appelé les points focaux du 1<sup>er</sup> arrondissement. Ils nous soutiennent beaucoup. Même quand on n'est pas au courant d'un cas, ils nous préviennent. Ils sont arrivés en moins de dix minutes avec le [véhicule] bâché. La police a pris le jeune homme qui s'est fait agresser et l'a amené au commissariat. Le point focal du commissariat a dit qu'il fallait porter plainte. On est allé remettre la plainte aux parents des enfants qui ont commis l'acte. Les enfants avaient fui

<sup>376</sup> NDLR : de 762 à 7 622 euros.

<sup>377</sup> Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, « Loi n°2019-574 portant Code Pénal », 10/07/2019.

à Abidjan. Ils ont dit aux parents qu'ils allaient purger la peine à la place de leurs enfants. On a appelé le président et le chef du quartier. Ils ont dit qu'il ne fallait pas mettre quelqu'un en prison. Ils ont dit qu'ils allaient demander pardon au commissaire. Comme c'était la première fois, on a retiré la plainte et ça a donné lieu à une sensibilisation. Depuis 2017, ce jeune peut vivre sa vie et n'a plus subi d'agression. Avant, on le chicotait souvent avec des fils de fer. On a une clinique, Renaissance Santé Bouaké (RSB), qui fait la prise en charge des publics clés ».

Toutefois, un membre d'ACI relève que **si les résultats sont « encourageants, ils restent faibles »**. Il évoque la difficulté d'instaurer un suivi en raison de la fréquence des mutations des fonctionnaires de police et une diminution de l'impact des actions de sensibilisation effectuées par les associations auprès des points focaux du fait que ces derniers ne rendent pas compte au sein des commissariats des tables rondes auxquelles ils ont assisté. Ces tables rondes mettent par ailleurs en lumière **les réticences de certains fonctionnaires** « en raison de leurs convictions religieuses, des traditions et des coutumes ».

Interrogé sur la question, un représentant d'une association de défense des droits humains rappelle que **les personnes LGBTI font encore face à des refus de soins ou à des refus d'assistance de la part des agents de police**. Ces discriminations de la part de fonctionnaires poussent les victimes à dissimuler la nature homophobe de leur agression, à cacher leur orientation sexuelle ou leur identité de genre pour accéder aux services de l'Etat. Face à ces difficultés, Ombres et Lumières rappelle que « le problème, c'est d'avoir le courage d'aller voir la police ».

Une personne transgenre rencontrée dans le cadre de la mission raconte sa tentative de recourir à la protection des autorités à la suite d'une agression sur le campus universitaire de Cocody en novembre 2018 :

« Honnêtement, on a essayé de déposer plainte. A peine arrivés au commissariat, toute la police est venue nous voir, avec les blessures que j'avais, c'était un stress. Etre jugée avec les blessures. Le lendemain, tout le commissariat était devant, ça chuchotait. Je ne veux pas subir à chaque fois l'humiliation et le stress dans un service de police et ou de santé. Je ne voulais plus en entendre parler jusqu'à aujourd'hui. J'ai peur aujourd'hui si je suis au milieu de personnes que je ne connais pas ».

La persistance de comportements hostiles de la part des autorités freine l'accès aux droits des personnes LGBTI. Les ONG Secours Social, ACI, et Ombres et Lumières relèvent qu'à ce jour, aucune plainte pour agression homophobe ou transphobe n'a abouti à une condamnation. Une source diplomatique confirme que « cette communauté n'est pas bien traitée par la police et le système judiciaire ».

En définitive, un membre d'une ONG de défense des droits humains évoque une situation où « il n'y a pas de discrimination généralisée par les autorités, mais un manque de réactivité ».

### 13.3. Perception sociétale

Pour certaines personnes LGBTI persécutées dans d'autres pays de la sous-région, la Côte d'Ivoire est, selon une source diplomatique, vue comme un pays de refuge. ACI confirme l'existence et la fréquence de cette « **mobilité subie** » de la part de ressortissants d'Etats voisins qui cherchent à se protéger en s'installant à Abidjan. Cependant, les défenseurs des droits humains rencontrés lors de la mission précisent que

ce mouvement migratoire ne doit pas faire croire à une acceptation des personnes LGBTI au sein de la société ivoirienne. A cet égard, un membre d'une ONG de défense des droits humains souligne leur vulnérabilité : « En termes de VBG, le groupe de population qui peut être la cible d'agressions ou se sentir légitimement en insécurité, ce sont les LGBTI ».

### **13.3.1. Violences physiques et abus**

ACI rappelle que les perceptions sociales et culturelles rendent la réalité sur le terrain difficile à gérer et dénonce « beaucoup de violences physiques et morales basées sur le genre ».

Il convient toutefois de rappeler que la mission n'a pas pu obtenir de données statistiques fiables sur l'ensemble du territoire permettant de prendre la mesure du nombre d'agressions homophobes et donc du degré d'hostilité de la société ivoirienne à l'encontre des personnes LGBTI. Une source diplomatique fait part des mêmes difficultés : « La police et le ministère de la justice ont très peu de chiffres au sujet des violences homophobes, et les associations ne font pas vraiment de veille systématique ».

Les entretiens avec les défenseurs des droits des personnes LGBTI ont en effet révélé des initiatives individuelles ou locales sans pouvoir dresser un tableau à l'échelle du pays. Ombres et Lumières explique disposer d'un système d'alerte de ses membres par téléphone et sur les réseaux sociaux et l'ONG Secours Social a recensé neuf agressions à Bouaké entre juin 2019 – date de la mise en place de son système de suivi – et novembre 2019. Un membre d'ACI, quant à lui, fait part de sept cas de violences « recensés et validés par l'observatoire national sur le VIH pour les droits humains et les violences basées sur le genre qui est financé par le Fonds mondial et qui travaille sur les 39 districts où le Fonds mondial finance des activités. ». Un autre indicateur a été livré à la délégation par la même structure qui a recensé 35 titres de presse hostiles à la question de l'homosexualité entre 2014 et 2015. ACI évoque le succès de ses actions de plaidoyer à destination des médias ivoiriens, qui ont cessé de stigmatiser la communauté LGBTI, mais déplore toutefois la persistance de campagnes de dénonciations sur les réseaux sociaux.

S'agissant des actes de violence physique et agressions à caractère homophobe, ACI rappelle qu'en janvier 2014, 200 personnes sont venues de la commune d'Abobo et ont saccagé les locaux de l'ONG. Après avoir alerté l'ambassade de France et le ministère de l'intérieur, les membres de l'organisation ont bénéficié d'une protection avec une relocalisation temporaire du siège pendant trois mois.

Plus récemment, en 2017, l'ambassade américaine a publié des photographies d'Ivoiriens venus apporter leur soutien aux victimes de la fusillade perpétrée dans une boîte de nuit LGBTI à Orlando. En réaction, ACI évoque l'extrême violence dont ont été victimes les personnes identifiées, qui ont « été battues, pratiquement à mort ». De même, cette ONG évoque un autre cas de violence en novembre 2018 : à la suite d'une activité de sensibilisation sur la thématique LGBTI menée à l'espace américain de l'université de Cocody, deux transgenres et un homosexuel ont été « frappés et lynchés par des étudiants ».

**Dans ce contexte, les personnes transgenres sont particulièrement vulnérables.** Ombres et lumières évoque une agression dans la commune de Yopougon : « Il y a un

fumoir<sup>378</sup>. Une jeune transsexuelle s'est faite agresser, ils ont saccagé chez elle. On a essayé de poursuivre l'affaire mais elle n'a pas voulu, elle ne veut pas poursuivre faute de moyens pour prendre une maison ailleurs ».

Une autre personne transgenre originaire d'un autre pays de la sous-région témoigne des multiples agressions dont elle a été victime : « J'ai été agressée trois fois à Angré. On est allé porter plainte. Une première fois, j'ai été agressée par trois personnes alors que je sortais pour aider ma mère qui me rendait visite. Je suis allée porter plainte alors que j'étais en sang et après je suis allée au centre de santé. J'ai été identifiée une seconde fois, j'ai essayé de prendre un taxi pour partir. On m'a attaqué et ils ont pris mon téléphone. Une autre fois, le réceptionniste d'un hôtel a alerté le voisinage. On a contacté le point focal VBG et le réceptionniste a été convoqué à la police mais l'hôtel l'a fait partir et les autorités ne l'ont pas arrêté. C'est délicat pour me déplacer, je ne peux pas tout le temps aller à la police. L'enquête a été classée ».

### 13.3.2. Le cercle familial

D'après les ONG de défense des droits LGBTI rencontrées lors de la mission, s'il arrive que des personnes de la communauté parviennent à s'affirmer tout en bénéficiant du soutien de leurs proches, dans la majorité des cas, elles sont rejetées par leur cercle familial. Ce rejet peut se matérialiser par **un ostracisme, une exclusion du domicile familial ou des violences morales ou physiques**. Il arrive même régulièrement que les parents informent le reste de la famille élargie de l'homosexualité de leur enfant, afin que celui-ci soit effectivement rejeté par l'intégralité de la famille et qu'il n'y ait plus de risque de « déshonneur ».

L'hostilité des membres de la famille, qui doit être considérée comme le premier cercle dans lequel s'expriment les violences homophobes, pousse les personnes LGBTI à adopter **des stratégies de dissimulation** de leur orientation sexuelle. Une personne rencontrée au Secours social à Bouaké témoigne : « Pour les hommes, pour se cacher, on décide de se marier arrivé à un certain âge [...] Quand on n'est pas marié, on est encore sous la tutelle de la famille ».

Les **croyances religieuses** peuvent avoir un impact sur le degré de violence de la réaction des parents au moment de la découverte de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de leur enfant. A ce titre, les personnes LGBTI rencontrées pointent systématiquement du doigt les difficultés rencontrées dans **les familles rigoristes**, quelle que soit leur confession.

ACI évoque en outre le développement d'une nouvelle pratique dans les familles évangélistes. Depuis 2014, de jeunes personnes LGBTI sont placées dans des **campus de prières** avec, pour les familles, l'objectif de faire cesser tout comportement considéré comme déviant. L'internement dans ces camps peut aller jusqu'à six mois en fonction de l'attitude de la victime.

Cependant, un membre d'ACI rappelle que sont également victimes de cette pratique les usagers de drogues, les personnes séropositives et les personnes atteintes de handicap mental, et souligne à cet égard : « Ce sont les familles, pour éviter les déshonneurs. Un jeune, sa tante l'a envoyé dans ce que j'appelle des « camps de concentration ». Il s'appelle Landry. Hier, il était là. Quand il rentre à la maison, on ne lui achète pas de

---

<sup>378</sup> NDLR : camp de fortune accueillant des consommateurs de drogues dans divers quartiers précaires d'Abidjan.

vêtements. Ses frères lui demandent tout le temps s'il a prié, s'il a lu la Bible. Ce sont des évangéliques. Les musulmans, c'est la radiation de la communauté ».

Toujours selon ACI, l'Association des religieux contre le sida et autres pandémies (ARSIP) lutte contre ces traitements inhumains et dégradants imposés aux personnes atteintes du VIH.

Enfin, Ombres et Lumières rappelle que **les pratiques d'exclusion concernent tous les milieux sociaux** : « Dans les milieux moins nantis, ce sont des quartiers ouverts, ça se sait automatiquement et les gens parlent. Mais au contraire, les familles plus aisées tiennent à leur image et peuvent donc réagir plus violemment ».

### 13.3.3. Discriminations et précarité

Au-delà du noyau familial, les discriminations pèsent sur les conditions d'existence des personnes homosexuelles et le communautarisme rend difficile l'intégration dans un nouveau quartier pour une personne en rupture familiale.

A cet égard, Secours social évoque **une pression plus forte en dehors d'Abidjan** : « A Bouaké, ce n'est pas pareil qu'à Abidjan. Ici, on ne peut pas s'affirmer. Tout le monde se connaît. On sait qui est le fils de qui. Ici, on doit se cacher davantage. Les violences émanent de tout le monde. ». A titre d'exemple, un autre jeune homme rencontré au siège de Secours social à Bouaké évoque les discriminations vécues en termes d'accès au logement : « J'habitais à Yamoussoukro, et les gens ont su [mon orientation sexuelle]. On m'a doublé le loyer de la maison puis on m'a coupé l'eau et j'ai ensuite dû quitter la cour et je suis venu à Bouaké ».

Les associations avec lesquelles la délégation a pu échanger décrivent comment, dans un contexte de précarité matérielle, le rejet par leurs proches place les personnes LGBTI en situation d'extrême vulnérabilité. Pour survivre, faute de moyens financiers, les homosexuels et transgenres en rupture familiale sont contraints de s'installer **dans des quartiers précaires** où les loyers sont plus accessibles. Sur place, ils doivent également faire face à un voisinage hostile.

A titre illustratif, voici le témoignage d'une personne (rencontrée au siège d'ACI) transgenre originaire du Niger et contrainte de s'installer dans un quartier précaire d'Abidjan après avoir fui son pays : « C'est difficile, je suis obligée de demander aux enfants de faire les courses pour moi en leur donnant 50 ou 100 FCFA<sup>379</sup>. C'est un quartier dangereux mais on est obligé d'aller là-bas parce qu'on est chassé ailleurs et que là-bas, on ne paye que 15 000 FCFA<sup>380</sup> de loyer. Ils ont commencé à casser les habitations d'une partie du quartier et on risque d'être expulsé à tout moment. C'est un terrain vague marécageux avec des constructions en matériaux provisoires. Il n'y a pas de courant. On reçoit aussi des menaces régulières du chef de quartier en plus des préavis d'expulsion. Il dit qu'ils ont peur qu'on contamine les enfants ».

Ces parcours d'exclusion contraignent de nombreuses personnes LGBTI **à la prostitution** pour survivre. Un représentant du Secours social de Bouaké dénonce les conséquences du rejet par les parents de leurs enfants LGBTI qui pousse de nombreux jeunes passés par le centre à partir pour Abidjan, où ils sont contraints de se prostituer pour subvenir à leurs besoins.

---

<sup>379</sup> NDLR : entre 7 et 15 centimes d'euros

<sup>380</sup> NDLR : près de 23 euros

Un membre d'Ombres et Lumières résume ainsi les contraintes et les risques auxquels sont exposés les travailleurs du sexe en rupture familiale :

« Le problème de la communauté c'est la santé, parce qu'on n'a pas les moyens. C'est pourquoi certains se prostituent. Le manque d'argent pousse à accepter des choses : pour 10 000 ou 20 000 de FCFA<sup>381</sup>, si le client demande sans préservatif et que la personne n'a pas mangé depuis la veille, elle accepte. Et on est en manque de préservatifs aussi, en rupture de stock. C'est dur à trouver. La drogue est prise pour oublier tout ça. Ce sont des seringues ou de la drogue à fumer ».

ACI rappelle en outre que la prostitution de rue expose fortement les personnes LGBTI qui y sont contraintes, les agressions homophobes étant fréquentes sur les lieux de prostitution d'Abidjan.

#### 14.4. Les associations de défense des droits LGBTI

Pour les personnes LGBTI isolées, les associations se révèlent être un soutien et un refuge. Les ONG qui disposent d'un siège, comme le Secours social à Bouaké, ou ACI à Abidjan, permettent aux personnes de la communauté de s'y rencontrer tant de manière informelle que dans le cadre d'activités organisées.

Les ONG rencontrées disent tenter d'aider au mieux les personnes vulnérables à se loger mais aucune ne dispose aujourd'hui des moyens matériels pour mettre en place un centre d'accueil.

Ces dernières sont toutes aussi actives sur le terrain afin de **permettre la réinsertion dans le quartier ou dans le cercle familial d'une personne LGBTI rejetée**.

A titre d'exemple, l'ONG Secours social effectue des actions ponctuelles de conciliation lorsqu'elle est saisie par un jeune en rupture familiale : « Quand une personne est rejetée, on va voir le forum des religieux, l'union des chefs communautaires. Les leaders communautaires ont accepté. Ils ne font pas de discriminations. En revanche, les religieux étaient réticents parce qu'ignorants. Finalement, ils ont accepté. On a eu des témoignages et des tables rondes ».

Concernant le tissu associatif LGBTI, une source diplomatique évoque la récente multiplication du nombre d'ONG spécialisées dans la défense des droits des personnes LGBTI. Cet interlocuteur souligne « des dissonances au sein de la communauté LGBT en raison de la concurrence pour les fonds d'aide au développement et notamment le Fonds sida ».

ACI dénombre aujourd'hui 23 associations dans le secteur et déplore **un effet d'aubaine**, en comparant ces nouvelles structures à « **des agences de voyages qui se battent pour des voyages en Europe** ».

---

<sup>381</sup> NDLR : soit environ 15 ou 30 euros

## Conclusion

A l'approche de l'élection présidentielle d'octobre 2020, le contexte politique ivoirien est marqué par un net regain de tensions, exacerbé par divers facteurs, notamment les polémiques relatives à la CEI, les difficultés d'enregistrement sur les listes électorales, les violences commises lors des élections locales d'octobre 2018 et la dernière réforme constitutionnelle. De plus, l'éclatement de la coalition gouvernementale qui dirigeait le pays depuis 2011, au sein de laquelle figuraient Guillaume Soro et ses partisans jusqu'en février 2019 et le PDCI jusqu'à son départ du RHDP en juillet 2018, a pour corollaire un conflit de plus en plus vif entre les tenants du pouvoir actuel et les acteurs politiques ayant rejoint récemment l'opposition. Ce conflit se traduit notamment par des emprisonnements, des disparitions temporaires et des poursuites judiciaires qui, selon les autorités ivoiriennes et les partisans de la majorité présidentielle, reposent sur des faits avérés. La mouvance pro-Soro, dont une dizaine de représentants ont été emprisonnés fin décembre 2019 à la suite du retour avorté de Guillaume Soro en Côte d'Ivoire, semble particulièrement exposée aujourd'hui à de telles pratiques, car elle est perçue comme une menace politique, mais aussi militaire.

Concernant la situation sécuritaire, l'expansion de certains mouvements djihadistes dans la sous-région (notamment au Mali et au Burkina Faso) fait craindre à certains observateurs un futur essaimage de ces groupes en territoire ivoirien, d'autant plus que les frontières septentrionales du pays sont très poreuses. Ces inquiétudes sont renforcées par la présence massive d'armes à feu qui, en dépit du processus DDR, demeure problématique, et participe à la criminalité urbaine, notamment à Abidjan, où la question des « microbes », bien qu'en recul depuis quelques années, perdure.

La situation sécuritaire du pays est en outre tributaire des fractures susceptibles d'apparaître au sein de l'armée ivoirienne. Profondément divisée entre ex-FAFN et ex-FDS à l'issue de la crise postélectorale, celle-ci a vu germer en son sein de nouvelles dissensions lors des mutineries de 2017, auxquelles ont pris part des combattants issus de l'ancienne rébellion soutenus, selon certains observateurs, par Guillaume Soro et ses partisans. En sus des mutins, les démobilisés constituent aussi un sujet de préoccupation : s'estimant injustement traités, ces derniers voient leurs revendications (principalement pécuniaires) insatisfaites et sont confrontés à une réponse répressive des autorités.

Les relations entre les forces de sécurité et la population ivoirienne pâtissent à ce jour de la persistance de pratiques abusives (mauvais traitements à l'égard de certains individus placés en détention, arrestations arbitraires, etc.), en dépit de certaines avancées récentes (bien que persistant, le racket semble en recul).

La situation sécuritaire est également corrélée à certains enjeux locaux. Dans l'Ouest du pays, les litiges fonciers et l'occupation illégale de forêts classées demeurent prégnants, malgré un calme précaire observé dans cette région du pays depuis la fin de la crise postélectorale. Dans la région de Bouaké, les violences meurtrières survenues en mai 2019 à Béoumi ont mis en lumière l'existence de tensions intercommunautaires latentes et exacerbées par le contexte préélectoral.

Dans ce même contexte, les acteurs de la société civile voient leurs libertés d'action et d'expression restreintes. Nombre de journalistes et de blogueurs pratiquent l'autocensure, par crainte d'une répression qui s'exerce notamment à travers une récente loi pénalisant la diffusion de fausses nouvelles, tandis que les membres d'associations de défense des droits humains et de mouvements citoyens peuvent être exposés à des

menaces et des intimidations, voire à des détentions arbitraires. Cette répression est favorisée par le recours à des leviers judiciaires actionnés avec la complicité de certains magistrats, dont l'indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif est très relative.

Le processus de réconciliation engagé à l'issue de la crise postélectorale est, selon certains observateurs, entaché par la politique de rattrapage ethnique initiée concomitamment en faveur des communautés nordistes. De plus, les poursuites judiciaires relatives à des crimes commis lors de la crise postélectorale, engagées uniquement contre des partisans de Laurent Gbagbo, ont longtemps entretenu un sentiment d'iniquité que l'amnistie d'août 2018 et les libérations qui s'ensuivent, perçues comme opaques, ne semblent pas avoir totalement effacé.

Depuis quelques années, le nombre d'émigrants ivoiriens augmente fortement. Ces mouvements migratoires sont favorisés par certains réseaux de passeurs ivoiriens. Le lien avec des réseaux ivoiriens de traite des êtres humains n'est pas démontré. Pour autant, un nombre croissant d'Ivoiriennes tombent dans l'exploitation (en tant que travailleuses du sexe ou employées domestiques) durant leur parcours d'exil.

La lutte contre les MSF est menée par diverses ONG très actives dans ce domaine, soutenues par des structures étatiques. Toutefois, en dépit des efforts menés conjointement par ces différents acteurs, ces pratiques néfastes subsistent dans certaines communautés ivoiriennes (notamment dans le Nord et l'Ouest du pays) selon des modalités nouvelles. Ainsi, les MSF se pratiquent aujourd'hui sous des formes principalement individuelles, urbaines et clandestines, alors qu'elles avaient lieu traditionnellement, au sein de nombreuses communautés rurales, dans le cadre de grandes cérémonies collectives.

Les mariages précoces et les violences conjugales demeurent aussi des sujets de préoccupation majeurs, d'autant plus que les victimes de ces pratiques hésitent généralement à solliciter l'intervention des autorités.

Les ONG de défense des droits des personnes LGBTI se réjouissent de l'adoption en juin 2019 d'un nouveau code pénal, qui supprime la mention d'un « acte impudique ou contre nature avec un individu du même sexe », présente dans la précédente version du code pénal, et de la mise en place récente de points focaux VBG dans les commissariats de police. Ainsi, les autorités étatiques ne constituent pas un agent persécuteur à l'égard des personnes LGBTI. Néanmoins, en dépit de ces avancées, beaucoup de ces personnes restent en butte à des stigmatisations, voire à des violences physiques ou morales, et aucune personne n'a à ce jour été condamnée pour la commission d'un crime à caractère homophobe. Les individus victimes de ces comportements hostiles, qui émanent généralement du proche entourage, se retrouvent fréquemment dans des situations de grande précarité à la suite d'une rupture familiale.

## Table des sigles

**ACI** : Alternative Côte d'Ivoire  
**ADCI** : Association des démobilisés de Côte d'Ivoire  
**AFJCI** : Association des femmes juristes de Côte D'Ivoire  
**AFOR** : Agence foncière rurale  
**AGEECI** : Association générale des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire  
**AGEF** : Agence de gestion foncière  
**AI** : Amnesty International  
**ANP** : Autorité nationale de la presse  
**APDH** : Action pour la protection des droits de l'homme  
**ADDR** : Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration  
**APWE** : Alliance des patriotes Wê  
**ASAPSU** : Association de soutien à l'autopromotion sanitaire et urbaine  
**BCEAO** : Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
**BCP** : Bataillon des commandos et des parachutistes  
**BEPC** : Brevet d'études du premier cycle  
**CADH** : Cour Africaine des droits de l'homme  
**CCC** : Conseil café cacao  
**CCSR** : Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion  
**CDRP** : Coalition pour la démocratie, la réconciliation et la paix  
**CEI** : Commission électorale indépendante  
**CEMA** : Chef d'état-major des armées  
**CENEC** : Coordination nationale des enseignants chercheurs  
**CHU** : Centre hospitalier universitaire  
**CICR** : Comité international de la Croix-Rouge  
**CNDH** : Commission nationale des droits de l'homme de Côte d'Ivoire  
**CNI** : Carte nationale d'identité  
**CNO** : zone Centre-Nord-Ouest  
**COEECI** : Coordination des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire  
**COSIM** : Conseil supérieur des imams, des mosquées et des affaires islamiques en Côte d'Ivoire  
**CPI** : Cour pénale internationale  
**DDR** : Désarmement, démobilisation, réinsertion  
**DITT** : Direction de l'informatique et des traces technologiques  
**DST** : Direction de la Surveillance du territoire  
**ECOMOG** : Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group  
**EDS** : Ensemble pour la démocratie et la souveraineté  
**FACI** : Forces armées de Côte d'Ivoire  
**FAFN** : Forces armées des forces nouvelles  
**FCFA** : Franc de la communauté financière africaine  
**FDS** : Forces de sécurité  
**FESCI** : Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire  
**FNUAP** : Fonds des Nations unies pour la population  
**FPI** : Front populaire ivoirien  
**FRAP** : Force de recherche et d'assistance de police  
**GPATE** : Groupe de plaidoyer et d'actions pour une transparence électorale  
**GPS** : Générations et peuples solidaires  
**GRINS** : Groupement de réflexion d'intérêt national et social  
**JKS** : Jeunesse Kigbafori Soro  
**JPDCI** : Jeunesse urbaine du Parti démocratique de Côte d'Ivoire  
**LGBTI** : Lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes  
**LIDHO** : Ligue ivoirienne des droits de l'homme  
**LONACI** : Loterie nationale de Côte d'Ivoire  
**MACA** : Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan  
**MAMA** : Maison d'arrêt militaire d'Abidjan  
**MIDH** : Mouvement ivoirien des droits humains  
**MSF** : Mutilation sexuelle féminine  
**MESAD** : Mouvement pour l'éducation, la santé et le développement communautaire

**ODAFEM** : Organisation pour le développement des activités de femmes  
**OIM** : Organisation internationale pour les migrations  
**OIPR** : Office ivoirien des parcs et réserves  
**ONEF** : Organisation nationale pour l'enfant, la femme et la famille  
**ONG** : Organisation non gouvernementale  
**ONUSC** : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire  
**ONUDD** : Office des Nations unies contre les drogues et le crime  
**OPJ** : Officier de police judiciaire  
**PDCI** : Parti démocratique de Côte d'Ivoire  
**PLCC** : Plateforme de lutte contre la cybercriminalité  
**POECI** : Plateforme des organisations de la société civile pour l'observation des élections en Côte d'Ivoire  
**RACI** : Rassemblement pour la Côte d'Ivoire  
**RDR** : Rassemblement des républicains  
**RFI** : Radio France internationale  
**RHDP** : Rassemblement des houpouëtistes pour la démocratie et la paix  
**RSB** : Renaissance santé Bouaké  
**SCAED** : Service civique d'action pour l'emploi et le développement  
**SODEFOR** : Société de développement des forêts  
**TEH** : Traite des êtres humains  
**UCT** : Unité de lutte contre la criminalité transnationale  
**UE** : Union Européenne  
**UIGN** : Unité d'intervention de la gendarmerie nationale  
**UNEECI** : Union nationale des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire  
**UNICEF** : United Nations International Children's Emergency Fund  
**UREMGA** : Unités rattachées à l'état-major général des armées  
**USGN** : Unités spécialisées de la gendarmerie nationale  
**VBG** : Violence basée sur le genre

## Bibliographie

### Institutions nationales

Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, « Loi n°2019-574 portant Code Pénal », 10/07/2019

<https://www.abidjan.net/JO/JO/41982019.asp>

Ministère du Plan et du Développement de Côte d'Ivoire, « La situation des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire, Enquête à indicateurs multiples – MICS 5 », [Enquête réalisée par l'Institut national de la statistique en collaboration avec l'UNICEF, The Global Fund, le C2D, et l'UNFPA], 2016

[https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/West%20and%20Central%20Africa/C%C3%B4te%20d%27Ivoire/2016/Final/Cote%20d%27Ivoire%202016%20MICS\\_French.pdf](https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/West%20and%20Central%20Africa/C%C3%B4te%20d%27Ivoire/2016/Final/Cote%20d%27Ivoire%202016%20MICS_French.pdf)

République de Côte d'Ivoire, « Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples, Côte d'Ivoire 2011-2012 (EDSCI-III) », juillet 2012

<https://dhsprogram.com/pubs/pdf/PR21/PR21.pdf>

République de Côte d'Ivoire, « Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples, Côte d'Ivoire 1998-1999 (EDSCI-II) », décembre 2001

<https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR129/FR129.pdf>

Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, « Loi 98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes », 23/12/1998

[http://ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p\\_isn=65028](http://ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_isn=65028)

### Institutions onusiennes

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/CEDEF), « Quatrième rapport périodique soumis par la Côte d'Ivoire en application de l'article 18 de la Convention, attendu en 2015 », 25/04/2018

[https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/CIV/CEDAW\\_C\\_CIV\\_4\\_5929\\_F.pdf](https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/CIV/CEDAW_C_CIV_4_5929_F.pdf)

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « Mutilations sexuelles féminines », Aide-mémoire N°241, février 2016

<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/>

United nations international children's emergency fund (UNICEF), « Mutilations génitales féminines/excision : aperçu statistique et étude de la dynamique des changements », juillet 2013

[https://www.unicef.org/french/protection/files/FGM\\_Report\\_Summary\\_French\\_16July2013.pdf](https://www.unicef.org/french/protection/files/FGM_Report_Summary_French_16July2013.pdf)

### Organisation non gouvernementale

Gender Links (GL), « Côte d'Ivoire : Constance Yai, une femme qui milite pour mettre fin aux pratiques culturelles néfastes », 08/03/2016

<https://genderlinks.org.za/news/cote-divoire-constance-yai-une-femme-qui-milite-pour-mettre-fin-aux-pratiques-culturelles-nefastes/>